

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAONE

**Schéma départemental de développement de la lecture publique
2024-2028**



Sommaire

Avant propos.....	3
Introduction	4
Contexte	5
I. Bilan synthétique du schéma départemental 2017-2022	6
1. Taux de couverture du réseau de bibliothèques de la MD	6
2. Données brutes du développement de la lecture publique en Haute-Saône	7
3. Comparaisons de ces données avec les moyennes nationales.....	7
4. Evolution qualitative du réseau Haut-Saônois.....	8
5. Le nombre de médiathèques intercommunales ou de réseaux intercommunaux de bibliothèques	8
6. Une note d'optimisme raisonnable.....	9
7. Pour conclure.....	10
II. Le schéma départemental de développement de la lecture publique 2024-2028	12
Axe stratégique 1 : Développer 18 médiathèques intercommunales	14
Axe stratégique 2 : Moderniser et professionnaliser toutes les bibliothèques de haute-saone.....	16
Axe stratégique 3 : Faire des bibliothèques de Haute-Saône les actrices culturelles centrales de leur territoire	19
Axe stratégique 4 : Développer la lecture et l'écriture en reliant les bibliothèques aux acteurs sociaux de leur territoire.....	23
Axe stratégique 5 : Développer l'accès au livre et à la lecture de la jeunesse par le partenariat avec les services éducatifs de Haute-Saône	24
Annexe 1 : Fiche de synthèse de la Médiathèque départementale en 2022	26
Annexe 2 : Guide des aides départementales : Fiche g11	28
Annexe 3 : Les conventions de partenariat	32
Annexe 4 : Exemple de financement de médiathèque intercommunale PACT + G11	34
Annexe 5 : Exemple de fiche territoire.....	37
Annexe 6 : Le réseau en cartographie	78
Annexe 7 : La politique documentaire de la Médiathèque départementale.....	81

AVANT PROPOS

La Médiathèque départementale de la Haute-Saône met en place le schéma départemental de développement de la lecture publique voté par le Conseil Départemental en 2016. Ce schéma, amendé et aménagé plusieurs fois depuis 2004, consiste principalement à faciliter la mise en place d'un réseau qualitatif de bibliothèques intercommunales et communales maillant le territoire départemental.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Lecture Publique (Art. L320-2 du Code du Patrimoine), les missions de la médiathèque se déclinent ainsi :

- *La Médiathèque départementale réunit une équipe de 16 professionnels mobilisés aux côtés des acteurs de la lecture publique du département pour valoriser les initiatives, réaliser les projets et réfléchir aux évolutions futures.*
- *Elle accompagne et soutient les projets de développement des bibliothèques des communes et communautés de communes du département, elle conseille élus et acteurs de la lecture publique pour la construction, l'aménagement, la politique documentaire, l'informatique et l'accueil des publics.*
- *Elle promeut et soutient des médiathèques dont les missions sont la formation et l'information du citoyen, la médiation en partenariat avec les structures médico-sociales et éducatives, l'accès de tous à tous les médias culturels matériels ou en ligne, la socialisation et la mixité sociale.*
- *Elle assure la formation de base et la formation continue des équipes de bibliothécaires.*
- *Elle enrichit les collections des bibliothèques en mettant à leur disposition : livres, compacts disques, livres-audio, ressources numériques, jeux-vidéo, expositions et valises thématiques.*
- *Elle met à disposition tous les outils modernes de diffusion de l'information, tablettes, liseuses, portail documentaire.*
- *Elle met en place et coordonne des outils de prévention et de lutte contre l'illettrisme.*
- *Elle favorise l'accès à toutes les cultures en développant une diffusion et une médiation forte.*
- *Elle participe activement à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme aux côtés des acteurs des milieux sociaux et éducatifs.*

La médiathèque contribue au développement et à la promotion du livre et de la lecture, de la culture musicale et du multimédia ; elle est le lieu de diffusion des ressources qu'elle a rassemblé et accompagne le développement des pratiques culturelles des citoyens de son réseau.

Elle participe avec les différents acteurs sociaux, culturels et éducatifs à la vie culturelle du département et coopère avec les autres bibliothèques au niveau local, régional, national, international.

INTRODUCTION

La Médiathèque départementale de la Haute-Saône est un service du Département. Elle a pour mission principale de développer la lecture publique. Cette mission est une compétence obligatoire des départements.

Elle est définie dans le Code du Patrimoine (Art. L320-2) et précisée dans la Loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

La loi détaille explicitement les obligations suivantes :

- Renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
- Favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- Proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;
- Contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- Elaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale.

Depuis 1982, les schémas de développement de la lecture publique se succèdent en Haute-Saône, font l'objet d'évaluations de l'Inspection Générale des Bibliothèques du Ministère de la Culture et du Conseil départemental.

Dans le document suivant, nous allons établir le bilan et l'évaluation du schéma départemental de développement de la lecture publique

CONTEXTE

La Médiathèque départementale en 2022 :

- Surface : 1 100 m² sur deux étages : 1 rez de chaussée en deux plateaux et dédié aux collections, un étage dédié aux bureaux / espaces de travail interne.
- 3 véhicules de service (1 Peugeot Partner, 2 Renault Master)
- 1 site @ : Le catalogue collectif « Médiathèques en Haute-Saône » : <https://mediatheques.haute-saone.fr/>
- 1 page Facebook : <https://www.facebook.com/mediatheque.cg70.fr/>
- 1 newsletter mensuelle
- Masse salariale 2022 : **754 600 €**
- 16 agents : 3 catégorie A / 7 catégorie B / 6 catégorie C / 15.2 ETP
- **126 819 documents** (100 000 livres, 20 000 disques + livres audio, presse, jeux vidéo, matériel d'animation...etc)
- Prêt de documents de la MD aux bibliothèques de son réseau : **100 326 documents**
- Nombre d'accueil et transactions de documents : **473 accueils de bibliothèques et échanges de documents**
- Nombre de documents réservés par les lecteurs et acheminés par la MD : **10 194 documents (livres et disques)**
- **27 journées de formations** organisées par la MD pour professionnaliser les acteurs de la lecture publique
- **73 animations conduites pour 1843 spectateurs** dans 31 bibliothèques concernées avec 24 partenaires culturels, éducatifs et sociaux
- **Ingénierie culturelle : 395 heures de réunions** d'accompagnement des projets et services des bibliothèques du réseau

I. BILAN SYNTHETIQUE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL 2017-2022

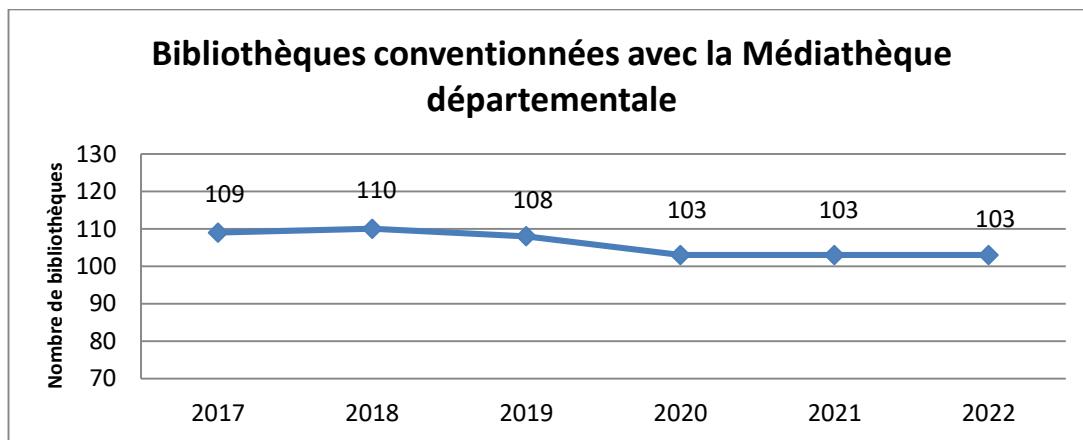
L'application du schéma voté à l'unanimité par l'Assemblée départementale en octobre 2016 a incontestablement changé la structure du réseau de bibliothèques de la Haute-Saône.

Afin de l'évaluer au mieux, 12 indicateurs stratégiques permettent de suivre le développement de la lecture publique et la bonne tenue d'un réseau de bibliothèques.

1. TAUX DE COUVERTURE DU RESEAU DE BIBLIOTHEQUES DE LA MD

Tout d'abord, afin d'évaluer la qualité d'un réseau départemental de bibliothèques, il faut observer le taux de couverture de ce réseau. Combien de haut-saônois ont une bibliothèque conventionnée avec le Département dans leur collectivité ?

Ce taux de couverture dépend du nombre de conventions signées avec les collectivités de Haute-Saône. Cet indicateur est important car plus nous conventionnons de bibliothèques, plus nous avons de leviers pour les moderniser et les professionnaliser.



Malgré la baisse du nombre de conventions avec la fermeture de nombreux points-lecture insuffisants en termes de service rendu, l'intégration dans le réseau départemental des bibliothèques de Vesoul et Lure en 2019 a amélioré ce taux de couverture. Il continuera à progresser avec le développement des réseaux intercommunaux de bibliothèques des Combes, du Val de Gray et des Monts de Gy.

	2017	2022
Taux de couverture du réseau de la MD		
% d'habitants du département desservis directement par une bibliothèque du réseau de la MD	51%	55%

Nous sommes en progrès donc mais encore très loin des standards du Jura : 91% (réseau très intercommunalisé), de la Nièvre : 65 % ou de la moyenne de la strate des départements de même tranche : 61 %. De vastes zones blanches restent à travailler, notamment sur les communautés de communes des Quatre Rivières, des Monts de Gy et du Pays de Montbozon.

2. DONNEES BRUTES DU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE EN HAUTE-SAONE

Ensuite viennent une série de 6 indicateurs parfaits pour résumer la situation :

- **Taux de haut-saônois inscrits en bibliothèques en Haute-Saône ;**
- **Le nombre de prêts de livres / habitant ;**
- **Le nombre moyen de livres à disposition / bibliothèque / habitant ;**
- **La moyenne hebdomadaire des heures d'ouverture ;**
- **Le budget moyen d'achat de livres en euros / habitant ;**
- **La surface moyenne des bibliothèques en m²/habitant ;**

Données sur les bibliothèques de Haute-Saône	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Surfaces m ² / habitant	0,04	0,04	0,04	0,04	0,05	0,05
Moyenne horaire ouverture hebdomadaire	5H30	5H45	6H	6H	6H	6H15
Acquisitions livres en € / habitant	0,89 €	0,94 €	0,89 €	0,82€	0,95 €	0,98 €
Nombre livres / habitant	1,23	1,46	1,38	1,42	1,45	1,60
% de haut-saônois inscrits en bibliothèques	7,68%	7,92%	7,77%	7,06%	6,78%	7,17 %
Nombre de livres prêtés par habitant	1,95	2,30	2,33	1,30	2,09	2,32

La progression est présente sur tous les indicateurs sauf sur la question centrale du nombre de haut-saônois inscrits en bibliothèques. Il faut tout de même préciser que les fermetures de la crise COVID ont donné un coup d'arrêt au développement de la lecture publique d'une manière générale. Les conséquences en sont encore perceptibles sur 2022. 2023 devrait être l'année d'un certain retour à la normale avant de pouvoir entamer une reconquête de la progression des indicateurs.

Le développement de médiathèques modernes et attractives comme celles de Héricourt sont une condition sine qua non de l'évolution du développement des publics en bibliothèques. Les projets de Scey-sur-Saône (Médiathèque intercommunale des Combes) et Pesmes devraient y contribuer en 2024.

3. COMPARAISONS DE CES DONNEES AVEC LES MOYENNES NATIONALES

Comparatif avec les recommandations nationales	Surface moyenne d'une bibliothèque en m ²	Moyenne des horaires d'ouverture hebdomadaire	Moyenne du budget d'achat de livres en bibliothèque / habitant	Moyenne du nombre de livres présents en bibliothèque / habitant	% pop. inscrite en bibliothèque	Nombre de livres prêtés par habitant et par an
Moyennes départementales (2017)	0,04	5h30	0,89 €	1,23	7,68%	1,95
Moyennes départementales (2022)	0,05	6h15	0,98 €	1,60	7,17%	2,32
Moyennes nationales (2018)	0,06	15h	2,09 €	2,26	15%	5,2

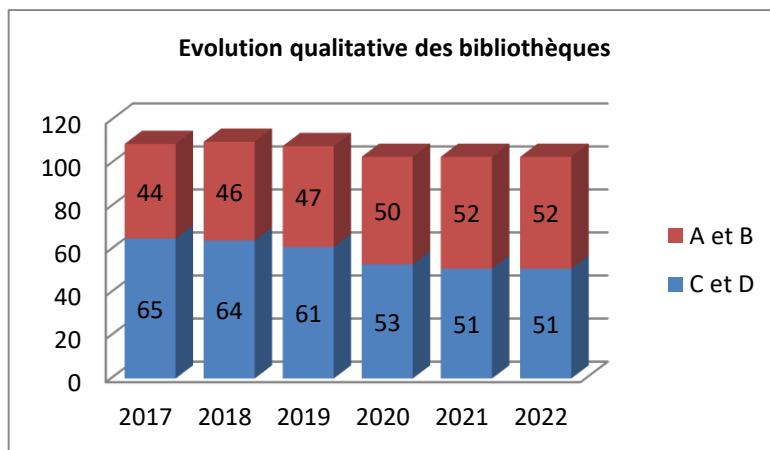
Si l'on compare les données départementales avec les dernières données nationales disponibles, il est évident que le retard qui était constaté en 2017 n'est pas encore totalement comblé. Les bibliothèques souffrent globalement d'un

sous-investissement chronique et ancien également illustré par le faible pourcentage de bibliothécaires salariés et la forte proportion de bénévoles.

Grâce aux conventions de partenariat et par un travail important sur le terrain, nous avons néanmoins pu convaincre et fait progresser les collectivités signataires sur la plupart des indicateurs.

Néanmoins nos bibliothèques restent trop éloignées des standards attendus par le public actuel. Leurs horaires d'ouverture ne répondent pas aux besoins des usagers, leurs budgets d'acquisitions sont insuffisants, leur offre documentaire est basée sur des collections trop anciennes. Ici encore il apparaît clairement que seule une mise en réseau intercommunale généralisée pourra permettre à nos bibliothèques de se moderniser et de se professionnaliser.

4. EVOLUTION QUALITATIVE DU RESEAU HAUT-SAONOIS



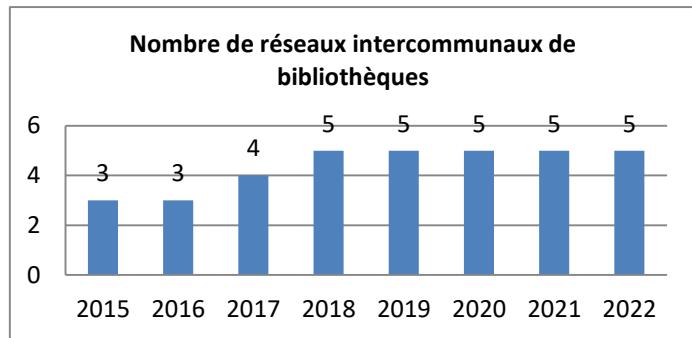
Selon les normes de l'Etat et si l'on se réfère aux besoins des usagers, en fonction de leurs pratiques culturelles (Pratiques culturelles des français, données 2018) sont considérées comme de vraies bibliothèques, les structures de catégorie A+, A et B.

L'application du schéma départemental 2017-2022 et ses conventions ont permis une montée en gamme de notre réseau : +8 bibliothèques de catégories A et +5 bibliothèques de catégorie B.

Concernant les points-lectures de catégorie C et D, ils sont en grande difficulté car faute de moyens ils ne répondent pas aux besoins actuels des usagers. Leur public s'érode et ils disparaissent peu à peu du paysage. Pour cette raison, le nombre de bibliothèques conventionnées est passé de 117 en 2015 à 103 en 2021 (-14)

5. LE NOMBRE DE MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES OU DE RESEAUX INTERCOMMUNAUX DE BIBLIOTHEQUES

Si nous voulons faire progresser tous ces indicateurs et poursuivre le développement de la lecture publique, la mise en réseau intercommunale reste l'outil le plus efficace. Seuls les EPCI sont en mesure de faire fonctionner des médiathèques en phase avec les besoins des haut-saônois.

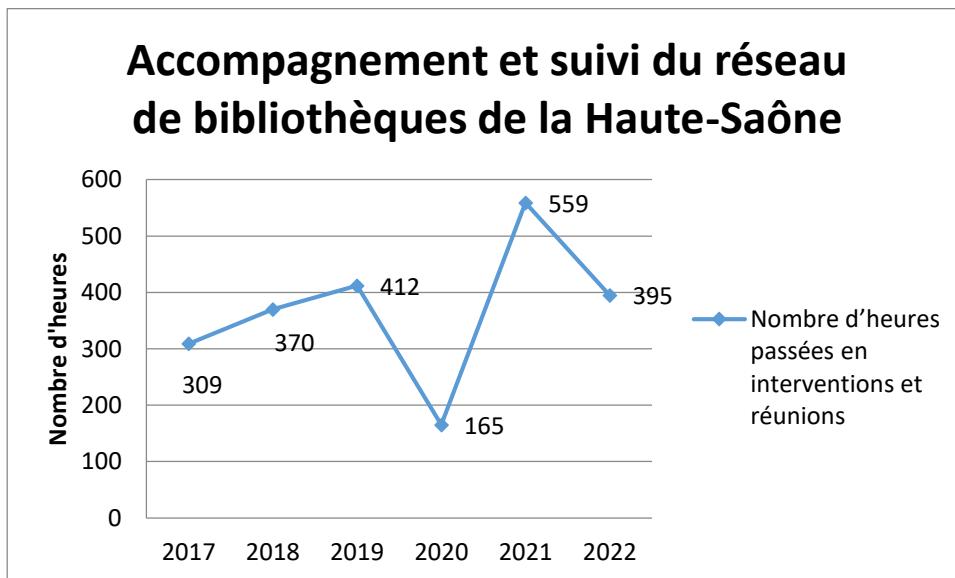


Une prise de compétence par les EPCI est donc un enjeu majeur pour la structuration du réseau de lecture publique en Haute-Saône. Les projets en cours intégrés dans les contrats PACT2 devraient avoir un effet de levier important sur la suite de notre stratégie.

6. UNE NOTE D'OPTIMISME RAISONNABLE

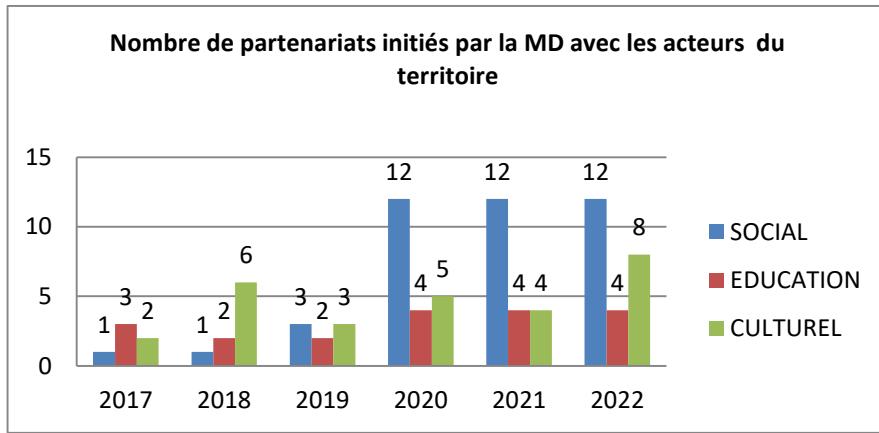
Le réseau des bibliothèques a évolué qualitativement. Le faible investissement des EPCI et des communes a été compensé par l'omniprésence des agents de la MD sur le terrain. Suite à ce schéma et à l'investissement du Département dans la formation continue des agents de la MD, les bibliothécaires départementaux sont désormais en mesure d'accompagner plus finement leurs collègues du réseau au quotidien. Ainsi ils participent à la modernisation des bibliothèques, à la montée en compétences des bibliothécaires haut-saônois, ils co-construisent un programme d'animations culturelles dans la ruralité au plus proche des habitants et permettent ainsi d'accélérer le développement de nouveaux publics.

Quelques chiffres éloquents :



En plus de ces réunions et groupes de travail, la MD a mis en place un programme riche et varié d'animations qui en font aujourd'hui un des principaux acteurs culturels du Département. Sur les trois dernières années :

- 257 animations et formations conduites ;
- 5 327 personnes ont assisté à nos animations et formations ;
- 23 partenariats avec des acteurs du social, de l'éducation et de la culture ont été actés ;
- 43% des bibliothèques de Haute-Saône ont reçu une de nos animations



Avec plusieurs milliers de personnes touchées par une de nos animations, un de nos spectacles, conférences, ateliers, nous sommes désormais au centre du développement culturel de la Haute-Saône, acteurs de l'accès aux droits culturels de tous les haut-saônois.

7. POUR CONCLURE

Le réseau évolue positivement mais lentement du fait du manque d'investissement, de longue date, des collectivités de Haute-Saône dans leurs bibliothèques, ce qui rend compliqué le rattrapage du retard accumulé.

Aujourd'hui le réseau départemental de lecture publique repose sur l'action de bénévoles. 88% des bibliothécaires de Haute-Saône sont bénévoles. 83 % des directeurs et directrices des bibliothèques de Haute-Saône sont bénévoles. C'est un frein indéniable dans la modernisation de ce réseau mais aussi un danger pour sa pérennité du fait de la moyenne d'âge élevée de ces personnes.

Sans médiathèques intercommunales structurantes, animées par des professionnels, locomotives de leur territoire, le développement de la lecture publique n'évoluera que par petits pas au risque de voir les usagers se détourner totalement de services inadaptés aux enjeux actuels.

Dans l'attente du déploiement de ces médiathèques structurantes, dont certaines sont heureusement en projet grâce aux contrats PACT2, nous devons continuer notre travail sur l'évolution qualitative du réseau des bibliothèques de Haute-Saône. Il nous sera donc nécessaire de :

- poursuivre le travail de sensibilisation et d'incitation auprès des élus intercommunaux afin de susciter des ambitions et donner des moyens aux bibliothèques ;
- maintenir notre présence sur le terrain en multipliant les politiques partenariales autour de l'éducation artistique et culturelle, l'illettrisme, l'inclusion numérique, la culture musicale, le public jeunesse, comme nous l'avons fait avec les différents Contrats départementaux lecture-itinérance DRAC et les actions « Lisons avec les tout-petits ! » ;
- intensifier notre travail de formation initiale et continue des bibliothécaires haut-saônois pour une montée générale en compétences ;

- construire une réflexion plus efficace sur les publics éloignés des bibliothèques (seniors, adolescents, illettrisme...etc)

En 2023, la MD est entrée dans une phase de réflexion sur la refonte de son schéma départemental. Il nous faut réfléchir à adapter notre stratégie aux changements du territoire et de ses habitants ces six dernières années. Les pratiques culturelles des français ont en effet encore beaucoup évolué ces dernières années avec la dématérialisation et les effets des confinements.

Pour cela, elle peut désormais compter sur l'accompagnement renforcé et financièrement bienveillant de la Direction régionale des affaires culturelles Bourgogne Franche-Comté qui a défini une stratégie de développement de la lecture publique appuyé sur les médiathèques départementales.

La MD a commencé à tenir compte de tous ces facteurs dès 2022 avec la rénovation scientifique de toute sa politique documentaire tout en restructurant profondément ses locaux afin d'améliorer le service aux usagers.

Le bilan global de ce schéma départemental de développement de la lecture publique reste très positif. Une dynamique est enclenchée, les indicateurs progressent.

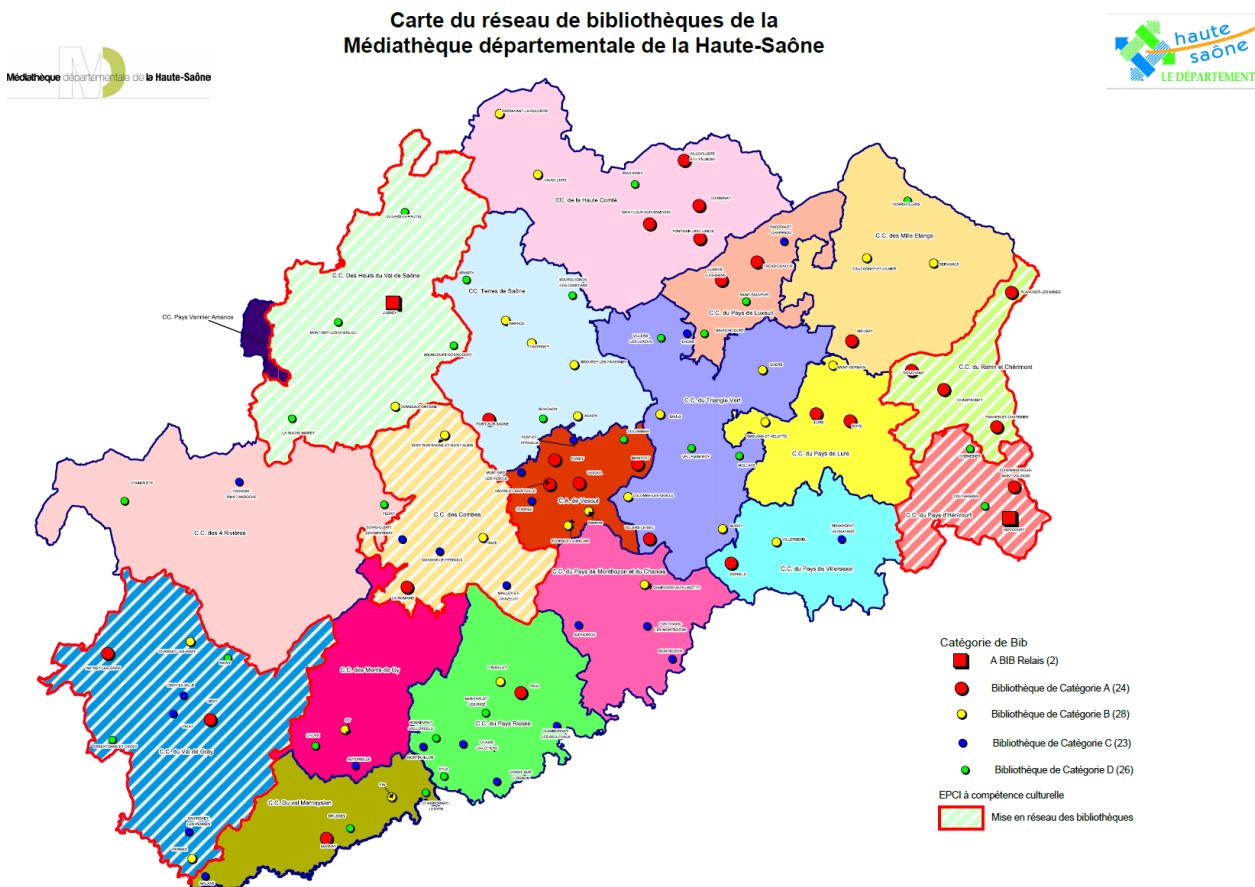
Plutôt que de révolutionner notre politique, nous proposons de mettre à jour simplement ce schéma en l'enrichissant de notre expérience, de notre analyse des besoins de notre territoire.

II. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE 2024-2028

Le développement de la lecture publique passe par la facilitation de l'accès au livre et à la culture pour tous. Seul un réseau dense et qualitatif de bibliothèques en synergie avec son territoire peut nous y aider. Pour cela, le nouveau schéma devra répondre aux enjeux stratégiques suivants :

- accompagner la mise en réseau de toutes les bibliothèques publiques, associatives et scolaires. Nous l'avons vu dans le bilan du schéma précédent, nous sommes sur ce sujet dans une dynamique progressive mais la Haute-Saône souffre encore de trop nombreuses zones blanches ;
- travailler en transversalité avec les services sociaux afin de développer l'accès au livre et faire venir les publics empêchés ou éloignés en bibliothèque (illettrisme, enfants-adolescents en difficulté, petite-enfance, seniors) ;
- améliorer, faciliter les relations entre bibliothèques et services scolaires ;
- moderniser les services des bibliothèques de Haute-Saône afin qu'elles répondent aux besoins actuels des haut-saônois ;
- professionnaliser, former les bibliothécaires salariés et bénévoles afin de les faire monter en compétences pour améliorer les services aux usagers.

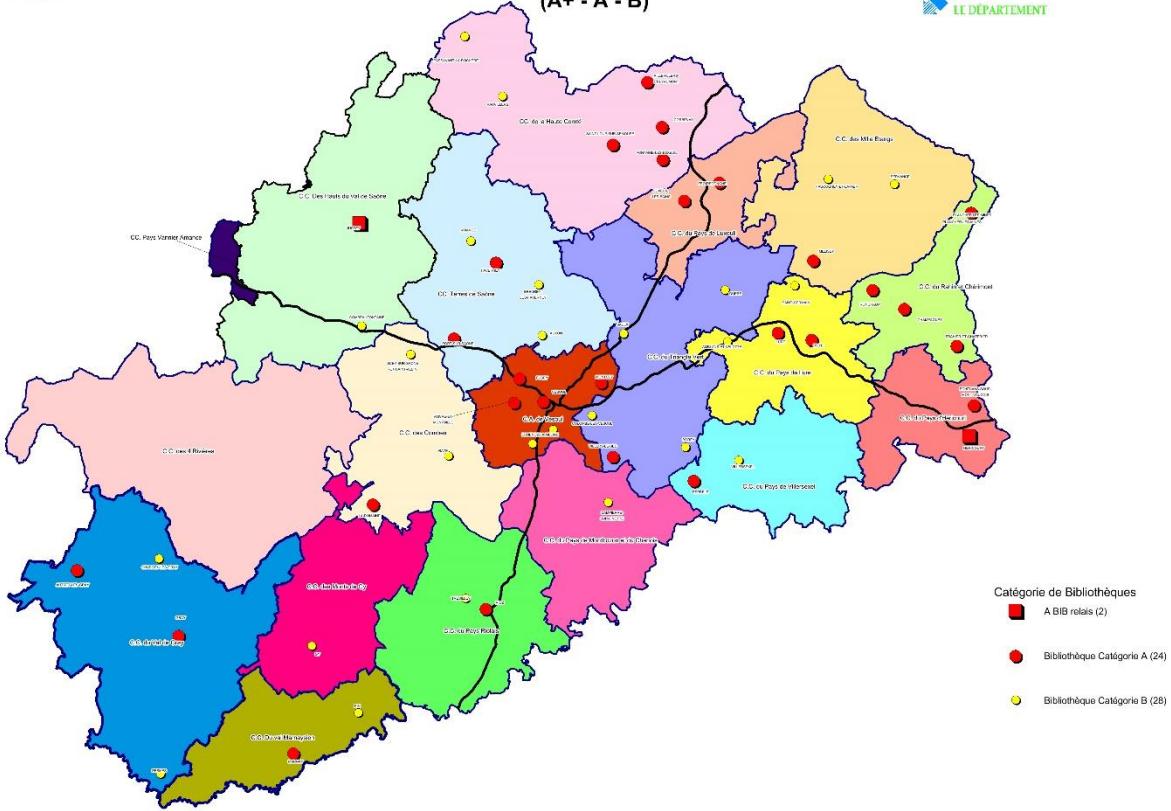
S'agissant du maillage, voyez ci-dessous, la carte des bibliothèques et points-lecture de la Haute-Saône (à retrouver plus lisible en Annexe 6) :



Sur la carte suivante, nous pouvons constater la répartition inégale des véritables bibliothèques, celles qui répondent aux critères minimaux définissant une structure qualitative à même de répondre aux besoins de sa population.



Carte du réseau de bibliothèques de la
Médiathèque départementale de la Haute-Saône
(A+ - A - B)



Il est donc nécessaire de poursuivre le travail sur les 2 premiers axes mis en avant dans le schéma départemental 2017-2022 : faciliter la mise en réseau des bibliothèques autour de grands pôles intercommunaux et moderniser tous les services existants afin de les adapter aux enjeux culturels actuels.

AXE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPER 18 MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES

Idéalement, chaque communauté de communes devrait organiser son réseau de bibliothèques autour d'une médiathèque intercommunale « tête de réseau » située dans le bourg centre et de plusieurs médiathèques « relais » de moindre envergure postées stratégiquement sur le territoire de l'EPCI de façon à irriguer chaque bassin de vie et à rendre plus accessibles livres, ressources musicales et numériques.

5 Communautés de communes ont pris la compétence permettant de gérer leur réseau de bibliothèques, nous devons convaincre les 13 autres de faire de même.

ACTION 1.1 : INCITER FINANCIEREMENT A LA CREATION DE MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES PAR LES AIDES SECTORIELLES

Maintien de notre politique de financement des médiathèques intercommunales tête de réseau : Guide des aides départementales : Fiche G11 (voir Annexe 2) :

- Aide à la construction et à la restructuration
- Aide à l'aménagement intérieur et à l'acquisition de mobilier
- Aide à l'équipement informatique et électronique
- Aide pluriannuelle dégressive à l'embauche d'un responsable de médiathèque intercommunale

Nos aides et services sont peu connus des élus de Haute-Saône, nous devrons améliorer notre communication autour des dispositifs de subventions des bibliothèques.

ACTION 1.2 : POURSUIVRE L'INCITATION FINANCIERE A LA CREATION DE MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES PAR LES CONTRATS PACT2

L'enveloppe prévue dans les contrats PACT2 peut être mobilisée pour abonder le financement déjà actionné par les aides sectorielles dans la limite d'un taux total de subventionnement de 80% de la dépense éligible.

Exemple d'un financement croisé PACT2 + G11 : Médiathèque intercommunale des Combes (voir Annexe 4)

ACTION 1.3 : INCORPORER LES ELEMENTS LEGAUX DE LA LOI 2021-1717 DU 21 DECEMBRE 2021 RELATIVE AUX BIBLIOTHEQUES ET AU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS LA FICHE G11

La Loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique a détaillé une série de préconisations faites aux bibliothèques intercommunales dont la nécessité de rédiger un schéma intercommunal de développement de la lecture publique et de présenter une politique documentaire scientifique. Il sera important d'insérer ces obligations dans les conditions d'octroi de nos aides départementales aux bibliothèques intercommunales. La Médiathèque départementale offrira son expertise aux collectivités haut-saônoises pour concevoir et décliner une stratégie cohérente au service de nos concitoyens.

ACTION 1.4 : SENSIBILISER LES ELUS DE HAUTE-SAONE PAR DES ACTIONS DE COMMUNICATION, DES RETOURS D'EXPERIENCE DES MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES EXISTANTES

Nous devons valoriser les médiathèques intercommunales et leurs réseaux de bibliothèques par un travail de communication sur les améliorations apportées grâce à ce type de structuration, notamment dans le service aux usagers.

A notre charge de proposer aux conseils intercommunaux des temps de présentation du schéma départemental de développement de la lecture publique. Des présentations pourront également être proposées lors des temps d'échanges avec les élus haut-saônois et leurs directeurs généraux à l'Hôtel du Département.

ACTION 1.5 : AMELIORER LES COMPETENCES DU POLE « SUIVI, ACCOMPAGNEMENT ET EVALUATION DU RESEAU »

En 2016, afin d'accompagner au mieux les territoires, nous avons créé au sein de la Médiathèque départementale un pôle d'ingénierie culturelle et bibliothéconomique avec 6 bibliothécaires chargés d'aider les bibliothèques dans leurs projets de construction, développement, réaménagement. Il s'agira sur la période de ce schéma de former les bibliothécaires de ce pôle afin qu'ils poursuivent leur montée en compétences.

Notamment, nous axerons la formation sur les thématiques liées à l'architecture, aux normes de construction, à la réflexion sur les plans de financement, les politiques documentaires, les schémas intercommunaux de développement de la lecture publique et les contrats de développement culturel de la DRAC et du Centre National du Livre.

ACTION 1.7 : DEVELOPPER UN PLAN DE FORMATION SPECIFIQUE POUR LES RESEAUX INTERCOMMUNAUX

La Loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique a détaillé une série de préconisations faites aux bibliothèques intercommunales :

- Rédiger et mettre en place une politique documentaire scientifique et en présenter les orientations générales devant leurs assemblées délibérantes.
- Rédiger et mettre en place un schéma intercommunal de développement de la lecture publique.

Il s'agira ici de s'assurer que tous les bibliothécaires en charge de ces dossiers soient formés et accompagnés dans la stricte application de la Loi 2021-1717.

ACTION 1.8 : ACCOMPAGNER LES EPCI DANS LA MISE EN PLACE DES CONTRATS DE DEVELOPPEMENTS CULTURELS

Le Ministère de la Culture et sa Direction régionales des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté proposent divers contrats de développement culturel permettant de financer à 50 % des projets pluriannuels d'éducation artistique et culturelle, d'éducation aux médias et à l'information ou de développement de la lecture. La mission de la Médiathèque départementale sera ici d'accompagner les collectivités dans le montage de projets leur permettant d'accéder à ces dispositifs.

EVALUATION AXE 1

Suivi des fiches actions

A FAIRE
EN COURS
FAIT

AXE STRATEGIQUE 2 : MODERNISER ET PROFESSIONNALISER TOUTES LES BIBLIOTHEQUES DE HAUTE-SAONE

ACTION 2.1 INTENSIFIER LA POLITIQUE DE FORMATION DES BIBLIOTHECAIRES DU RESEAU

Notre politique de formation des bibliothécaires de Haute-Saône a été le principal levier de la modernisation des bibliothèques de Haute-Saône sur le précédent schéma.

Mieux formés, sensibilisés aux enjeux actuels du développement culturel, les responsables de bibliothèques mettent en place des services mieux adaptés. Les Haut-Saônois ont ainsi à leur disposition un réseau de bibliothèques plus homogènes. Nous devons donc désormais cibler également les équipes de bénévoles dans leur ensemble.

Il s'agira donc ici de développer les formations sur site et à la carte, de créer un catalogue de formation à la demande et d'en assurer la promotion, d'enquêter sur les besoins, de travailler sur la communication autour de ces formations, de mettre à jour nos boîtes à outils. Nous prévoyons de mettre en place des formations en ligne sous la forme de webinaires courts, de capsules vidéos intégrées sur notre portail, de podcasts audio.

ACTION 2.2 POURSUIVRE L'INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES DU RESEAU

C'était l'un de nos points faibles identifiés lors de la réflexion sur le précédent schéma, trop peu de bibliothèques de Haute-Saône étaient informatisées (36%) ce qui entravait sérieusement leur développement. Aujourd'hui nous avons atteint un taux d'informatisation de 50% (voir cartographie en Annexe 6 p. 78). Cette dynamique doit être maintenue de façon à faire de nos bibliothèques des relais pour la politique d'inclusion numérique du Département.

Il nous reste 11 bibliothèques de catégorie A et B à informatiser, cela sera l'un de nos objectifs sur ce schéma.

ACTION 2.3 POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU CATALOGUE COLLECTIF

En novembre 2019, nous avons lancé un nouveau portail documentaire rassemblant le site internet de la Médiathèque, un portail d'accès public à des ressources culturelles en ligne (musique, cinéma, autoformation) et un catalogue collectif des bibliothèques de Haute-Saône. Ce catalogue collectif a pour ambition de réunir sur un même site internet les bases de données documentaires de toutes les bibliothèques informatisées de notre réseau. L'objectif final sera de permettre à l'usager de trouver et réserver des documents en cherchant dans un catalogue de 500 000 références. En 2023, 24 médiathèques restent à intégrer dans cet outil collectif. Sur le déroulement de ce schéma, l'objectif sera de convaincre leurs collectivités de l'utilité primordiale de ce service aux usagers.

ACTION 2.4 POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES

La Médiathèque départementale propose quatre types de ressources en ligne permettant aux usagers des bibliothèques de catégorie A conventionnées avec le Département d'accéder à une plateforme d'écoute de musique, de visionnage de films, de ressources d'autoformation et de consultation de la presse.

Afin de développer le bon usage de ces ressources :

- nous mettrons en place une campagne de communication sur plusieurs supports ;
- nous mettrons l'accent sur la formation et la prise en main de ces ressources par les bibliothécaires du réseau ;
- un programme de médiation numérique sera mis en place dans le réseau des bibliothèques conventionnées ;
- l'accès aux ressources numériques sera étendu progressivement aux bibliothèques de catégorie B dans la limite de nos capacités budgétaires.

ACTION 2.5 METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE SUR LE PORTAIL MEDIATHEQUES EN HAUTE-SAONE

Depuis 2016, le Pôle « Suivi et accompagnement et évaluation du réseau » de la MD travaille sur des états des lieux du développement de la lecture sur chaque communauté de communes. Chaque communauté de communes fait ainsi l'objet d'une fiche territoire mise à jour tous les 2 ans (voir Annexe 5 p.37) et l'ensemble des indicateurs sont compilés dans une base de données Excel.

Sur le déroulement de ce schéma 2024-2028, nous proposons de bâtir un observatoire départemental de la lecture publique ouvert à la consultation en ligne sur le portail de la MD. Cette action « open data » permettrait de mieux communiquer sur les bibliothèques de notre réseau, sur leurs services, auprès des usagers.

ACTION 2.6 POURSUIVRE LA TRANSMISSION DE COMPETENCES PAR LE PROGRAMME D'ANIMATIONS ET LA CO-CONSTRUCTION DES PROJETS D'ANIMATIONS

Notre programme d'animation « Bibliothèques inclusives » a pour objectif de faire des bibliothèques de Haute-Saône les actrices centrales de l'action culturelle sur leur territoire. Mais cette politique a également pour but de sensibiliser les bibliothécaires à l'importance d'animer des lieux afin de créer du lien social. La culture vivante rassemble, tisse le vivre ensemble dont notre société a besoin pour fonctionner. Les bibliothécaires doivent devenir les acteurs de la cohésion sociale.

Nous nous proposons de les former et de les accompagner en co-construisant avec eux un programme ambitieux d'animations. C'est également pour nous le moyen de travailler sur l'égalité d'accès aux droits culturels en Haute-Saône.

ACTION 2.7 ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA MISE EN PLACE DES CONTRATS DE DEVELOPPEMENTS CULTURELS

Le Ministère de la Culture et sa Direction régionales des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté proposent des contrats de développement culturel permettant de financer à 50 % des projets pluriannuels d'éducation artistique et culturelle, d'éducation aux médias et à l'information ou de développement de la lecture.

Il est du devoir de la Médiathèque départementale de promouvoir ces dispositifs et d'accompagner les collectivités dans le montage des projets. Nous nous placerons à la disposition des collectivités mais également des conseillères culturelles de la DRAC Bourgogne Franche-Comté afin de les aider au mieux à mailler la Haute-Saône par ces dispositifs.

ACTION 2.8 RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS GENERALES DE PARTENARIAT 2026-2028

Levier central de modernisation des bibliothèques, la convention générale de partenariat permet d'encadrer les relations entre la bibliothèque locale et la Médiathèque départementale (Voir Annexe 3 p.32).

En échanges de services indexés sur le niveau de développement de sa bibliothèque, la collectivité locale s'engage à maintenir un certain niveau de fonctionnement pour sa bibliothèque pendant 3 ans.

Assortis d'un certain nombre de prérequis depuis 2011, la signature de la convention a permis d'installer le principe de la formation obligatoire du responsable bénévole. Elle a uniformisé la surface minimale d'une structure et les budgets minimaux d'achats de livres à mettre en place. Ainsi, le service offert aux Haut-Saônois est aujourd'hui beaucoup plus homogène.

En 2025, nous allons retravailler sur les nouvelles conventions 2026-2028. Les conventions actuelles feront l'objet d'un bilan, d'une évaluation qui permettra leur mise à jour qualitative. L'objectif sera d'inciter les collectivités locales signataires à poursuivre la professionnalisation et la montée en gamme de leurs équipements.

ACTION 2.9 METTRE EN COHERENCE LES CRITERES DE NOS CONVENTIONS AVEC LES CRITERES DE LA FICHE G11

Ces conventions 2026-2028 devront être mise en conformité avec les critères d'accès à la fiche G11 du Guides des Aides départementales. En effet il existe des écarts entre ce que nous demandons aux nouvelles structures financées par les PACT2 et la fiche G11 et ce que nous demandons aux bibliothèques déjà installées.

ACTION 2.10 METTRE EN PLACE DES MATINEES DE TRAVAIL THEMATIQUES ET ITINERANTES DANS LES BIBLIOTHEQUES DE HAUTE-SAONE

Il n'est pas facile pour des bibliothécaires bénévoles et éloignés de Vesoul de venir suivre leur formation continue à la Médiathèque départementale. Nous souhaiterions leur proposer « Les Cafés de la MD », des demi-journées de travail collectif sur des thématiques professionnelles.

Sur la base du volontariat, une bibliothèque accueillerait le temps d'échange coordonné par la Médiathèque départementale. 5 matinées seraient organisées par an. Il y en aurait une par secteur géographique (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest, Haute-Saône Centre). Ce temps d'échange convivial permettrait de :

- travailler sur les besoins de compétences des bibliothécaires ;
- transmettre des informations importantes ;
- sensibiliser sur des thématiques importantes pour la Médiathèque départementale ;
- communiquer sur des services et des dispositifs de développement culturel.

ACTION 2.11 AMELIORER LA COMMUNICATION VALORISANT LES SERVICES DES BIBLIOTHEQUES DE HAUTE-SAONE

La Médiathèque ne valorise pas suffisamment ses actions. Nous utilisons peu les moyens modernes de communication notamment ceux qui touchent la jeunesse. Nous proposons de travailler sur des podcasts vidéos et audio afin de les diffuser sur des réseaux tels que TikTok, Youtube, Instagram et LinkedIn. Nous poursuivrons évidemment notre communication sur le site internet de la MD tout comme sur sa page Facebook.

EVALUATION AXE 2

Suivi des fiches actions

A FAIRE
EN COURS
FAIT

AXE STRATEGIQUE 3 : FAIRE DES BIBLIOTHEQUES DE HAUTE-SAONE LES ACTRICES CULTURELLES CENTRALES DE LEUR TERRITOIRE

Principal réseau de lieux culturels dans la ruralité, les bibliothèques sont les points d'appui naturels des politiques culturelles. Gratuites et libres d'accès, ouvertes librement à toutes et à tous, elles sont des outils d'éducation, de formation, d'accès aux droits culturels mais aussi de construction du lien social et du vivre ensemble dont nos sociétés ont tant besoin aujourd'hui.

Afin d'accompagner son réseau dans l'accomplissement de ces missions, la Médiathèque départementale a mis en place en 2022, une nouvelle politique dénommée « Bibliothèques inclusives 2022-2024 ». Elle a reçu l'appui du Ministère de la Culture et de sa Direction régionale des affaires culturelles Bourgogne Franche-Comté. La DRAC BFC est ainsi venue épauler financièrement le Département à hauteur de 50% des sommes engagées.

La politique « Bibliothèques inclusives » a été mise en place autour de 4 volets d'intervention précis : un volet Lecture-Ecriture, un volet Culture musicale, un volet Culture numérique et un volet Petite Enfance.

Chaque volet est constitué d'actions construites sur des partenariats Médiathèque départementale / Bibliothèque locale / Acteur culturel, éducatif ou social local. Cette méthode transversale permet une maîtrise des coûts, une démultiplication de l'impact des actions, le développement de nouveaux publics et l'ouverture de la bibliothèque locale sur son territoire.

Ces quatre volets comportent des actions que nous allons poursuivre en 2024 avant de proposer un nouveau contrat départemental à la DRAC enrichi de nouveaux volets pour la période 2025-2028.

ACTION 3.1 NEGOCIATION AVEC LA DRAC BOURGOGNE FRANCHE-COMTE D'UN NOUVEAU CDL « BIBLIOTHEQUES INCLUSIVES 2025-2028 »

Courant 2024, nous préparerons un plan de financement paritaire 50/50 à hauteur de 160 000 € sur 4 ans sur la base d'un projet ambitieux basé sur des réorientations de crédits internes au budget de fonctionnement de la MD.

Deux volets seront ajoutés afin de cibler les publics adolescents et seniors.

ACTION 3.2 « BIBLIOTHEQUES INCLUSIVES 2025-2028 » : MISE EN PLACE D'UN VOLET « CULTURE MUSICALE » AVEC UNE PROGRAMMATION EQUILIBREE SUR LE TERRITOIRE

Nous poursuivrons nos partenariats avec :

- Culture70,
- les grands festivals musicaux de Haute-Saône,
- la SMAC Echo System,
- les services culturels du Département,
- les musiciens et compositeurs de la scène locale haut-saônoise,
- les écoles, les collèges et lycées,
- l'Ecole Départementale de Musique et de Théâtre,
- les écoles de musique municipales et privées.

L'objectif sera ici de :

- diffuser la culture musicale dans le réseau des bibliothèques, à coût raisonnable en nous appuyant sur les acteurs locaux ;
- utiliser la musique comme un levier pour développer les publics des bibliothèques ;
- inciter à la pratique musicale amateur, démocratiser l'accès aux instruments par le prêt de matériel ;
- soutenir la création et l'économie musicale locale.

ACTION 3.3 « BIBLIOTHEQUES INCLUSIVES 2025-2028 » :

MISE EN PLACE D'UN VOLET « CULTURE NUMERIQUE »

Le volet a pour objet la médiation, la diffusion de la culture numérique et la formation à la médiation des responsables de bibliothèques du réseau dans le domaine du numérique et de l'informatique.

L'objectif sera ici de :

- développer les savoir-faire afin d'améliorer la consommation des ressources numériques ;
- faire prendre conscience de la nécessité de mettre largement à disposition du public ces nouvelles collections et outils d'information et d'autoformation numériques ;
- préparer l'intégration des principales bibliothèques de Haute-Saône au réseau départemental d'inclusion numérique ;
- former et sensibiliser les bibliothécaires aux grands enjeux du numérique ;
- lutter contre la fracture numérique ;
- développer les publics des bibliothèques ;
- former l'esprit critique des haut-saônois par l'éducation aux médias et à l'information ;
- transmettre des compétences.

ACTION 3.4 MISE EN PLACE D'UN VOLET « CULTURE DE LA LECTURE ET DE L'ECRITURE »

Le volet a pour objectifs :

- le travail sur l'inclusion des publics éloignés de la lecture et des bibliothèques pour des raisons intellectuelles, psychologiques et culturelles ;
- le développement des pratiques d'écriture et de lecture (ateliers d'écriture itinérants co-construits avec les services sociaux départementaux) ;
- la prévention et la lutte contre l'illettrisme (actions de prévention de l'illettrisme, en lien avec le dispositif « Coopérative des solutions » en partenariat avec l'ANLCI) ;
- la construction et la diffusion de collections adaptées aux publics en difficulté avec la lecture (DYS, Livres Faciles à lire) : mise en place de mobilier adapté, valises thématiques « clé en main » ;
- l'ouverture des bibliothèques sur les acteurs culturels, éducatifs et sociaux de leur territoire ;
- la transmission de compétences aux équipes de bénévoles des petites bibliothèques par l'accompagnement de projets d'animations ;

- la mise en place d'animations liées aux thématiques de l'inclusion et du patrimoine culturel au sens large.

Nous chercherons à sensibiliser les bibliothèques sur ces questions, de leur donner les compétences et les outils pour développer leurs propres animations et services mais également de créer une dynamique départementale sur l'inclusion de tous types de publics ainsi que sur le traitement du problème de l'illettrisme.

ACTION 3.5 MISE EN PLACE D'UN VOLET « LECTURE JEUNESSE »

Ce quatrième volet initialement dédié spécifiquement aux 0-5 ans fait l'objet d'un cofinancement de la DRAC avec le dispositif « Premières Pages ». La labellisation est basée sur notre projet « Lisons avec tout-petits ! » calibré sur les enjeux haut-saônois.

« Lisons avec tout-petits ! » a pour objectif de travailler en prévention sur la petite enfance (0-5 ans) :

- réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit ;
- favoriser la collaboration entre les professionnels du livre et ceux de la petite enfance ;
- favoriser et faciliter l'accès aux livres des tout-petits et de leur famille ;
- proposer une offre culturelle adaptée aux enfants de moins de trois ans dans tout le département ;
- impulser et développer des actions à destination des tout-petits sur le territoire ;
- prévenir l'illettrisme ;
- former à la lecture pour tout-petits toutes les personnes professionnellement en contact avec les tout-petits.

En Haute-Saône, trop peu de bibliothèques proposent des actions à destination de la jeunesse. La Médiathèque départementale est consciente de l'importance fondamentale de l'accès au livre dès le plus jeune âge, y compris pour aider à la réussite scolaire des enfants. Elle est également soucieuse que l'ensemble de la population du département bénéficie d'un service de qualité.

Ainsi nous sensibiliserons notre réseau de bibliothèques aux enjeux de l'accueil du public jeunesse et étendrons l'action de ce volet au public des 5-13 ans.

ACTION 3.6 MISE EN PLACE D'UN VOLET « CULTURES ADOLESCENTES »

Public globalement absent de nos bibliothèques, les adolescents n'y trouvent pas ce qu'ils recherchent en termes de collections, de services, d'accueil et d'horaires d'ouverture. Il est de notre mission d'y remédier. L'objectif sera ici de reconquérir ce public et de consolider le travail actif mené auprès du public plus jeune.

Nos actions seront constituées d'animations et de formations axées sur les principes suivants :

- sensibilisation à l'importance de maintenir le contact entre l'adolescent et la lecture ;
- formation des bibliothécaires à la gestion d'un public adolescent, création de services dédiés, importance de la co-construction et de la communication bienveillante ;
- animations sur le salon du livre itinérant « Printemps du Livre Jeunesse » avec accueils d'auteurs locaux de romans « Jeunes adultes », conférences type « masterclass » ;
- partenariats sur des événements du type « Prix des lecteurs » avec des collèges et lycées haut-saônois.
- réflexion sur les collections « Jeunes adultes » dans les politiques documentaires.

ACTION 3.7 MISE EN PLACE D'UN VOLET « CULTURES SENIORS »

Si le public senior plébiscite généralement les bibliothèques de notre réseau, il existe tout de même une partie importante de nos anciens qui n'ont pas accès au livre et à la culture. Publics éloignés ou empêchés pour raisons médicales ou sociales, résidents de maisons de retraite, ces Haut-Saônois souffrent d'une inégalité dans l'exercice de leurs droits culturels. L'objectif sera ici de reconnecter les bibliothèques avec les EHPAD et maisons de retraite de leur territoire. Il s'agira également tout simplement de les inciter à aller vers les personnes âgées isolées dans nos villages.

Nos actions seront constituées d'animations et de formations axées sur les principes suivants :

- sensibilisation, formation de nos bibliothécaires à la question de l'importance du livre pour les publics âgés isolés ;
- valorisation des collections de la MD adaptées aux lecteurs âgés (Livres en grand caractère, livres audio) ;
- animations culturelles en EHPAD co-construites avec les bibliothèques du réseau ;
- ateliers musicaux, numérique en EHPAD co-construits avec les bibliothèques du réseau ;
- tester la diffusion de liseuses sur ce type de public.

ACTION 3.8 AMELIORER LA COMMUNICATION SUR LES PROGRAMMES D'ANIMATIONS DE LA MD ET DES BIBLIOTHEQUES DE SON RESEAU

Nos outils actuels, le site « Médiathèques en Haute-Saône » et notre page Facebook, nous permettent déjà de valoriser les très nombreuses animations, actions culturelles menées par la MD et toutes les bibliothèques de notre réseau. Nous devons améliorer et étendre cette communication par une meilleure connexion avec nos ressources internes, nos partenaires, ainsi qu'avec tous les médias en lien avec le Département. De nouveaux modes de communication seront étudiés pour correspondre aux pratiques actuelles de nos concitoyens.

Nous proposerons ainsi de nouveaux supports de communication tels que la vidéo sur Youtube et les grands réseaux sociaux utilisés par les jeunes tels que Instagram ou TikTok.

EVALUATION AXE 3

Suivi des fiches actions

A FAIRE

EN COURS

FAIT

AXE STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPER LA LECTURE ET L'ECRITURE EN RELIANT LES BIBLIOTHEQUES AUX ACTEURS SOCIAUX DE LEUR TERRITOIRE

Pour développer la lecture et l'écriture, lutter contre l'illettrisme, aller chercher les publics éloignés de nos bibliothèques, nous serons plus efficaces en nous appuyant sur les services sociaux de notre territoire. Il s'agira d'approfondir nos liens avec les agents des services sociaux de notre collectivité afin d'intensifier les échanges, l'analyse des besoins des uns et des autres et la création de synergies.

ACTION 4.1 POURSUIVRE NOTRE POLITIQUE DE LUTTE ET PREVENTION CONTRE L'ILLETTRISME

Depuis 2020, nous mettons en place, à titre expérimental, une politique de lutte contre l'illettrisme dénommée « [Coopérative des solutions](#) ». Elle consiste à coordonner les acteurs de la lutte contre l'illettrisme sur la Communauté d'agglomération de Vesoul en créant une connexion entre services sociaux (prescripteurs), services formateurs (dispositifs de formation linguistique) et services ressources (bibliothèques, centres de documentation).

Le projet sera d'étendre le dispositif à toute la Haute-Saône par un travail de recensement des acteurs, de cartographie, de communication et de coordination afin de créer une synergie sur cette problématique.

Au terme de notre schéma, il pourrait être envisageable de créer un centre départemental de prévention de l'illettrisme en co-construction avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme et les différents acteurs des sphères sociales et éducatives.

ACTION 4.2 INTENSIFIER LE TRAVAIL SUR L'ACCES AU LIVRE DE LA PETITE ENFANCE

Nous proposons d'étendre la politique « Premières Pages : Lisons avec les tout-petits ! » sur tous les Centres médico-sociaux et Relais Petite Enfance de Haute-Saône, puis de porter notre attention sur les crèches, maternelles, centres périscolaires du département.

Parallèlement nous chercherons à constituer une « brigade de lecteurs », bénévoles ou salariés, formés aux techniques de lecture à voix haute et aux enjeux de l'action sociale en nous associant avec les associations « Lire et Faire Lire » et les bibliothécaires bénévoles de Haute-Saône. Cette « brigade » sera amenée à intervenir dans tous les lieux sociaux, médicaux, éducatifs accueillant des 0-3 ans.

Enfin la MD continuera à alimenter ces lieux par du don de livres jeunesse issus du désherbage de ses collections conformément à notre politique documentaire.

ACTION 4.3 LANCER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA LECTURE CHEZ LES ADOLESCENTS EN DIFFICULTES

En 2022, nous avions mis en place des ateliers d'écriture avec l'Institut Bourdault à la Bibliothèque municipale de Vesoul, un partenariat qui s'était avéré très probant. Nous proposons de poursuivre sur cette voie avec les différentes institutions s'occupant de ce type de public.

EVALUATION AXE 4

Suivi des fiches actions

A FAIRE
EN COURS
FAIT

AXE STRATEGIQUE 5 : DEVELOPPER L'ACCES AU LIVRE ET A LA LECTURE PAR LE PARTENARIAT AVEC LES SERVICES EDUCATIFS DE HAUTE-SAONE

Le partenariat entre les bibliothèques publiques et les services scolaires de leur territoire constitue la base du métier de bibliothécaire mais c'est une mission à remettre perpétuellement au cœur de nos préoccupations.

En effet, le lien entre professionnels du livre et enseignants fluctue en fonction des changements de postes des uns et des autres. En Haute-Saône, la mise en relation des bibliothèques avec les écoles, collèges et lycées est imparfaite, fragilisant l'accès au livre de la jeunesse. Cela implique de notre part plusieurs actions.

ACTION 5.1 SENSIBILISER ET FORMER NOTRE RESEAU DE BIBLIOTHECAIRES A L'ACCUEIL DU PUBLIC JEUNESSE ET ADOLESCENT

Les bibliothèques de Haute-Saône ont tendance à développer des services uniquement pour le public qui vient naturellement vers elles. Cela a pour conséquence d'avoir majoritairement des collections, des animations dédiées aux adultes.

Elles se coupent ainsi de toute possibilité d'attractivité pour le public jeunesse. Afin de changer cet état de fait, il s'agira de sensibiliser nos bibliothécaires à l'importance du bon accueil à faire aux jeunes, aux enseignants, aux assistantes maternelles et familiales, aux animateurs et médiateurs.

ACTION 5.2 REALISER UN ETAT DES LIEUX DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES

Cet état des lieux pourra être conduit en partenariat avec la Délégation Académique à l'Action Culturelle de l'Education Nationale et leur Conseiller « Lecture Ecriture et Patrimoine ».

Il nous permettrait de mieux cibler les besoins des bibliothèques centres documentaires (BCD), d'établir un diagnostic afin de travailler plus finement sur la connexion avec les bibliothèques publiques de leur territoire.

ACTION 5.3 REALISER UN ETAT DES LIEUX DU RESEAU DES CENTRES DE DOCUMENTATION DES COLLEGES ET LYCEES (CDI)

Un audit de ce réseau de CDI sera réalisé, de la même façon et dans le même but que pour les BCD.

Nous nous appuierons sur nos collègues du Service Education du Département, sur nos voisins de l'Atelier Canopé Haute-Saône, avec le soutien de la Délégation Académique à l'Action Culturelle et de leur Conseiller « Lecture Ecriture et Patrimoine »

ACTION 5.4 LANCER UNE REFLEXION AVEC LE SERVICE EDUCATION DU DEPARTEMENT SUR LA PLACE DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA LECTURE DANS LE PACK JEUNES

Le Pack Jeunes serait un excellent outil pour valoriser le réseau des bibliothèques de Haute-Saône et de mise en avant du Pass Culture. Il permettrait de favoriser le développement de la lecture chez les jeunes.

ACTION 5.5 LANCER UNE REFLEXION AVEC LE SERVICE EDUCATION DU DEPARTEMENT SUR LA PLACE DES BIBLIOTHEQUES DANS LA POLITIQUE « COLLEGES OUVERTS »

Les projets des collèges labellisés « Collèges Ouverts » intègrent souvent le sujet de l'accès à la culture. La question du livre et de la lecture doit également faire l'objet d'une réflexion spécifique, qui pourra être déclinée dans l'aménagement des locaux mais aussi par l'articulation du fonctionnement du Centre de documentation et d'information du collège avec la bibliothèque publique locale.

ACTION 5.6 AMELIORER LA COMMUNICATION DE LA MD POUR MIEUX NOUS FAIRE CONNAITRE DES DOCUMENTALISTES

Nous prévoyons de proposer des présentations de la MD et de son schéma de développement de la lecture à chaque principal de collège et chaque proviseur de lycée.

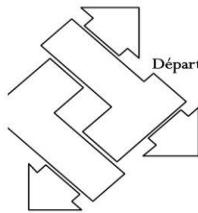
Idéalement ces présentations se dérouleraient en présence des professeurs-documentalistes. Elles permettraient les échanges, l'analyse des besoins des uns et des autres et la création de synergies.

EVALUATION AXE 5

Suivi des fiches actions

A FAIRE
EN COURS
FAIT

ANNEXE 1 : FICHE DE SYNTHESE MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE EN 2022



Département de la Haute-Saône

Direction du développement, de l'aménagement
et de la coopération territoriale

Service Médiathèque départementale

Développement de la lecture publique 2022

BUDGET RELEVANT DE LA POLITIQUE

BUDGET MD	CA 2022
FONCTIONNEMENT	107 110 €
Frais de structure MD	10 500 €
Ressources Numériques	36 509 €
Animation des bibliothèques du réseau	29 997 €
Abonnements périodiques et Electre	14 837 €
Création et équipement de bibliothèques – Aide embauche (Aides sectorielles G11)	0 €
Formations des bibliothécaires du réseau	10 267 €
Subventions aux partenaires :	5 000 €
Développement de la lecture publique	
INVESTISSEMENT	201 616 €
Création et équipement de bibliothèques (Aides sectorielles G11)	7 238 €
Matériel d'animation	10 867 €
Matériel et mobilier spécifique MD	40 786 €
Acquisition de documents	142 725 €
DEPENSE CA	308 726 €
RECETTES 2022	71 382 €
BUDGET NET	237 344 €
MASSE SALARIALE	754 600 €
DEPENSE TOTALE POUR LA MD	991 944 €

ESPACE 70
4A rue de l'Industrie
CS 10339
70006 VESOUL CEDEX
tél. 03 84 95 76 10
fax 03 84 95 76 11
mél : mdp@haute-saone.fr

L'avenir se construit en Haute-Saône 
LE DÉPARTEMENT

DESCRIPTIF RAPIDE DU SERVICE

Médiathèque départementale de la Haute-Saône

- **Espace 70**, 4A rue de l'Industrie 70000 VESOUL
- Surface : 1 100 m² sur deux étages : 1 rez de chaussée en deux plateaux et dédié aux collections, un étage dédié aux bureaux / espaces de travail interne.
- 3 véhicules de service (1 Partner, 2 fourgons)
- 1 site @ : Le catalogue collectif « Médiathèques en Haute-Saône » : <https://mediatheques.haute-saone.fr/>
- 1 page Facebook : <https://www.facebook.com/mediatheque.cg70.fr/>
- 1 newsletter mensuelle
- Masse salariale 2022 : **754 600 €**
- 16 agents : **3 catégorie A / 7 catégorie B / 6 catégorie C / 15.2 ETP**
- **126 819 documents (100 000 livres, 20 000 disques + livres audio, presse, jeux vidéo, matériel d'animation...etc)**

ACTIVITE DE LA MD

- Financement à 50% de l'informatisation de la Médiathèque de Roye et accompagnement de l'équipement informatique et numérique de la Médiathèque intercommunale du Pays d'Héricourt
- Prêt de documents de la MD aux bibliothèques de son réseau : **100 326 documents**
- Nombre d'accueil et transactions de documents : **473 échanges de documents**
- Nombre de documents réservés par les lecteurs et acheminés par la MD : **10 194 documents (livres et disques)**
- **27 journées de formations** organisées par la MD pour professionnaliser les acteurs de la lecture publique
- **73 animations conduites pour 1843 spectateurs** dans 31 bibliothèques concernées avec 24 partenaires culturels, éducatifs et sociaux
- Ingénierie culturelle : **217 heures de réunions d'accompagnement** des projets des bibliothèques du réseau
- **103 bibliothèques** conventionnées , soit un taux de couverture de 56% (% d'habitants desservis par une bibliothèque)
- Environ **17 000 lecteurs inscrits** dans les bibliothèques de Haute-Saône soit 7.2% des hauts-saônois

ANNEXE 2 : GUIDE DES AIDES DEPARTEMENTALES : FICHE G11

G11

BIBLIOTHEQUES/MEDIATHEQUES COMMUNAUTAIRES TETES DE RESEAU

- **Objet**

Aide à la création ou à la restructuration de bibliothèques et de médiathèques communautaires, têtes de réseau.
Aide cumulable avec la dotation financière des contrats PACT 2020-2025 (conditions énoncées dans la rubrique « type d'aide »).

- **Bénéficiaires**

EPCI à fiscalité propre.

- **Conditions générales d'octroi des aides départementales**

Le maître d'ouvrage du projet est obligatoirement un EPCI à fiscalité propre.

Le Département conditionne l'instruction du dossier de demande d'aides sur la base d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social suivi et évalué par la Médiathèque départementale.

La surface utile de l'équipement est au moins égale à 100 m² et à 0,07 m² par habitant (surface au plancher).

Le projet doit inclure obligatoirement la gestion informatique du fonds documentaire et des prêts (logiciel de gestion informatique professionnel).

Le projet doit comporter obligatoirement la mise en ligne du catalogue et son intégration dans le portail collectif des médiathèques de Haute-Saône.

L'équipement doit être dirigé à minima par un agent de catégorie B+ à plein temps possédant une formation certifiante aux Métiers du Livre.

L'équipement devra proposer une offre de documents variés et multi-supports.

L'équipement devra répondre aux normes d'accessibilité.

L'équipement devra être aménagé avec du mobilier professionnel modulable et fonctionnel ayant fait l'objet d'un plan d'implantation concerté avec la Médiathèque départementale.

La formation des bénévoles apportant leur concours au fonctionnement de l'équipement est obligatoire.

L'équipement devra accueillir le public au moins 12 heures par semaine.

L'équipement doit être doté d'un budget annuel d'acquisition de documents imprimés de 2 € /habitant minimum.

L'équipement doit être doté d'un budget annuel d'acquisition de documents multi-supports (montant préconisé minimal de 1.5 €/habitant).

- **Type d'aide**

Les aides énoncées ci-dessous sont cumulables, sur le volet investissement (aide à l'immobilier, aide au mobilier) avec la dotation financière des contrats PACT 2020-2025.

Aide à l'immobilier

- **Aide à la construction de la bibliothèque :**

Jusqu'à 200 m² : 30 % d'une dépense plafonnée à 915 € ht par m²

Si le projet est supérieur à 200 m² : 30 % d'une dépense plafonnée à 915 € ht par m² limitée à 0,07 m² par habitant

- **Aide à la restructuration d'un bâtiment existant :**

Jusqu'à 200 m² : 30 % d'une dépense plafonnée à 535 € ht par m²

Si le projet est supérieur à 200 m² : 30 % d'une dépense plafonnée à 535 € ht par m² limitée à 0,07 m² par habitant

Aide au mobilier

- **Aide à l'équipement mobilier :**

30 % d'une dépense plafonnée à 75 € par m²

- **Aide à l'informatisation de la bibliothèque (gestion du fonds et des prêts) :**

50 % du coût ht plafonné à 3 000 €

- **Aide à l'acquisition de matériel informatique et multimédia dans le cadre de l'aménagement d'un tiers-lieu numérique (PC, imprimante, scanner, photocopieur, matériel audio-visuel)**

60 % de l'investissement réel plafonné à 7 000 € ht

Aide à l'embauche d'un responsable d'équipement

En complément des aides à l'investissement, le Département finance la création d'un emploi de responsable d'équipement, sous réserve qu'il s'agisse au minimum d'un emploi d'assistant principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques à plein temps (catégorie B+ de la filière culturelle). L'aide porte uniquement sur les trois premières années. Elle est calculée en référence au 1er échelon de la 2e classe de ce grade. Elle est dégressive et s'élève à 30 % la première année, 20 % la deuxième année, 10 % la troisième année du salaire charges comprises.

• Constitution du dossier

- Projet culturel, scientifique éducatif et social de l'équipement,
- Délibération du maître d'ouvrage,
- Devis,
- Plan de financement,
- Dossier technique (notice explicative, plans...),
- Copie de l'arrêté de nomination de l'agent (pour l'aide à l'embauche),
- Copie du premier bulletin de salaire (pour l'aide à l'embauche).

L'instruction du dossier est réalisée par les services départementaux.

La décision relève du Conseil départemental ou de sa Commission permanente.

Liquidation de la subvention

Totale ou partielle sur présentation des factures visées par le comptable public.

Rappel : le régime général des subventions d'investissement s'applique à cette politique.

Département de la Haute-Saône

Direction du Développement, de l'Aménagement et de la Coopération Territoriale

ddact@haute-saone.fr

03.84.95.76.03



BIBLIOTHEQUES/MEDIATHEQUES COMMUNALES

- **Objet**

Aide à l'informatisation et à l'équipement numérique et informatique de la bibliothèque

Aide cumulable avec la dotation financière des contrats PACT 2020-2025 (conditions énoncées dans la rubrique « type d'aide »).

- **Bénéficiaires**

Collectivité à fiscalité propre

- **Conditions générales d'octroi des aides départementales**

Le maître d'ouvrage du projet est obligatoirement une collectivité à fiscalité propre

Le Département conditionne l'instruction du dossier de demande d'aides sur la base d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social, suivi et évalué par la Médiathèque départementale

La surface utile de l'équipement est au moins égale à 20 m² (surface au plancher)

Le local de l'équipement est dédié entièrement au fonctionnement de la bibliothèque

Le projet d'informatisation doit comporter obligatoirement la gestion informatique du fonds documentaire et des prêts (logiciel de gestion informatique professionnel)

Le projet d'informatisation doit comporter obligatoirement la mise en ligne du catalogue et son intégration dans le portail collectif des médiathèques de Haute-Saône

Le projet doit comporter obligatoirement la mise en place d'un poste informatique permettant un accès libre et gratuit à internet

La formation du responsable de l'équipement « Faire vivre une bibliothèque » dispensée annuellement par la Médiathèque Départementale est obligatoire

La formation « Journée de découverte-travailler bénévolement en bibliothèque » dispensée annuellement par la Médiathèque départementale aux bénévoles *apportant leur concours au fonctionnement de l'équipement est obligatoire*

L'équipement devra accueillir le public au moins 3 heures par semaine

- **Type d'aide**

Les aides énoncées ci-dessous sont cumulables, sur le volet investissement (aide à l'immobilier, aide au mobilier) avec la dotation financière des contrats PACT 2020-2025.

- **Aide à l'informatisation de la bibliothèque (logiciel de gestion du fonds et des prêts) :**

50 % du coût ht plafonné à 3 000 €

- **Aide à l'acquisition de matériel informatique et multimédia dans le cadre de l'aménagement d'un espace public numérique ou d'un tiers-lieu numérique (PC, imprimante, scanner, photocopieur, matériel audio-visuel)**

60 % de l'investissement réel plafonné à 7 000 € ht

• Constitution du dossier

- Projet culturel, scientifique éducatif et social de l'équipement,
- Délibération du maître d'ouvrage,
- Devis,
- Plan de financement,
- Dossier technique (notice explicative, plans...).

L'instruction du dossier est réalisée par les services départementaux.

La décision relève du Conseil départemental ou de sa Commission permanente.

• Liquidation de la subvention

Totale ou partielle sur présentation des factures visées par le comptable public.

Rappel : le régime général des subventions d'investissement s'applique à cette politique.

Département de la Haute-Saône

Direction du Développement, de l'Aménagement
et de la Coopération Territoriale

ddact@haute-saone.fr

03.84.95.76.03



ANNEXE 3 : LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Les collectivités qui souhaitent être soutenues pour le fonctionnement de leur bibliothèque doivent conventionner avec le Département qui met à disposition, sous conditions du respect d'un certain niveau d'engagement réciproque, les services de la Médiathèque départementale.

OBLIGATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE	CATEGORIES DES BIBLIOTHEQUES				
	A + bibliothèque relais	A	B	C	D
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	12h minimum	7 h minimum	4 h minimum	3h minimum	2h minimum
Surface minimale	0,07 m ² /hab avec un minimum de 100 m ² .	0,04 m ² /hab. si le résultat est inférieur à 30 m ² , au minimum 30 m ²	25 m ² minimum	20 m ² minimum	Pas d'obligation
Local à usage unique	▲	▲	▲	▲	Pas d'obligation mais des placards fermés à clé si dans une salle multi-activités
Budget pour l'acquisition de documents	2 € préconisés par la DRAC et 1,50 €/hab minimum	0,50 € / hab. si le résultat est inférieur à 500 €, au minimum 500 €	0,25 € / hab si le résultat est inférieur à 250 €, au minimum 250 €	100 € minimum	Pas d'obligation
Formation du responsable	1 agent de catégorie B+ filière culturelle à temps plein / 5000 hab. minimum	6 jours	6 jours	6 jours	1 jour
Formation des autres membres de l'équipe		1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
Ouverture à tout public	▲	▲	▲	▲	▲
Transport des documents par la collectivité	▲	▲	▲		

En fonction de ce niveau d'engagement, la MD attribue une catégorie à la structure demandeuse et lui propose un niveau de services adapté à ses besoins et capacités.

OBLIGATIONS DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	CATEGORIES DES BIBLIOTHEQUES				
	A + bibliothèque relais	A	B	C	D
	PRET DE DOCUMENTS				
Mode de desserte	Echange dans les locaux de la MD	Echange dans les locaux de la MD ou Rattachement à une Médiathèque intercommunale	Echange dans les locaux de la MD ou Rattachement à une Médiathèque intercommunale	Echange dans les locaux de la MD ou Rattachement à une Médiathèque intercommunale	Echange dans les locaux de la MD ou Rattachement à une Médiathèque intercommunale
Nombre d'échanges livres par an ¹	4 à 6	3 à 4	2 à 3	2	1
Nombre de livres maximum mis à disposition	1000 par échange et au maximum 5000	500 par échange et au maximum 2 000	500 par échange et au maximum 1500	500 par échange et au maximum 1000	400 par échange et au maximum 400
Nombre d'échanges disques par an	3 à 4	3 à 4	3 à 4		
Nombre de disques maximum mis à disposition	500 à 1000 par échange et au maximum 2000	500 à 1000 par échange et au maximum 1500	500 par échange et au maximum 500		
Nombre de jeux-vidéos maximum mis à disposition ²	10 à 15 par échanges et au maximum 15	10 à 15 par échanges et au maximum 15			
	RESERVATIONS				
Nombre maximum de réservations simultanées	500	400	300	50	10
	MATERIEL D'ANIMATION (PRET PONCTUEL)				
Prêt de matériel d'animation ³	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚ ⁴
Prêt de matériel numérique et multimédia ⁵	⌚	⌚	⌚		
	MATERIEL NUMERIQUE (PRET A DEMEURE) ⁶				
Prêt de tablettes avec applications	⌚	⌚			
Prêt de liseuses	⌚	⌚			
	ACCES AUX RESSOURCES NUMERIQUES ⁶				
Musique ⁷	⌚	⌚	⌚		
Cinéma	⌚	⌚	⌚ ⁸		
Autoformation	⌚	⌚			

¹La MD se réserve le droit d'annuler l'échange en cas d'impossibilité de l'équipe.

²Pour les bibliothèques qui en font la demande

³Expositions, valises thématiques et musicales, **Kamishibai**, raconte-tapis® (le prêt de raconte-tapis® est soumis à une formation), etc...

⁴Prêt de **Kamishibai** uniquement, une fois par an.

⁵Tablettes, enceintes, consoles de jeu, vidéoprojecteurs, écrans, etc...

⁶L'accès à ces ressources est soumis à la signature de la convention « multimédia »

⁷L'accès à cette ressource est soumis à l'ouverture d'une section discothèque et à la signature de la convention « relais musique ». Dans le cas d'un réseau de bibliothèques intercommunales, le service de prêt de disques doit être présent dans au moins une des bibliothèques.

⁸Uniquement dans le cadre de projets d'animation.

Ces conventions générales de partenariat sont signées par le Maire ou le Président de la Communauté de communes et par le Président du Conseil départemental. Elles sont renouvelées tous les 3 ans.

Si les engagements d'une collectivité ne sont pas respectés, après un accompagnement renforcé de la Médiathèque départementale pour aider à résoudre les difficultés, la convention est dénoncée, le service de la MD cesse.

ANNEXE 4 : EXEMPLE DE FINANCEMENT DE MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE PACT + G11

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAONE		N° du rapport : 214		
Direction	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DE LA COOPERATION TERRITORIALE	Date : 18/07/2022		
Politique	Développement culturel - Bibliothèques / Médiathèques communautaires			
Objet	Création d'une maison de services culturels de proximité - Médiathèque intercommunale des Combes			
FINALITE DE L'OPERATION				
<p>Dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique, le Département participe aux investissements dans les médiathèques intercommunales têtes de réseau structurantes gérées par les communautés de communes.</p> <p>La Communauté de communes des Combes nous a transmis un dossier complet de demande de subvention pour la création d'une médiathèque intercommunale – maison de services culturels de proximité.</p> <p>Ce projet répond parfaitement aux enjeux du schéma départemental de développement de la lecture publique et peut donc faire l'objet d'un financement au titre du contrat PACT 2020-2025 ainsi que d'une aide sectorielle au titre de la fiche G11.</p> <p>Dans le cadre de cette aide sectorielle, je vous propose d'accorder à la Communauté de communes des Combes l'aide suivante pour la construction de la médiathèque communautaire :</p>				
<p>Objet : Restructuration d'un bâtiment existant (Fiche G11 : 30 % d'une dépense plafonnée à 535 € HT par m² limitée à 0,07 m² par habitant)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface totale du projet : 263,8 m² - Subvention maximum (plafond) : 42 339,90 € - Montant de la subvention sollicitée : 42 339,90 € <p>Objet : Construction d'un bâtiment neuf (Fiche G11 : 30 % d'une dépense plafonnée à 915 € HT par m² limitée à 0,07 m² par habitant)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface totale du projet : 206,69 m² - Subvention maximum (plafond) : 56 736,4 € - Montant de la subvention sollicitée : 56 736,40 € <p>Dans le cadre de l'aide au titre du contrat PACT 2020-2025, je vous propose d'accorder à la Communauté de communes des Combes l'aide suivante pour la construction de la médiathèque communautaire :</p> <p>Objet : Création de la maison des services culturels – Médiathèque intercommunale tête de réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assiette éligible PACT + G11 : 1 541 280,80 € HT - Subvention maximale (G11 + PACT : taux de subventionnement maximum de 25 % de la dépense éligible) : 385 319,91 € - Montant maximal de l'aide contrat PACT 2020-2025 (Subvention - aide G11) : 286 243,60 € - Montant de la subvention PACT contractualisée (plafond) : 285 000 € <p>Vous trouverez ci-après les tableaux récapitulatifs présentant les éléments détaillant les différentes opérations de ce dossier.</p> <p style="text-align: right;">....</p>				
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 070-227000015-20220718-22_17722-DE Date de télétransmission : 21/07/2022 Date de réception préfecture : 21/07/2022 </div>				

PROPOSITION

Accorder les aides indiquées, soit l'individualisation d'un crédit de **384 076,30 €** conformément aux tableaux ci-après.

POINT FINANCIER	Imputation budgétaire	Chapitre :	Article :	
Gestion en AP/CP (sectoriel)		Gestion en AP/CP (PACT 2)		
Montant disponible de l'AP :	270 302,30	€uros	Crédit disponible : 20 820 427,56	€uros
Montant engagé dans le rapport :	99 076,30	€uros	Crédit engagé dans le rapport : 285 000,00	€uros
Solde disponible de l'AP :	171 226,00	€uros	Solde disponible de crédit : 20 535 427,56	€uros

DECISION : ADOpte

Résultat du vote Pour : 34 Contre : _____ Abstention(s) : _____

LE PRESIDENT,

Yves KRATTINGER

Création et équipement de bibliothèques communautaires/têtes de réseau
- A N N E X E -
Commission Permanente du 18 juillet 2022

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DES COMBES – AIDE SECTORIELLE G11

Collectivité bénéficiaire	Nature de l'opération	Surface totale du projet	Surface éligible par opération	Modalités d'intervention	Montant de la subvention	Taux de subventionnement sur le montant total de la dépense éligible
CC des Combes	Restructuration d'un bâtiment existant pour en faire la maison des services culturels – Médiathèque intercommunale tête de réseau	835,9 m ²	263,8 m ²	30% d'une dépense plafonnée à 535 €HT par m ² limitée à 0,07 m ² par habitant	42 339,9 €	
	Extension neuve pour la maison des services culturels – Médiathèque intercommunale tête de réseau		206,69 m ²	30% d'une dépense plafonnée à 915 €HT par m ² limitée à 0,07 m ² par habitant	56 736,4 €	
TOTAL					99 076,30 €	6 %

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DES COMBES – AIDE AU TITRE DU CONTRAT PACT 2020-2025

Collectivité bénéficiaire	Nature de l'opération	Coût H.T. du projet	Dépense éligible PACT + G11	Montant plafond total de l'aide (taux de subvention maximum de 25%)	Modalités d'intervention	Montant du complément PACT 2 (dans la limite de 25% du coût HT)	Taux de subventionnement sur le montant total de la dépense éligible	Montant de la subvention totale 2020-2025
CC des Combes	Création de la maison des services culturels – Médiathèque intercommunale tête de réseau	3 269 146,28 €	1 541 280,80 €	385 320,20 €	Montant plafond total de l'aide (PACT + G11) – Montant aide sectorielle G11	285 000,00 €	24,9 %	285 000,00 €

TOTAL Aide sectorielle G11 + Financement PACT 2020-2025	384 076,30 €
--	---------------------

ANNEXE 5 : EXEMPLE DE FICHE TERRITOIRE

Médiathèque Départementale de la Haute-Saône

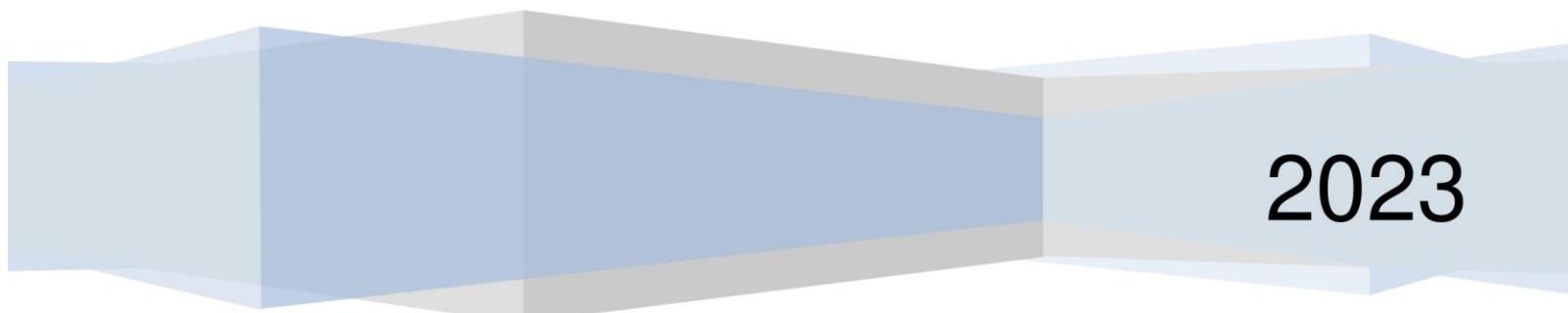
Communauté de communes du pays d'Héricourt

CCPH

Fiche territoire des bibliothèques

Source : RA 2022 Mise à jour 19/09/2023

Les données (Moyennes ou médianes) de strates de population référencées dans tout le document proviennent de la synthèse nationale des données d'activité 2018 publié par le Ministère de la Culture : <http://urlr.me/PdjfY> (Annexes 3 et 4)



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - GENERALITES

2

Nombrde de communes : 23 communes dont 3 communes du département du Doubs (intégration en 2017) + 2 communes rattachées à Héricourt (Bussurel et Tavey - fusion en 2019)

Président : Fernand BURKHALTER, maire d'Héricourt, élu départemental

Vice – Présidents (Communes ayant une bibliothèque) :

- 2^{ème} vice Pdt : Dominique CHAUDEY, maire d'Echenans-sous-Mont-Vaudois (Environnement et développement durable)

Pôle aménagement et développement durable : Ludovic PHILIPPE

Directeur Général des Services : Fabrice VRILLACQ

Cantons concernés :

- Héricourt 1 (Jean-Jacques SOMBSTHAY et Marie-Claire FAIVRE)
- Héricourt 2 (Fernand BURKHALTER et Martine PEQUIGNOT)

Population : 21587¹ (stabilité de la population)

Densité : 140,98 hab/km²

¹ Source : Population légale INSEE au 1^{er} janvier 2023

Caractéristiques :

- Située à l'entrée Sud est de la Haute-Saône
- Fait partie de l'arrondissement de Lure
- Territoire à dominante rurale qui se structure autour d'Héricourt, pôle d'emplois et de services, qui conforte son rôle de ville centre
- Héricourt, chef-lieu de canton qui est avec 10 862 habitants (population totale INSEE 2023) la deuxième ville du Département
- Territoire qui bénéficie de son positionnement géographique au sein de l'aire Urbaine (Belfort/Montbéliard)
- Fait partie d'un bassin de vie de 300 000 habitants constitué en Pôle Métropolitain, dans lequel elle s'intègre par des axes de communication importants. La Ville d'Héricourt en constitue le 3ème pôle urbain avec Belfort et Montbéliard.
- La CCPH se trouve confrontée aux difficultés et aux opportunités de son appartenance à deux aires géographiques : l'une administrative qui l'associe au Département de la Haute-Saône à dominante rurale, l'autre économique et sociale qui l'associe au bassin de vie du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté.
- Zone stratégique dont le rayonnement immédiat s'étend sur les secteurs de Lure, Villersexel, Ronchamp et Champagney.
- Aire d'influence grâce au dynamisme du Pays d'Héricourt
- Plus de 5 000 emplois sont recensés sur le Pays d'Héricourt contre à peine 3 000 dans les années 1990
-

Sources : site CCPH - <https://urlz.fr/nNhK>

HISTORIQUE CC, CONTRAT PACT, COMPETENCES (LECTURE PUBLIQUE)

4

L'intercommunalité a été créée le 1er janvier 2001 par un arrêté préfectoral du 14 novembre 2000. Elle s'est constituée autour des syndicats intercommunaux préexistants.

Fiche signalétique CCPH dans la base nationale sur l'intercommunalité : <https://urlz.fr/nNhX>

Le 1^{er} janvier 2017, Belverne, antérieurement membre de la communauté de communes Rahin et Chérémont rejoint la CCPH avec trois communes, situées dans le Doubs, de la communauté de communes de la vallée du Rupt (Le Vernoy, Aibre et Laire).

Tavey : commune rattachée à Héricourt depuis le 1^{er} janvier 2019

Compétence liée à la lecture publique et aux bibliothèques : oui

Développement et aménagement social et culturel :

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités périscolaires
- Activités culturelles et socioculturelles

La Médiathèque François Mitterrand est transférée à la Communauté de communes le 1^{er} janvier 2012.

Contrat PACT 2014-2019 : signé le 03/02/2014 – dont Pack culturel

Contrat PACT 2020-2025 : signé le 26 février 2021 – dont Pack culturel

Lien vers le PACT 2 CCPH : <https://urlz.fr/nNhZ>

Contenu Pack culturel 2020-2025 :

- Complexe culturel et de loisirs : cinéma – activités connexes
- Centre de formation de l'Odyssée du cirque
- Programmation culturelle CHOREIA
- Création d'un centre des musiques actuelles

CARTE DU TERRITOIRE

6



A Bibliothèque relais



A



B



C



D

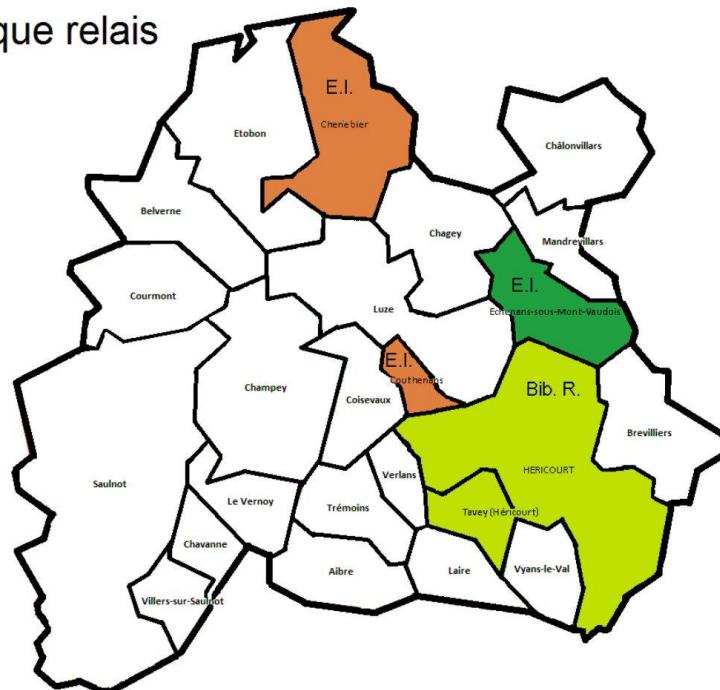
E.I. : échange intercommunal

Bib. R. : bibliothèque relais



LE DÉPARTEMENT

Médiathèque départementale



CC Pays d'Héricourt

LES BIBLIOTHEQUES DE LA CC DU PAYS D'HERICOURT

7

Bibliothèques	Convention MD ²	Typologie ETAT ³	Nombre d'échanges annuels de livres	Nombre d'échanges annuels de CD musique
Chenebier	D	Dépôt	E.I*	/
Couthenans	D	Point Lecture	E.I	/
Echenans-sous-Mont-Vaudois	A	Niveau 3	E.I	/
Médiathèque du Pays d'Héricourt	A+	Niveau 1	3	3

*échange intercommunal

La Médiathèque du Pays d'Héricourt est une médiathèque intercommunale. Les 3 autres bibliothèques de la CC sont municipales.

La Médiathèque du Pays d'Héricourt est médiathèque relais pour les 3 autres structures.

La Médiathèque municipale d'Héricourt, ouverte en juillet 1997, a intégré le réseau des bibliothèques de la MD70 le 5 décembre 2012, année de son passage à l'intercommunalité.

4 bibliothèques ont fermé leurs portes entre 1995 et 2017 : Etobon, Luze, Saulnot, Chalonvillars

² Voir annexe 2 (tableau des critères des conventions MD)

³ Voir annexe 1 (tableau des typologies des bibliothèques – Ministère de la Culture)

Responsables des bibliothèques			Maires des communes ayant une bibliothèque	
Bibliothèques	Nom-Prénom	Statut	Nom-Prénom	Autres fonctions (Administrative/Politique)
Chenebier	Damien Martin	Bénévole	Francis Abry	
Couthenans	Maryse Stachel	Bénévole	Jean-Pierre Jeanroy	
Echenans-sous-Mont-Vaudois	Fabienne Drezet	Bénévole	Dominique Chaudey	2 ^{ème} vice Pdt
Héricourt	Sylvia Mégnin	Salariée filière culturelle B	Fernand Burkhalter	Conseiller départemental Président CCPH

Chenebier : changement de responsable fin 2020. Mme Barrois est remplacée par Damien MARTIN. Renouvellement complet de l'équipe de bénévoles. Nathalie Sommier-Finot employée à la Médiathèque du Pays d'Héricourt intègre l'équipe.

Pays d'Héricourt : David Houzer a quitté la direction de la Médiathèque fin 2022. Il a été remplacé par Sylvia Mégnin, déjà en poste dans la structure.

LES SERVICES UTILISÉS⁴

Bibliothèques	Livres	CD	Jeux vidéo	Matériel d'animation*	Tablettes/Liseuses à demeure	Numérique : Musique	Numérique : Cinéma	Numérique : Autoformation
Chenebier	▲			▲				
Couthenans	▲							
Echenans-sous-Mont-Vaudois	▲			▲				
Héricourt**	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲

* Comprend : expositions, Kamishibaïs, raconte-tapis, jeux vidéo...

**La Médiathèque intercommunale du Pays d'Héricourt gère les échanges de documents (livres) avec les 3 bibliothèques rattachées.

⁴ Voir annexe 2 (Tableau des services mis à disposition selon catégories de convention) ; Certains services ne sont pas utilisés par manque de moyens et/ou de compétences (paire de ciseaux).

LES LOCAUX ET LA DESSERTE A LA POPULATION

10

Bibliothèques	Population desservie	Surface en m ²	Minimas préconisations Etat (100m ²)	Médiane même strate population	Surface moyenne nationale
Chenebier	713	40 m ²	100 m ²	40 m ²	97 m ² *
Couthenans	740	25 m ²	100 m ²	40 m ²	97 m ² *
Echenans-sous-Mont-Vaudois	571	29 m ²	100 m ²	40 m ²	97 m ² *
Médiathèque du Pays d'Héricourt	21587	1394 m ²	1511 m ²	1050 m ²	861 m ² **
Total CC (MI+BM)	21587	1488 m²	1511 m²	1050 m²	861 m²**

*surface moyenne nationale pour les bibliothèques desservant moins de 2000 habitants

** surface moyenne nationale pour les bibliothèques desservant plus de 2000 habitants

Données 2016 et 2017 du Ministère de la Culture-Pas de données en 2018

- Obligation de surface minimum pour obtenir une subvention de l'Etat ou du département : 0,07 m² par habitant ou 100 m² si moins de 1450 habitants dans la commune

- La surface de la Médiathèque intercommunale est légèrement en deçà des recommandations de l'Etat pour la population desservie, tout en étant supérieure à la médiane pour la même strate de population. (La Médiathèque a été construite en 1997 sous l'égide de la municipalité d'Héricourt).
- La surface dédiée aux bibliothèques est conforme pour cette CC.
- Pour info, la surface moyenne d'un point d'accès au livre (Point lecture ou dépôt : Chenebier, Couthenans) est de 70 m² (Données 2018). (Voir nomenclature nationale en annexe 1)

LA DESSERTE A LA POPULATION		
Population intercommunale desservie directement par une bibliothèque dans leur commune	Moyenne départementale ⁵	Moyenne nationale (Bibliothèques/Points lecture) ⁶
60%	55%	89%

*Il y a 40 % de la population de la CC, soit 8701 habitants qui n'ont pas d'accès direct à une bibliothèque dans leur commune.

⁵ Tableau MD – Liste des bibliothèques existantes

⁶ Bibliothèques municipales et intercommunales – Données d'activité 2018 – Ministère de la Culture p.88

LE BUDGET ⁷

12

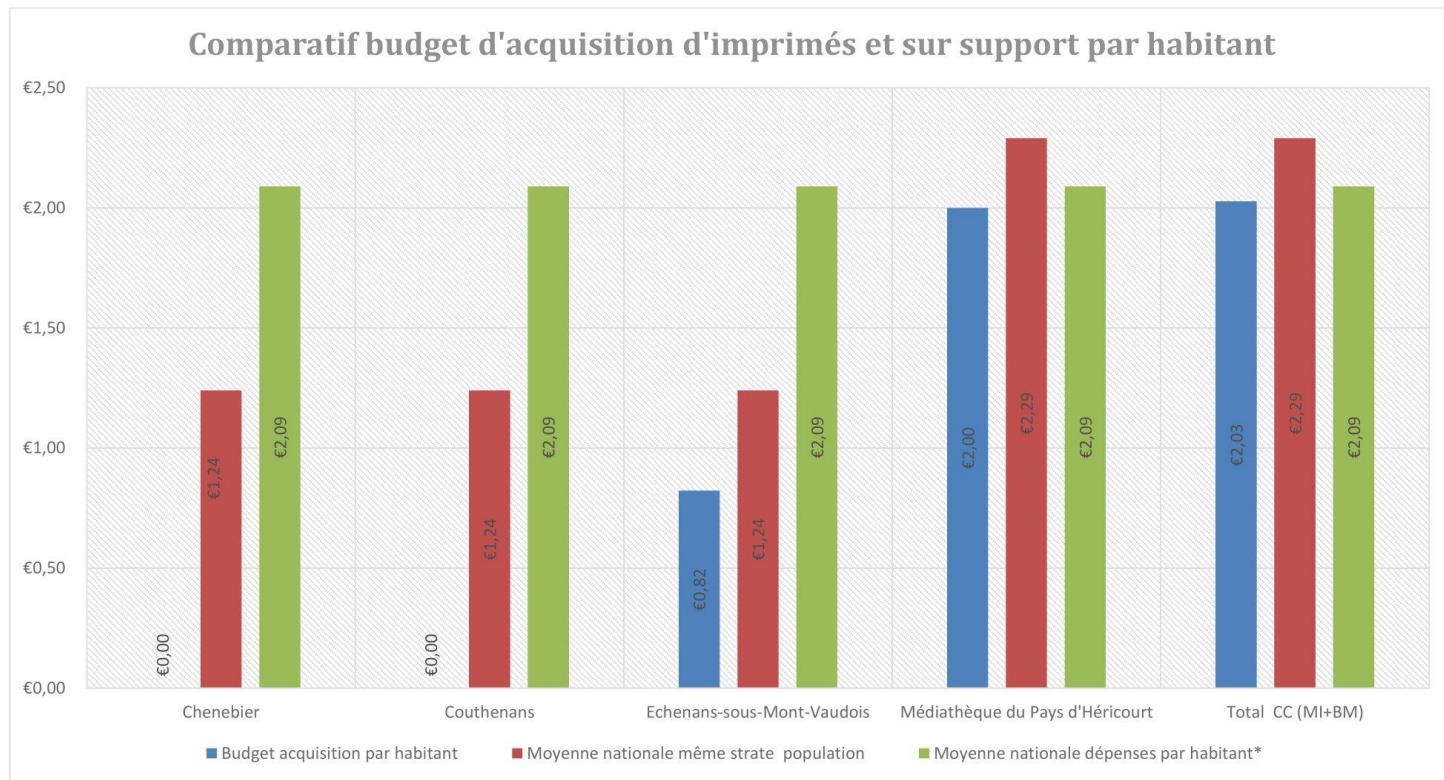
Bibliothèques	Population desservie	Budget imprimés	Préconisations Etat (2 €/hab.)	Minimas pour conventionnement MD	Budget acquisition par habitant	Moyenne nationale même strate population	Moyenne nationale dépenses par habitant*
Chenebier	713	0 €	1 426 €	Pas d'obligation	0,00 €	1,24 €	2,09 €
Couthenans	740	0 €	1 480 €	Pas d'obligation	0,00 €	1,24 €	2,09 €
Echenans-sous-Mont-Vaudois	571	470 €	1 142 €	0,50 €/habitant ou 500 € mimimum si résultat inférieur à 500	0,82 €	1,24 €	2,09 €
Médiathèque du Pays d'Héricourt	21587	43 302 €	43 174 €	2 € préconisés par la DRAC et 1,5 €/hab. minimum	2,00 €	2,29 €	2,09 €
Total CC (MI+BM)	21587	43 772 €	43 174 €		2,03 €	2,29 €	2,09 €

Source : Même strate de population : Bibliothèque municipales et intercommunales - Données d'activité 2018 - Ministère de la Culture p. 16 à 23

Source : Moyenne nationale : Bibliothèque municipales et intercommunales - Données d'activité 2018 - Ministère de la Culture p.32

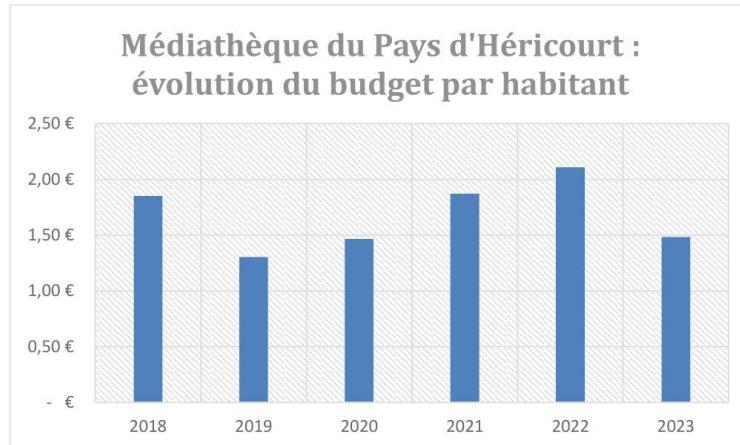
***Les données prises en compte pour la moyenne nationale concernent uniquement les bibliothèques de communes à partir de 2000 habitants**

⁷ Budget annuel d'acquisition d'imprimés (livres et périodiques) alloué par la collectivité



- Préconisations : 1,5 € par habitant pour les documents multimédias (DVD, CD, jeux...) en plus des 2 € préconisés pour les imprimés

- La Médiathèque du Pays d'Héricourt consacre par ailleurs du budget à l'acquisition de jeux de société, de livres audio, de jeux vidéo, de documents graphiques
- A part pour la Médiathèque intercommunale, seule la médiathèque d'Echenans-sous-Mont-Vaudois consacre du budget à l'acquisition de documents imprimés. Mais son budget est bien déçà de la préconisation de 2 euros par habitant.
- **Le budget consacré aux imprimés de la Médiathèque du Pays d'Héricourt, pour 2022, est conforme aux 1,5 euros par habitant attendu par la convention de partenariat A+ avec la MD et aux attentes si demande de subvention. Cependant, ce budget est très variable d'une année à l'autre (voir tableau ci-dessous) et le budget 2023 est de 1,48 euros par habitant.**
- Moyenne départementale 2021 : 0,98€ par habitant⁸



⁸ Tableau statistiques – base de données MD1

LES FONDS DOCUMENTAIRES

Bibliothèques	Population desservie	fonds propre imprimés	Ratio de livres par habitant (Fonds propre)	Moyenne même strate population	Moyenne nationale par habitant*	Moyenne nationale nombre imprimés selon catégorie bib ABD	Apport documents MD (Imprimés)	Total collection	Ratio par habitant (avec apport MD)
Chenebier	713	224	0,31	3,28	2,26	2200	560	784	1,10
Couthenans	740	700	0,95	3,28	2,26	2200	87	787	1,06
Echenans-sous-Mont-Vaudois	571	1000	1,75	3,28	2,26	17400	600	1600	2,80
Médiathèque du Pays d'Héricourt	21587	33396		2,02			535		
			1,55		2,26	17400		33931	1,57
Total CC (si réseau)	21587	35320		2,02	2,26	17400	1782	37102	1,72

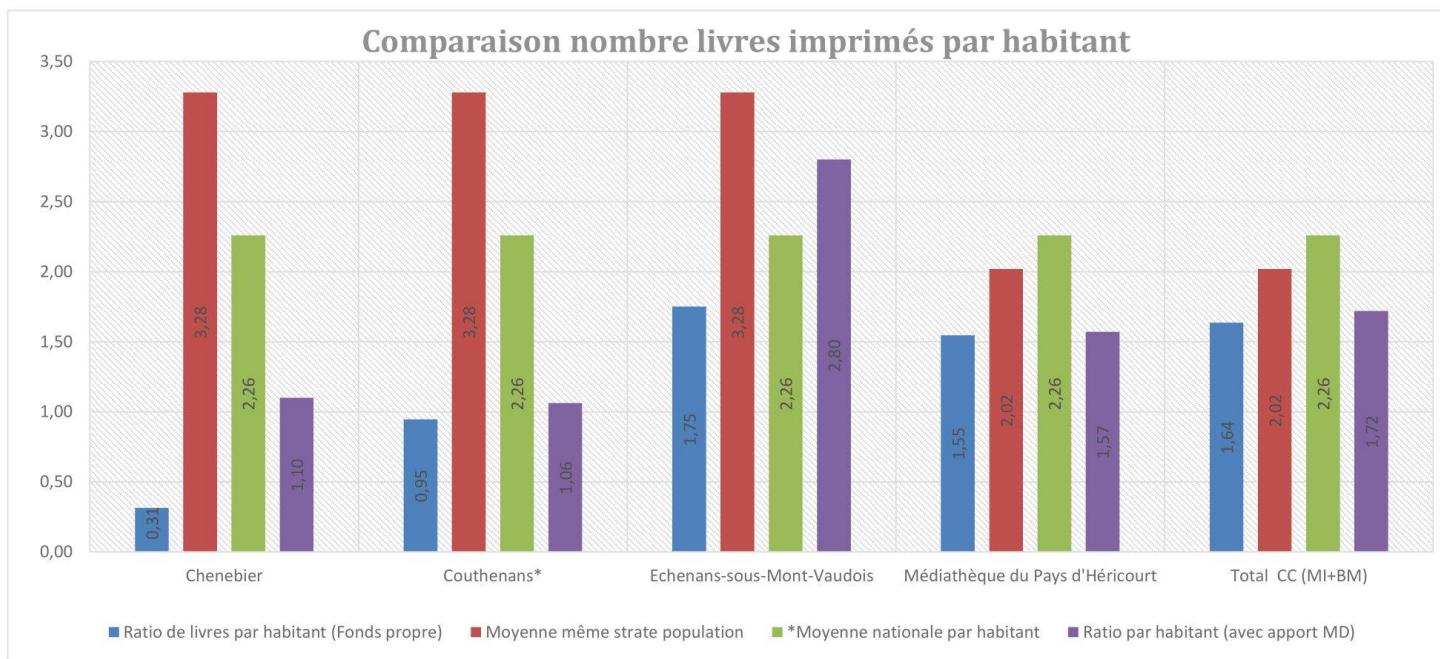
*Donnée 2016 / 2017 – Pas de données 2018 – Moyenne nationales pour les bibliothèques desservant plus de 2000 habitants.

- Préconisations Etat : 2 livres par habitants et 1 à 1,5 abonnements pour 200 habitants⁹
- Moyenne départementale 2021 :1,45 livres par habitant¹⁰

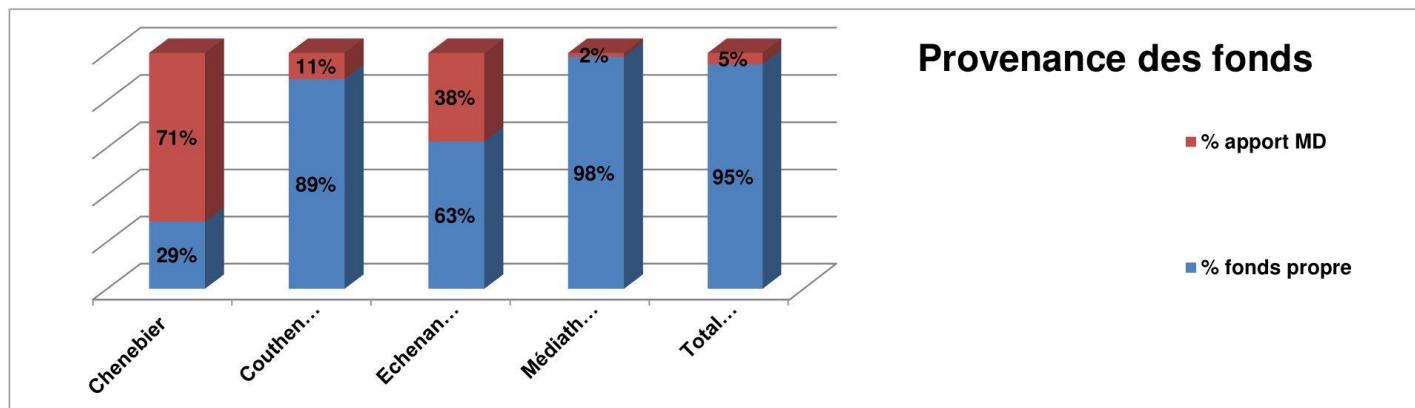
⁹ Source : Mémento du bibliothécaire de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), édition 2014, (Médiathèmes), p. 185

¹⁰ Source : Tableau statistiques – base de données MD1

- Le fonds de la Médiathèque intercommunale du Pays d'Héricourt est en dessous de la préconisation de 2 livres par habitant : 1,55 €
- L'apport de la MD ne représente que 2% du fonds de la Médiathèque du Pays d'Héricourt qui possède un fonds suffisant. Les emprunts auprès de la MD s'orientent vers les documents en nombre insuffisants ou manquants dans leur propre fonds : documentaires adultes, mangas, livres en gros caractères...
- La Médiathèque du Pays d'Héricourt emprunte également environ 600 CD et des jeux vidéo à la MD
- Les bibliothèques de Chenebier et Couthenans ont des fonds propres très insuffisants. Malgré l'apport de la Médiathèque intercommunale, le ratio reste en deçà des recommandations. Il serait nécessaire d'augmenter l'apport de documents à la bibliothèque de Couthenans
- Le nombre de livres par habitant est insuffisant pour toute la CC. Seule la Médiathèque d'Echenans-sous-Mont-Vaudois dépasse le nombre de livres par habitant avec l'apport de la Médiathèque intercommunale
- Les chiffres des fonds propres de Couthenans et d'Echenans-sous-Mont-Vaudois demandent à être vérifiés



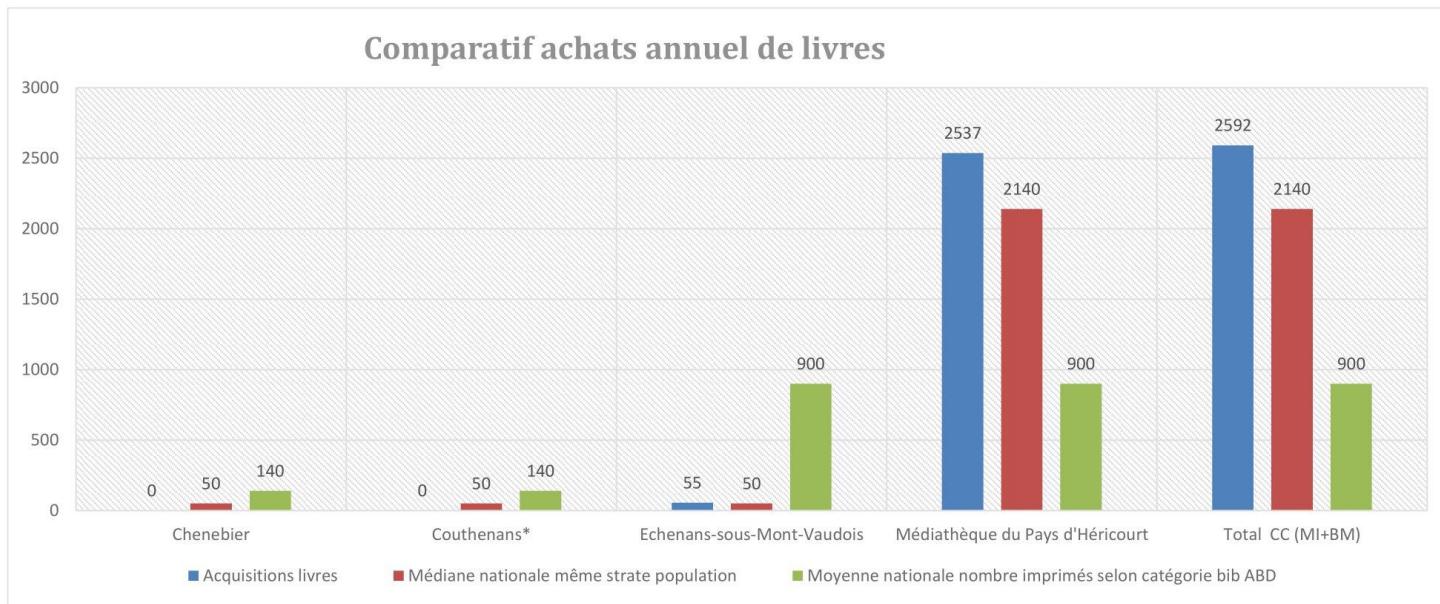
Bibliothèques	Fonds propre	Apport MD/Médiathèque intercommunale	Total	% collection propre	% apport MD
Chenebier	224	560	784	29%	71%
Couthenans	700	87	787	89%	11%
Echenans-sous-Mont-Vaudois	1000	600	1600	63%	38%
Médiathèque du Pays d'Héricourt	33396	535	33931	98%	2%
Total CC (MI+BM)	35320	1782	37102	95%	5%



LES ACQUISITIONS ANNUELLES (ACHATS) EN NOMBRE DE DOCUMENTS

19

Bibliothèques	Acquisitions livres	CD	Vidéo	Total collection	Médiane nationale même strate population	Moyenne nationale nombre imprimés selon catégorie bib ABD
Chenebier	0	0	0	0	50	140
Couthenans	0	0	0	0	50	140
Echenans-sous-Mont-Vaudois	55	0	0	55	50	900
Médiathèque du Pays d'Héricourt	2537	26	0	2563	2140	900
Total CC (MI+BM)	2592	26	0	2618	2140	900



- Les acquisitions annuelles pour la CC sont au-dessus des moyennes nationales. Les bibliothèques de Chenebier et de Couthenans n'ont pas de budget d'acquisitions.
- Recommandations nationales : 10 % du fonds doit être renouvelé annuellement

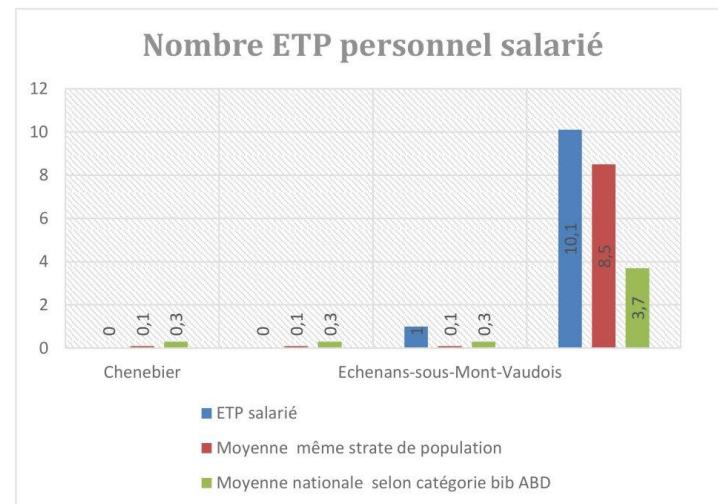
LE PERSONNEL (SALARIES, BENEVOLES)

Le personnel salarié (Nombre par établissements)				
Bibliothèques	Personnel salarié	ETP salarié	Moyenne même strate de population ¹¹	Moyenne nationale selon catégorie bib ABD ¹²
Chenebier	0	0	0,1	0,3
Couthenans	0	0	0,1	0,3
Echenans-sous-Mont-Vaudois	0	1	0,1	0,3
Médiathèque du Pays d'Héricourt	11	10,1	8,5	3,7

- Préconisations de l'état :

- 1 ETP salarié qualifié pour 2000 habitants
- 1 ETP salarié cadre B à partir de 2000 habitants
- 1 ETP salarié cadre A à partir de 8000 habitants

- A part à la Médiathèque du Pays d'Héricourt, les bibliothèques de ce territoire sont gérées uniquement par des bénévoles
- La Médiathèque du Pays d'Héricourt est bien dotée en ETP par rapport aux moyennes des établissements desservant la même strate de population. Cependant pour une Médiathèque intercommunale desservant un territoire de plus de



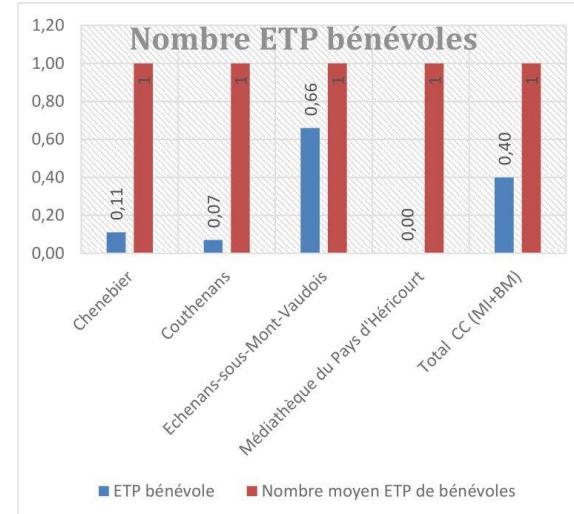
¹¹ Source : Bibliothèques municipales et intercommunales – Données d’activité 2018 – Ministère de la Culture p. 16 à 23

¹² Source : Bibliothèques municipales et intercommunales – Données d’activité 2018 – Ministère de la Culture p. 13

20000 habitants, un salarié de cadre A serait nécessaire selon les préconisations. Le PCSES de la structure mentionne également un manque de formation de l'équipe.

22

Le personnel bénévole						
Bibliothèques	Personnel bénévole	ETP bénévole	Nombre moyen ETP de bénévoles	Proportion des bénévoles au sein des ETP totaux	Moyenne même strate de population ¹³	Moyenne nationale ¹⁴
Chenebier	4	0,11	1	100%		
Couthenans	2	0,07	1	100%		
Echenans-sous-Mont-Vaudois						
	10	0,66	1	100%		
Médiathèque du Pays d'Héricourt						
	0	0,00	1	0%	11%	9%
Total CC (MI+BM)	16	0,40	1	4%	2%	9%



Données 2016 – pas de % sur rapport 2018 du Ministère de la Culture. P. 41

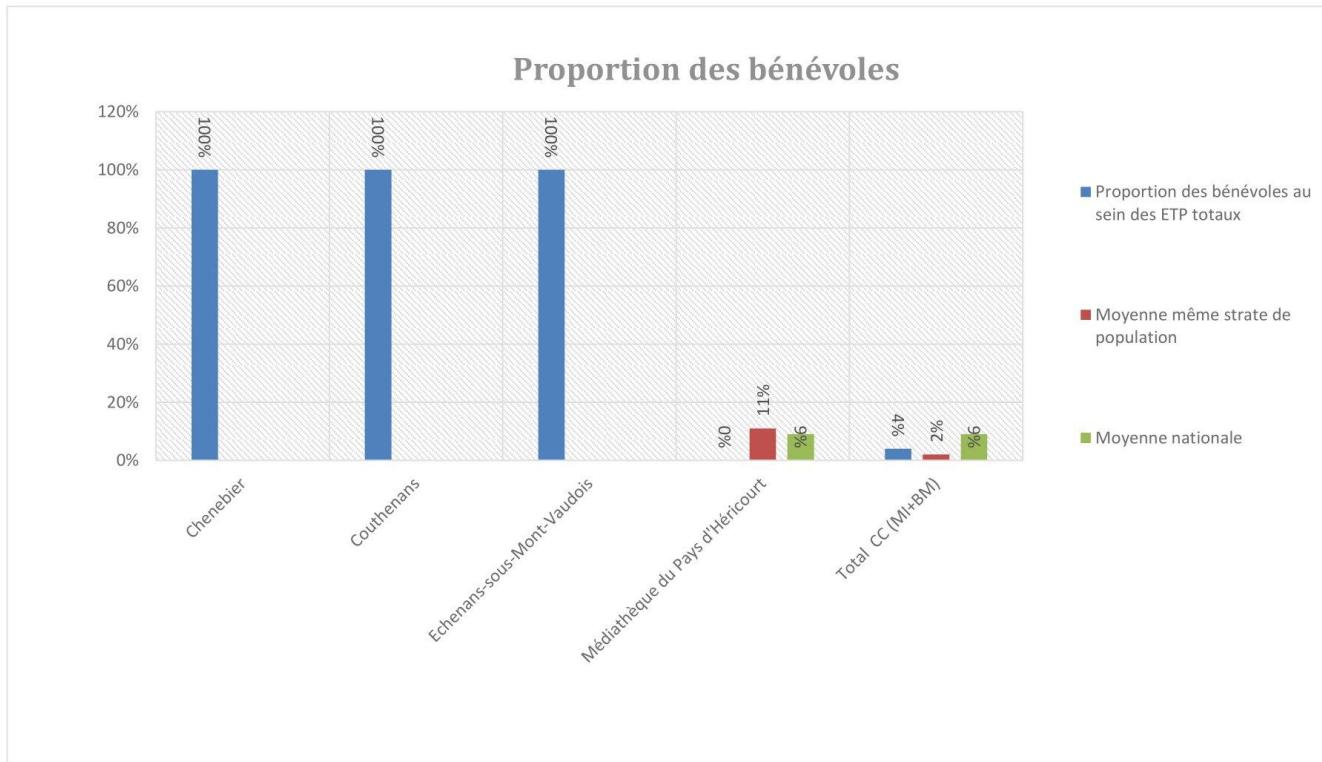
- La Médiathèque d'Echenans-sous-Mont-Vaudois est constituée d'une équipe de bénévoles conséquente
- Faiblesse du nombre de bénévoles à Couthenans

¹³ Les données prises en compte pour les moyennes nationales concernent uniquement les bibliothèques de communes à partir de 2000 habitants

¹⁴ Absence de données concernant la moyenne nationale pour les bibliothèques de communes de moins de 2000 habitants

- La Médiathèque du Pays d'Héricourt fait appel ponctuellement à des bénévoles pour les temps forts. Rédaction d'une charte des bénévoles en cours

23



LES HORAIRES D'OUVERTURE

24

Bibliothèques	Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	Médiane nationale même strate population ¹⁵	Moyenne nationale ¹⁶
Chenebier	2h00	4h00	15h00
Couthenans	2h00	4h00	15h00
Echenans-sous-Mont-Vaudois	6h30	4h00	15h00
Médiathèque du Pays d'Héricourt	32h00	26h20	15h00
Total CC (MI+BM)	42h30	26h20	15h00

- Recommandations nationales : minimum 4 heures pour les points lecture (Chenebier et Couthenans)
- La Médiathèque du Pays d'Héricourt a une très large amplitude horaire
- La Médiathèque d'Echenans-sous-Mont-Vaudois ne respecte pas les 7 heures d'ouverture hebdomadaire de la convention
- Amplitude moyenne des bibliothèques en 2018 desservant plus de 2000 habitants : 20 heures
- Amplitude moyenne pour l'ensemble des bibliothèques toutes tailles de collectivités confondues : 15 heures
- Moyenne départementale 2021 : 6,7 heures hebdomadaires¹⁷

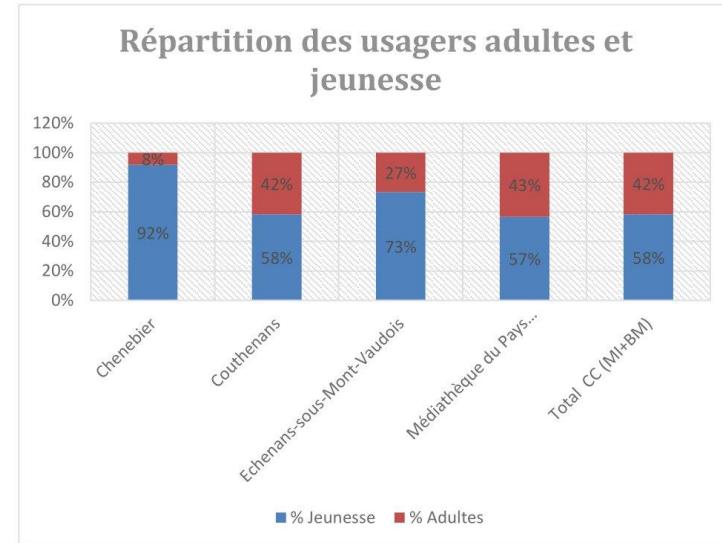
¹⁵ Source : Bibliothèques municipales et intercommunales – Données d'activité 2018 – Ministère de la Culture p. 16 à 23

¹⁶ Source : Bibliothèques municipales et intercommunales – Données d'activité 2018 – Ministère de la Culture p 34

¹⁷ Source :Tableau statistiques – base de données MD1

LE PUBLIC - LES USAGERS ACTIFS¹⁸

Age des usagers			
Bibliothèques	Public de 0 à 14 ans	Public adulte	Total
Chenebier	56	5	61
Couthenans	7	5	12
Echenans-sous-Mont-Vaudois	110	40	150
Médiathèque du Pays d'Héricourt	1405	1079	2484
Total CC (MI+BM)	1578	1129	2707



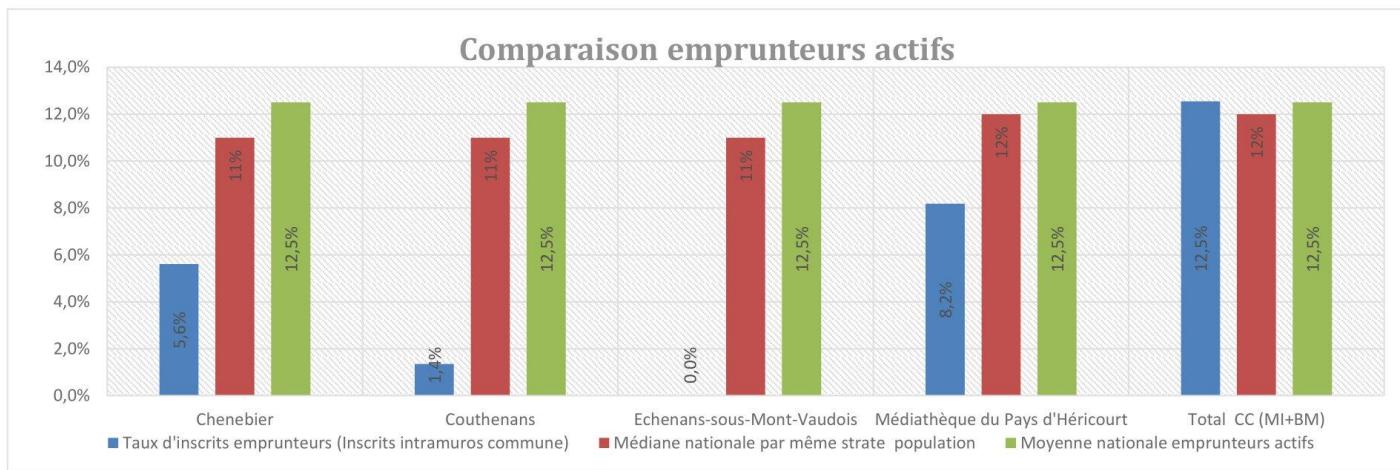
- La surreprésentation des 0-14 ans dans les bibliothèques de Chenebier et d'Echenans-sous-Mont-Vaudois tient à leur localisation : ces 2 bibliothèques ont leur local accolé ou dans les locaux de l'école
- Les bibliothèques de Chenebier et d'Echenans-sous-Mont-Vaudois doivent conquérir le public adulte.

¹⁸ Un usager actif est un usager qui a emprunté au moins un document dans l'année de référence

Nombre d'emprunteurs actifs							
Bibliothèques	Population desservie	Total inscrits emprunteurs	Dont habitant la commune ou la CC	Taux d'inscrits emprunteurs (Inscrits intramuros commune)	Médiane nationale par même strate population ¹⁹	Moyenne nationale emprunteurs actifs ²⁰	
Chenebier	713	61	40	5,6%	11%	12,5%	
Couthenans	740	12	10	1,4%	11%	12,5%	
Echenans-sous-Mont-Vaudois	571	150	NC	#VALEUR!	11%	12,5%	
Médiathèque du Pays d'Héricourt	21587	2484	1766	8,2%	12%	12,5%	
Total CC (MI+BM)	21587	2707	1816	12,5%	12%	12,5%	

¹⁹ Source : Bibliothèques municipales et intercommunales – Données d'activité 2018 – Ministère de la Culture p. 16 à 23

²⁰ Source : Bibliothèques municipales et intercommunales – Données d'activité 2018 – Ministère de la Culture p. 41



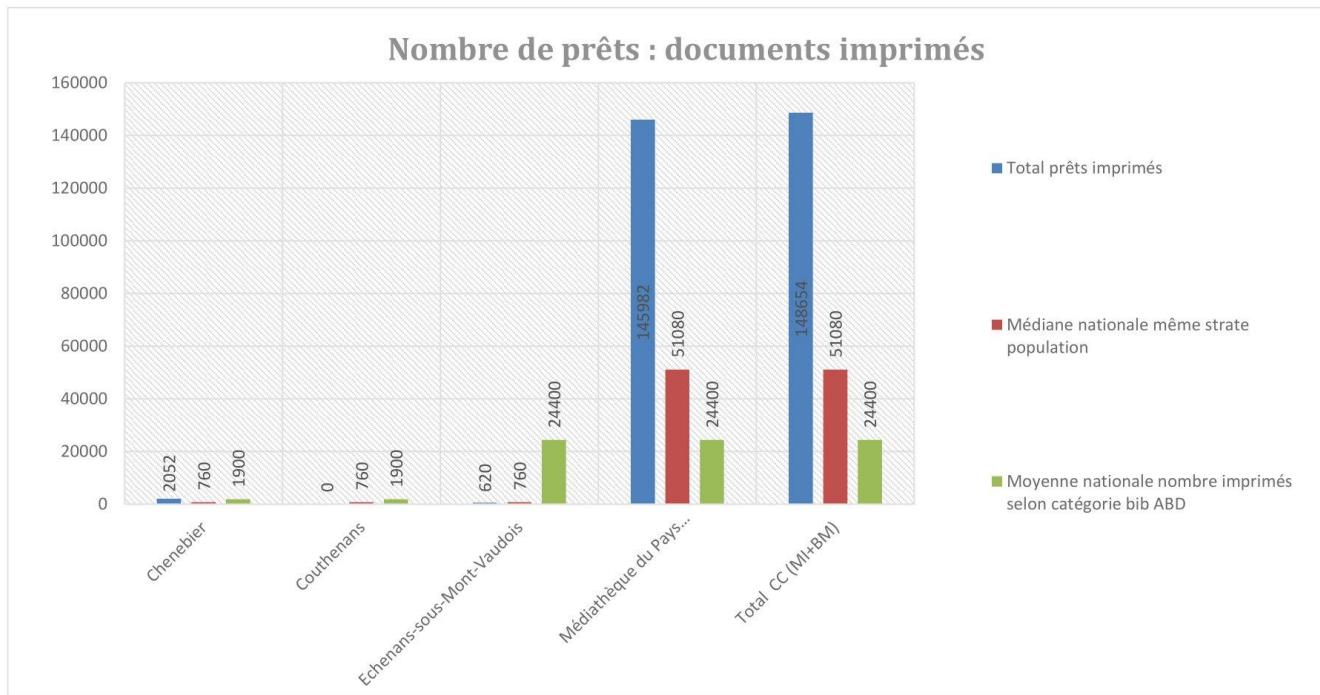
- Sur l'ensemble des 4 bibliothèques, 12,5 % des habitants de la CCPH sont inscrits dans une bibliothèque
- La moyenne nationale des emprunteurs actifs (ayant emprunté au moins une fois dans l'année) est de 12,5 %²¹
- La Médiathèque du Pays d'Héricourt a augmenté son nombre d'inscrits depuis son passage à l'intercommunalité en 2012 (source PCSES) ; cependant, seulement 8,2 % des habitants de la CC y sont inscrits. Beaucoup d'inscrits viennent de l'extérieur de la CCPH. Un effort de conquête des publics doit être envisagé
- Moyenne départementale de fréquentation en bibliothèque : 7,2 %²²
- La moyenne nationale de fréquentation en bibliothèque est de 16 % dans les communes de plus de 2000 habitants (Usagers qui fréquentent la bibliothèque sans emprunter de documents)

²¹ Source : Bibliothèques municipales et intercommunales Données d'activité 2018 Synthèse nationale du Ministère de la Culture p.41

²² Source : Tableau statistiques – base de données MD1

LE PRET²³

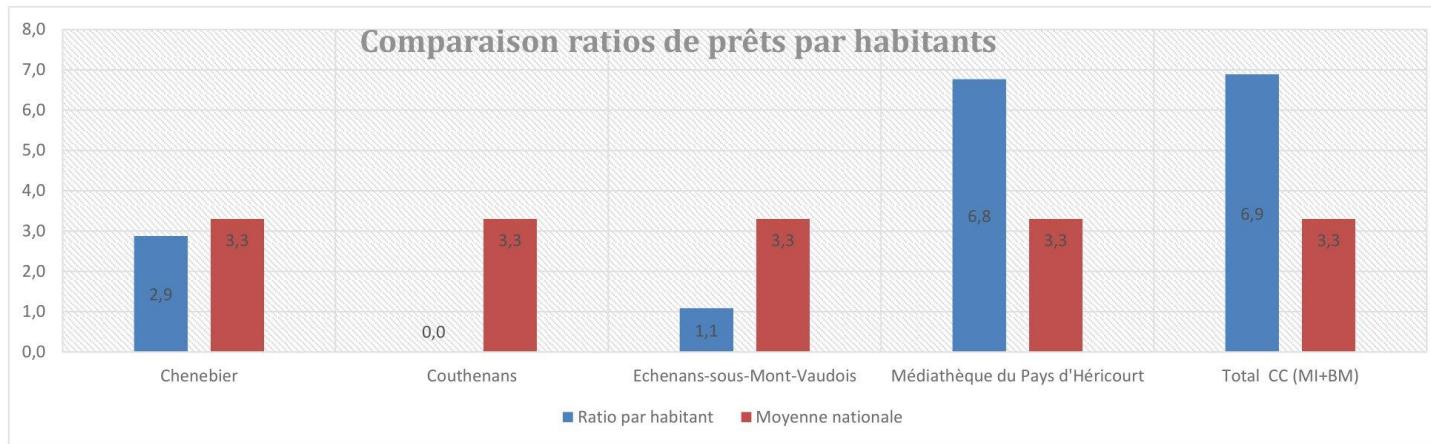
28



- Très forte activité de prêt à la Médiathèque du Pays d'Héricourt.

²³ Source : Bibliothèques municipales et intercommunales – Données d’activité 2018 – Ministère de la Culture p. 16 à 23 et p.13

- Les chiffres des prêts de la Bibliothèque de Couthenans ne sont pas connus pour 2023. Par ailleurs, les chiffres du public et des prêts pour les courbes d'évolution du public et des prêts sont à prendre avec précaution : chiffres identiques sur plusieurs années et non communiqués
- La Bibliothèque de Chenebier a connu une augmentation de ses prêts depuis le changement d'équipe. Prêts majoritairement de documents jeunesse
- Pour la Médiathèque d'Echenans-sous-Mont-Vaudois, relative faiblesse du nombre de prêts comparés au nombre d'inscrits.



INFORMATISATION ET ACCES INTERNET

30

Bibliothèques	Informatisation : Logiciel professionnel	Internet : Accès public	Internet : Accès professionnel
Chenebier		▲ (connexion WIFI publique)	▲
Couthenans			
Echenans-sous-Mont-Vaudois	PMB		▲
Médiathèque du Pays d'Héricourt	Orphée	▲	▲

- L'accès internet devrait être systématique dans toutes les bibliothèques
- L'accès internet au public est à développer également sur ce territoire

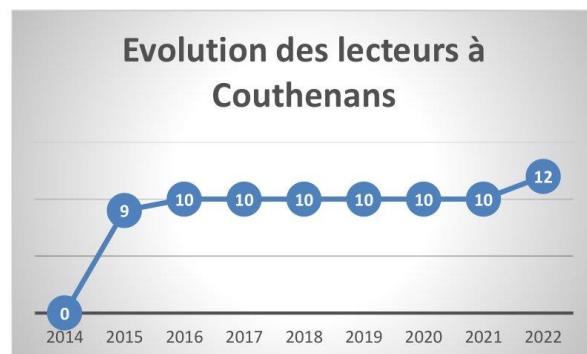
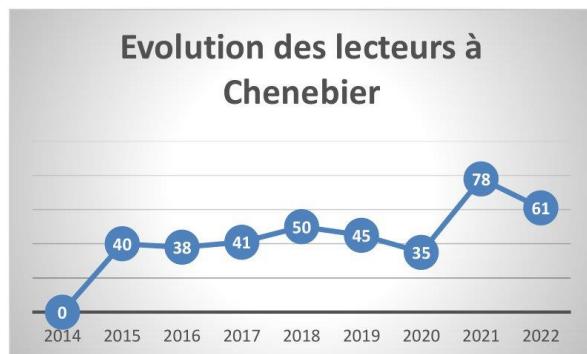
ACTIONS CULTURELLES

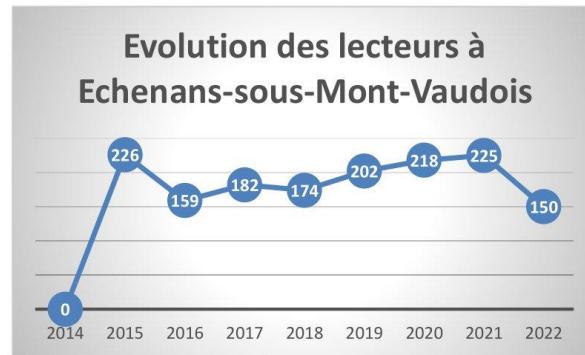
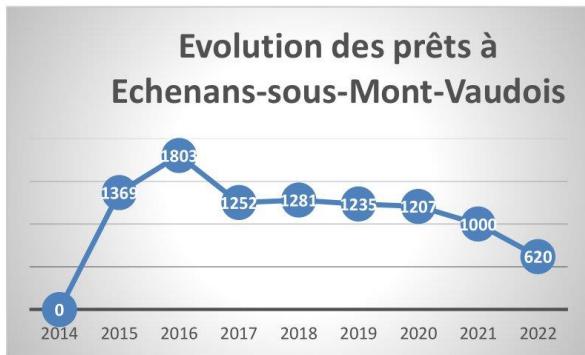
Bibliothèques	Actions culturelles
Chenebier	Animations en partenariat avec la Médiathèque du Pays d'Héricourt, exposition
Couthenans	/
Echenans-sous-Mont-Vaudois	Accueils de classes, Animations en partenariat avec la Médiathèque du Pays d'Héricourt, expositions, rencontres
Médiathèque du Pays d'Héricourt	Multiples animations pour tous les publics et dans différents domaines : périscolaires, accueils de classes, de groupes, de structures sociales, accueils d'auteurs, résidences d'artistes, rendez-vous réguliers autour du jeu et du jeu vidéo, Enlivrez-vous, Enjouez-vous, Petites fugues, Mois du film documentaire, ateliers d'écriture, Micro-folie....

RECAPITULATIF CCPH

Bibliothèques	Chenebier	Couthenans	Echenans-sous-Mont-vaudois	Héricourt
Catégorie MD	D	D	A	A+
Typologie Etat	Dépôt	Point Lecture	Bib. Niveau 1	Bib. Niveau 3 (relais)
Local	40 m ²	25 m ²	29 m ²	1394 m ²
Budget annuel Imprimés	0	0 €	470 €	43 302 €
Fonds propre	224	700	1000	33396
Personnel	4 bénévoles	2 bénévoles	10 bénévoles	11 salariés 0 bénévoles
Horaires	2 h 00	2 h 00	6 h 30	32 h 00
Lecteurs	61	12	150	2484
Prêts	2052	NC	620	145982
Informatisation	NON	NON	OUI	OUI
Accès internet au public	OUI	NON	OUI	OUI

EVOLUTION DES PRETS ET DU PUBLIC





ANALYSE

POINTS FORTS :

Les bibliothèques

- Le territoire de la CCPH est desservi par une Médiathèque intercommunale dynamique et innovante qui répond globalement aux préconisations pour sa catégorie
- La Médiathèque du Pays d'Héricourt est la 2e plus grande bibliothèque de Haute-Saône après la Bibliothèque municipale de Vesoul
- Elle possède des collections conséquentes et variées et propose des services innovants (FabLab, NumHérlab, Micro-folie)
-
- Elle utilise tous les services proposés par la MD70 (service de cinéma en ligne, musique en ligne, tablettes et liseuses)
- Programme d'animations riche en direction de tous les publics et réparti sur l'année
- De nombreux partenariats sont noués avec d'autres structures du territoire : écoles primaires, collèges, lycée, EHPAD...
- La Médiathèque d'Echenans-sous-Mont-Vaudois est forte d'une équipe de bénévoles conséquente et propose des actions culturelles (salon du livre). Des animations sont proposées en partenariat avec la Médiathèque du Pays d'Héricourt. Présence active sur les réseaux sociaux

- Nouvelle dynamique enclenchée à la Bibliothèque de Chenebier avec le changement d'équipe
- 2023 : projet de rénovation énergétique et réaménagement à la Médiathèque du Pays d'Héricourt. La Médiathèque déménage de manière temporaire dans les locaux d'un ancien supermarché le temps des travaux et restera ouverte au public. Rédaction d'un nouveau PCSES à cette occasion pour redéfinir le projet de la Médiathèque – ancien PCSES datait de 2013

POINTS FAIBLES

- Budget de la Médiathèque intercommunale inférieure à la préconisation de 2 euros par habitant selon les années
- Un fonds documentaire imprimés légèrement en deçà des recommandations
- L'équipe de la Médiathèque intercommunale aurait besoin de formations bibliothéconomiques
- Faiblesse du réseau des bibliothèques de proximité : manque de bénévoles, de budget, de collections
- La partie ouest de la CCPH est dépourvue de bibliothèque municipale et est éloignée d'Héricourt. Exemple de Courmont à 15 km ou 18 min de la Médiathèque intercommunale
- Des actions hors-les-murs notamment en direction des écoles de la CCPH sont prévues pendant la période de fermeture de la Médiathèque du Pays d'Héricourt à partir d'octobre 2023
- La bibliothèque de Chenebier doit encore conquérir le public adulte mais elle souffre de sa localisation dans les locaux de l'école primaire.
- La bibliothèque de Couthenans a une activité très réduite. Quasiment invisible dans l'espace public : local au 1er étage de la salle polyvalente. Aucune animation n'est programmée. Les liens avec la Médiathèque du Pays d'Héricourt se limite à un dépôt de quelques livres.
- La Médiathèque d'Echenans-sous-Mont-Vaudois souffre de l'exiguïté de son local

ANNEXE 1 – TYPOLOGIE DES BIBLIOTHEQUES

37

Critères utilisés dans les formulaires statistiques de la Direction du Livre et la Lecture (DLL) et de l'Association des Directeurs des Bibliothèques Départementales (ADB).²⁴

Bibliothèques Niveau 1 définies selon les critères suivants :

- 2 € par habitant de budget d'acquisition de documents
- 12 heures d'ouverture par semaine*
- 1 agent de catégorie B par tranche de 5000 habitants ou un salarié qualifié par tranche de 2000 habitants. 1 cadre A est recommandé à partie de 8000 habitants.
- 1 local spécifique de 0,07 m² par habitant d'un minimum de 100 m²

Bibliothèques Niveau 2 définies selon les critères suivants :

- 1 € par habitant de budget d'acquisition de documents
- 8 heures d'ouverture par semaine*
- 1 salarié qualifié
- 1 local spécifique de 0,04 m² par habitant d'un minimum de 50 m²

Bibliothèques Niveau 3 définies selon les critères suivants :

- 0,50 € par habitant de budget d'acquisition de documents
- 4 heures d'ouverture par semaine*
- Bénévoles qualifiés (Formation ABF ou cycles de formation MD)
- 1 local spécifique d'un minimum de 25 m²

²⁴ Source : Modalités de calcul de la typologie des bibliothèques (Ministère de la Culture)

ANNEXE 1 – TYPOLOGIE DES BIBLIOTHEQUES

37

Critères utilisés dans les formulaires statistiques de la Direction du Livre et la Lecture (DLL) et de l'Association des Directeurs des Bibliothèques Départementales (ADB).²⁴

Bibliothèques Niveau 1 définies selon les critères suivants :

- 2 € par habitant de budget d'acquisition de documents
- 12 heures d'ouverture par semaine*
- 1 agent de catégorie B par tranche de 5000 habitants ou un salarié qualifié par tranche de 2000 habitants. 1 cadre A est recommandé à partie de 8000 habitants.
- 1 local spécifique de 0,07 m² par habitant d'un minimum de 100 m²

Bibliothèques Niveau 2 définies selon les critères suivants :

- 1 € par habitant de budget d'acquisition de documents
- 8 heures d'ouverture par semaine*
- 1 salarié qualifié
- 1 local spécifique de 0,04 m² par habitant d'un minimum de 50 m²

Bibliothèques Niveau 3 définies selon les critères suivants :

- 0,50 € par habitant de budget d'acquisition de documents
- 4 heures d'ouverture par semaine*
- Bénévoles qualifiés (Formation ABF ou cycles de formation MD)
- 1 local spécifique d'un minimum de 25 m²

²⁴ Source : Modalités de calcul de la typologie des bibliothèques (Ministère de la Culture)

ANNEXE 2 : TABLEAU DES CRITERES DES CONVENTIONS MD

Obligations de la bibliothèque	A+	A	B	C	D
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	12 heures minimum	7 heures minimum	4 heures minimum	3 heures minimum	2 heures minimum
Surface minimale	0,07 m ² /hab. avec un minimum de 100 m ²	0,04 m ² avec un minimum de 30 m ² si le résultat est inférieur à 30 m ²	25 m ² minimum	20 m ² minimum	Pas d'obligation
Local à usage unique	OUI	OUI	OUI	OUI	Pas d'obligation sauf des placards fermés à clé si salle multi-activités
Budget pour acquisitions de documents	2 € préconisés par la DRAC et 1,5 €/hab. minimum	0,50 €/hab. et 500 € minimum si le résultat est inférieur à 500 €	0,25 €/hab. et 250 € minimum si le résultat est inférieur à 250 €	100 € minimum	Pas d'obligation
Formation du responsable	1 agent B+ filière culturelle TP/5000 hab. minimum	6 jours	6 jours	6 jours	1 jour
Formation des autres membres de l'équipe	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
Ouverture à tout public	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Transport des documents par la collectivité	OUI	OUI	OUI	Pas obligatoire	Pas obligatoire

ANNEXE 3 : STRATES DE POPULATION DE REFERENCE²⁵

Strates de population de référence		
Chenebier	713 habitants	Analyse des établissements couvrant des populations comprises entre 250 et 750 habitants
Couthenans	740 habitants	Analyse des établissements couvrant des populations comprises entre 250 et 750 habitants
Echenans-sous-Mont-Vaudois	571 habitants	Analyse des établissements couvrant des populations comprises entre 250 et 750 habitants
Médiathèque du Pays d'Héricourt	21 587 habitants	Analyse des établissements couvrant des populations comprises entre 8000 et 12 000 habitants
CCPH	21 587 habitants	Analyse des établissements couvrant des populations comprises entre 15 000 et 25 000 habitants

²⁵ Données d'activité 2018 – Synthèse nationale du Ministère de la culture – Pages 16 à 23

ANNEXE 4 : MOYENNE NATIONALE (POPULATION DE REFERENCE)²⁶

41

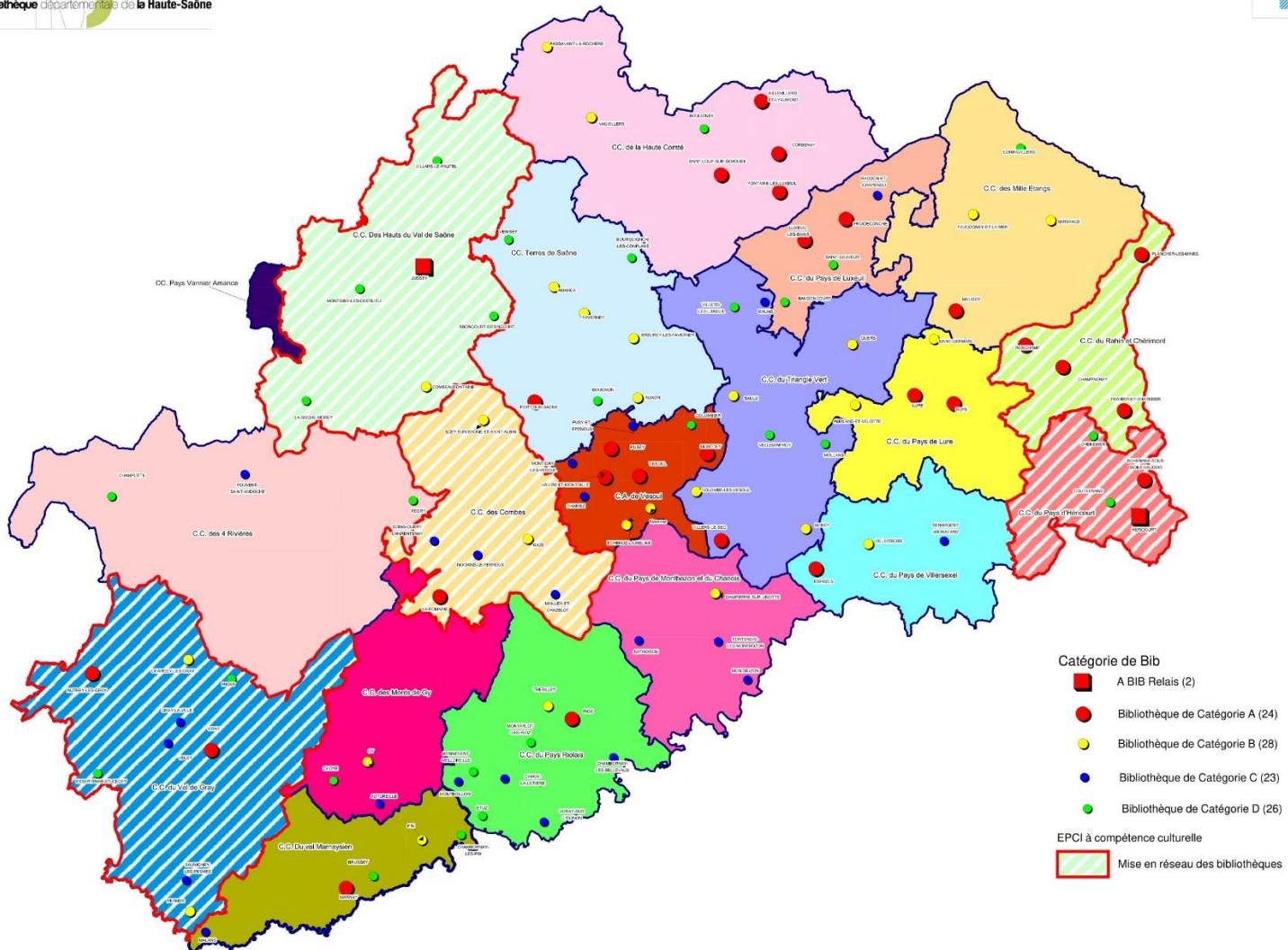
Communes	Population couverte : communes de... / intercommunalités de...
Chenebier	Moins de 2000 habitants
Couthenans	Moins de 2000 habitants
Echenans-sous-Mont-Vaudois	Moins de 2000 habitants
Médiathèque du Pays d'Héricourt	20 000 à 39 999 habitants
CCPH	20 000 à 39 999 habitants

²⁶ Source : Bibliothèques municipales et intercommunales Données d'activité 2018- Synthèse nationale du Ministère de la Culture

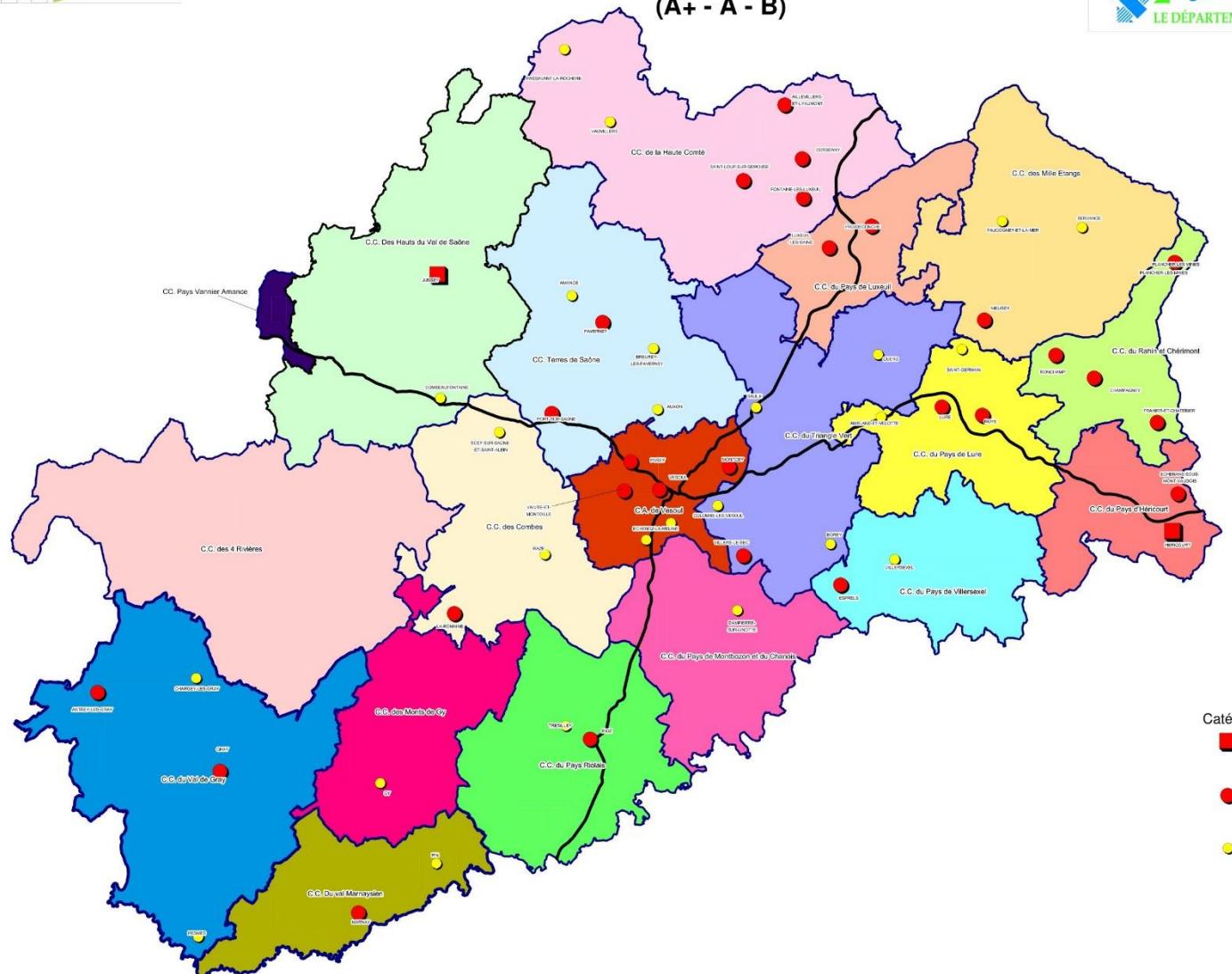
ANNEXE 6 : LE RESEAU EN CARTOGRAPHIE



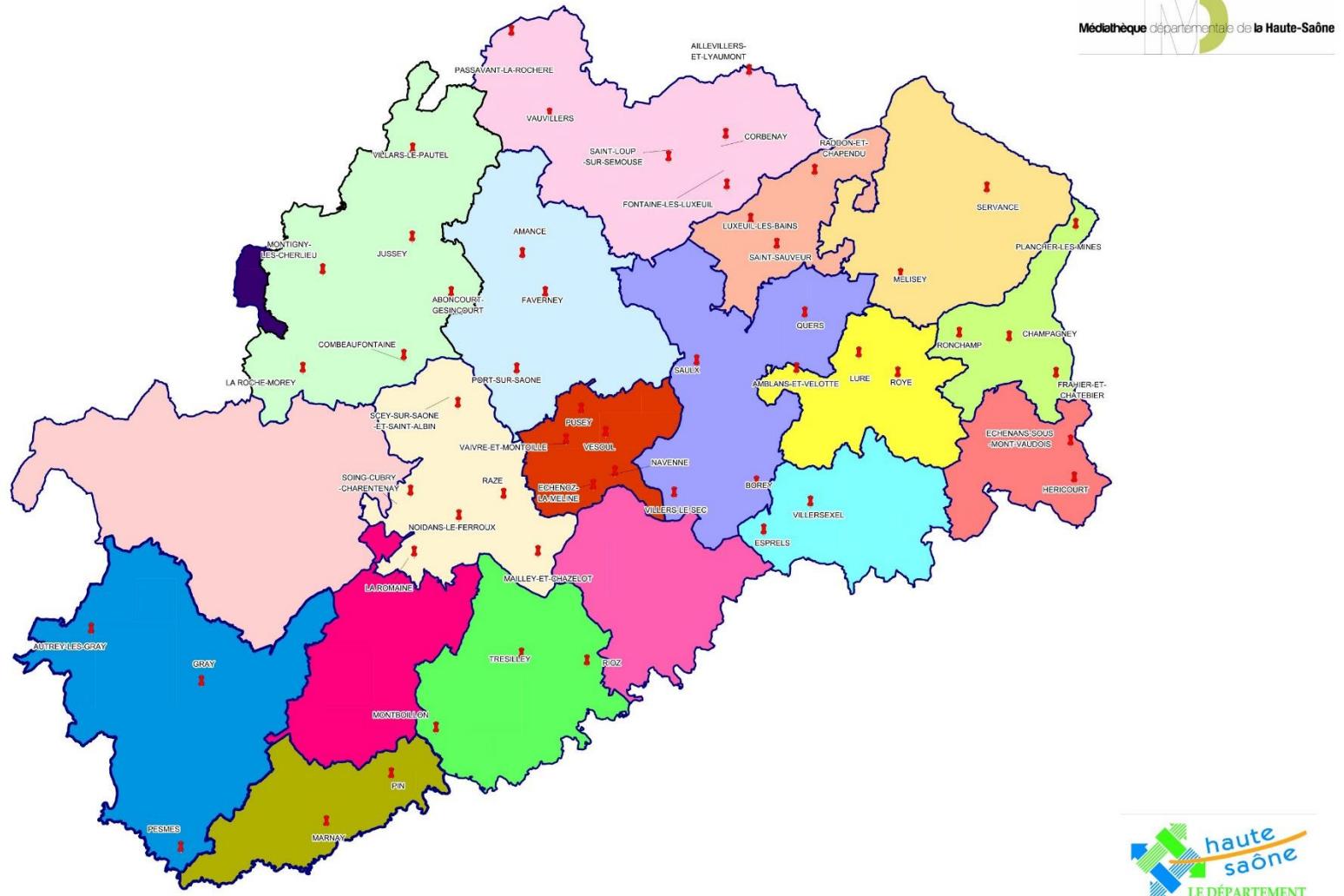
Carte du réseau de bibliothèques de la
Médiathèque départementale de la Haute-Saône



Carte du réseau de bibliothèques de la Médiathèque départementale de la Haute-Saône (A+ - A - B)



Carte des bibliothèques informatisées



Mars 2023

ANNEXE 7 : LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

POLITIQUE DOCUMENTAIRE 2021-2026

SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE	81
MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	81
Politique documentaire 2021-2026	81
1. CHARTE DES COLLECTIONS	83
Objet de la charte	83
Contexte d'application de la charte documentaire.....	84
Cadre institutionnel	84
La médiathèque départementale de la Haute-Saône	84
Les missions des bibliothèques publiques	84
Les missions de la MD.....	85
Ses actions	86
Ses collections.....	86
• Lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 sur la propriété littéraire et artistique	86
• Loi n° 81-766 du 10 août 1981 sur le prix unique du livre	86
La charte documentaire.....	88
L'organisation interne.....	88
• Le livre jeunesse	88
• Le livre adulte.	88
• La musique.....	88
• Le fonds comtois, le fonds professionnel.....	88
Les critères de sélection	88
Trois axes essentiels.....	89

Les outils d'évaluation des collections	90
2. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS	91
3. LES FICHES GRANDS DOMAINES	93
Fiches grands domaines du Secteur adulte	93
LIVRES DOCUMENTAIRES ADULTES	94
Etat des lieux.....	94
Objectifs 2022.....	94
LIVRES DE FICTIONS ADULTES.....	95
Etat des lieux.....	95
Objectifs 2022.....	95
BANDES DESSINEES ADULTES	96
Etat des lieux.....	96
Objectifs 2022.....	96
Fiches Grands Domaines du secteur jeunesse	97
LIVRES DE FICTIONS JEUNESSE	97
Etat des lieux.....	97
Objectifs 2022.....	97
LIVRES DOCUMENTAIRES JEUNESSE	98
Etat des lieux.....	98
Objectifs 2022.....	98
BANDES DESSINEES JEUNESSE	99
Etat des lieux.....	99
Objectifs 2022.....	99
Declinaison des grands domaines adultes en domaines et segments:	100
Declinaison des grands domaines jeunesse en domaines et segments:	103
4. REORGANISATION DU PLAN DE CLASSEMENT	105
La répartition des livres	105
Le taux de rotation que cela implique	105
Rendre l'accès direct et efficace à tous les documents	106
Restructuration des deux salles	107
Le magasin	108
La salle de prêt actuelle	109

1. CHARTE DES COLLECTIONS

OBJET DE LA CHARTE

La présente charte des collections a pour but de présenter et de rendre public auprès des Haut-Saônois, de notre tutelle et des professionnels du réseau les principes et critères de choix qui déterminent la constitution, la gestion et la diffusion des collections de la Médiathèque départementale de la Haute-Saône.

Cette charte sera révisable au terme d'une période de cinq ans, en fonction de l'évolution des moyens de diffusion et des supports du savoir, des orientations du Conseil Départemental en matière de politique de lecture publique et du développement du réseau des bibliothèques dans le département.

CONTEXTE D'APPLICATION DE LA CHARTE DOCUMENTAIRE

CADRE INSTITUTIONNEL

La compétence lecture publique, mise en œuvre par les bibliothèques, relève de la compétence des communes ou communautés de communes qui organisent et financent les bibliothèques communales ou intercommunales (Loi n° 83-363 du 22 juillet 1983) et des départements qui disposent des bibliothèques départementales transférées par les lois de décentralisation (Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, art.23). La lecture publique est donc une compétence du département qui a vocation à soutenir et développer les bibliothèques, dans un objectif d'aménagement et de rééquilibrage territorial.

LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAONE

Service du Département de la Haute-Saône, au sein de la Direction du Développement, de l'Aménagement et de la Coopération territoriale (DDACT), la Médiathèque départementale (MD) met en œuvre la politique départementale de lecture publique avec pour objectif l'accès du plus grand nombre à la culture, à la lecture et à l'information. Elle a pour mission d'accompagner, d'inciter et de développer la lecture publique en aidant les collectivités du département et leurs bibliothèques.

Elle met en œuvre le Schéma de lecture publique voté par l'Assemblée départementale en 2016, cadre de référence de la politique de lecture publique du Département, qui a pour but la constitution d'un réseau de bibliothèques modernes structuré à l'échelle départementale et intercommunale.

Implantée à Vesoul, la MD a pour mission d'accompagner les bibliothèques de Haute-Saône, dans leurs actions favorisant l'accès à la lecture, à l'écriture, aux compétences de base et à la culture. En 2021, le public de la MD est principalement constitué de 43 bibliothèques et 60 points d'accès au livre (selon la typologie de l'Association des Bibliothèques Départementales - ABD), répartis sur l'ensemble du département.

La MD contribue au développement et à la promotion du livre et de la lecture, de la musique et des cultures sous toutes leurs formes et supports (physiques et numériques) ; elle est le lieu de diffusion des ressources qu'elle a rassemblées.

La MD est ouverte après conventionnement aux professionnels des bibliothèques et à différents partenaires : professionnels de l'action culturelle, de l'action éducative et sociale, ainsi qu'à différents services du Département.

Elle collabore avec les partenaires des équipements culturels départementaux : les Archives départementales, les Musées départementaux, le service de l'action culturelle, l'Ecole départementale de musique et Culture 70.

Elle participe avec les différents acteurs sociaux, culturels et éducatifs à la vie culturelle du département et coopère avec les autres bibliothèques au niveau local, régional, national, international.

La MD n'accueille pas le grand public dans ses locaux : pour bénéficier de ses services, le public s'adresse aux bibliothèques municipales, intercommunales et aux partenaires.

LES MISSIONS DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

PRINCIPES GENERAUX ET TEXTES DE REFERENCE

- Manifeste IFLA/UNESCO sur la bibliothèque publique (1994)
- Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques (7 novembre 1991) : art.1, 3, 4 et 7
- Code de déontologie du bibliothécaire adopté par l'Association des Bibliothécaires Français (mars 2003)

« La bibliothèque publique est un service public chargé de contribuer à l'information pour chacun, à la formation permanente et l'autoformation, de promouvoir la lecture loisir auprès de tous les publics, jeunes et adultes, d'offrir un accès à la culture pour tous les citoyens. »

« Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure, idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales. » La bibliothèque publique, Manifeste IFLA/UNESCO.

« Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires. » Article 1er de la Charte des bibliothèques.

- La tutelle administrative des bibliothèques des départements

Les médiathèques départementales sont placées sous l'autorité administrative des départements qui ont une compétence obligatoire en matière de lecture publique.

Leur activité est soumise au contrôle technique de l'Etat, exercé de façon permanente par l'Inspection Générale des Bibliothèques, sous l'autorité du Ministre chargé de la Culture.

LES MISSIONS DE LA MD

- Aider au développement d'un réseau **structurant** de médiathèques intercommunales et communales sur le territoire
- Former et professionnaliser les bibliothécaires haut-saônois
- Animer le réseau, lui donner une cohésion, une visibilité et prêter les outils d'animation permettant d'attirer de nouveaux publics
- Recueillir les statistiques qui servent à l'évaluation nationale des activités des bibliothèques.
- Participer au maintien des services publics de proximité et soutenir le lien social en ruralité

SES ACTIONS

- Elle accompagne et soutient la création des bibliothèques dans le département en partenariat des communes et des communautés de communes
- Elle conseille les élus et les acteurs de la lecture publique pour la construction, l'aménagement, la politique documentaire, l'informatique et l'accueil des publics.
- Elle assure la formation initiale et continue des équipes de bibliothécaires.
- Elle enrichit les collections des bibliothèques en mettant à leur disposition gratuitement : livres, disques compacts, livres audio, ressources numériques, jeux vidéo, matériel d'animation.
- Elle met à disposition tous les outils modernes de diffusion de l'information, tablettes, liseuses, portail documentaire.

SES COLLECTIONS

La MD constitue ses collections dans le respect des textes de référence de la profession (cf. Missions) et des lois et règlements en vigueur :

PRINCIPES GENERAUX ET TEXTES DE REFERENCE

- Lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 sur la propriété littéraire et artistique
- Loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse
- Décret du 9 novembre 1988 sur le contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques publiques
- Lois n° 72-546 du 1er juillet 1972 et n° 90-615 du 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations ethniques, racistes, religieuses
- Loi n° 81-766 du 10 août 1981 sur le prix unique du livre
- Loi n° 2003-517 du 18 juin 2003 et décret n° 2004-920 du 31 août 2004 sur la rémunération au titre du prêt en bibliothèque
- Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 précisant que les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes et complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

LES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

En répondant au mieux aux différentes missions énoncées, la constitution des collections doit permettre de :

- Favoriser et développer la pratique de la lecture auprès des publics jeunes et adultes du réseau
- Faire découvrir des lieux de rencontres, d'échanges et de convivialité dans ce réseau
- Offrir l'accès aux nouveaux supports et aux nouvelles technologies (Internet, ressources numériques)
- Inciter à la formation initiale et permanente, la mise à jour des acquis et connaissances, privés ou professionnels
- Donner accès à l'information et à la documentation et aux différentes formes d'expression culturelle participant à l'enrichissement personnel, à travers le texte, l'image et le son
- Acquérir et promouvoir des fonds en rapport direct avec la mise en valeur du département.

Conformément aux lois en vigueur et aux textes fondateurs du métier, les collections proposées par la MD doivent être représentatives de l'ensemble des domaines de la connaissance et de la production éditoriale.

La Médiathèque constitue et développe ses collections à destination des publics qu'elle a mission de desservir, en leur proposant sur différents supports des collections pluralistes, de niveaux de lecture et de compréhension variés, mises à jour régulièrement, complétant l'action et l'offre des bibliothèques partenaires.

Elle valorise les ouvrages de l'édition actuelle relatifs à la Haute-Saône et à la Franche Comté, afin de garantir à tous l'accès à une mémoire collective.

La Médiathèque opère une sélection dans la production éditoriale pour constituer une collection cohérente en fonction de ses objectifs et de ses moyens, qui tend à l'encyclopédisme, mais l'exhaustivité est exclue.

La MD veille, dans la constitution et la valorisation de ses collections, à favoriser l'accès à la lecture et à la culture des publics ne fréquentant pas les bibliothèques pour des raisons de santé, d'éloignement géographique ou de difficultés sociologiques.

- le domaine d'intervention

La MD intervient sur tout le territoire du département, dans le cadre de conventions de partenariat avec les bibliothèques communales ou intercommunales. Les collections de la MD leur sont destinées en priorité, en complément de leurs propres collections ou en substitution intégrale.

De par l'importance de ses ressources documentaires, la MD collabore avec d'autres partenaires locaux : les partenaires des services départementaux, les centres de documentation des collèges et lycées, les équipements culturels départementaux, les associations culturelles peuvent bénéficier de prêt ponctuel de documents sur conventions spécifiques.

- les modalités de prêt

La convention de partenariat permet aux bibliothèques du réseau l'accès aux collections sous la forme d'échanges sur place (généralement trimestriels).

Le prêt a pour objet la totalité des collections physiques de la MD : livres, revues, disques compacts, livres audio, jeux vidéo, supports d'animation.

La médiathèque propose un accès intégral à l'information documentaire qu'elle constitue, notamment par son catalogue en ligne interrogeable sur le portail collectif « mediatheques.haute-saone.fr ».

La MD fait circuler une navette mensuelle de réservations qui achemine les livres répondant aux demandes faites aux bibliothécaires du réseau par leurs usagers.

- le mode d'acquisition des documents

Un budget annuel est alloué par le Département pour l'acquisition des documents : il est réparti de manière raisonnable entre les différents supports et secteurs documentaires et dans le cadre d'une politique de développement pérenne ajustée chaque année.

Conformément à la loi et dans un souci de transparence de la dépense publique, les documents sont acquis dans le cadre de la passation de marchés publics mis en place et validés par le Département.

LA CHARTE DOCUMENTAIRE

Les collections sont mises en place dans un esprit de complémentarité des supports.

Les collections de la médiathèque sont majoritairement constituées de livres dans chacun des grands secteurs thématiques et de disques compacts dans le domaine musical. Elles sont complétées par des ressources numériques et multimédia.

L'ORGANISATION INTERNE

Les collections de la médiathèque sont organisées par secteur (jeunesse et adultes pour le livre, musique et multimédia) et par contenu (ouvrage documentaire et œuvre de fiction).

- Le livre jeunesse comprend de la littérature de fiction (albums, contes, romans pour les lecteurs débutants et les lecteurs confirmés, bandes dessinées), des ouvrages documentaires, et des ouvrages bilingues et en langues étrangères.
- Le livre adulte comprend également des ouvrages documentaires et de la fiction (romans, poésie, théâtre, bandes dessinées) ainsi que des ouvrages bilingues et en langues étrangères.
- La musique où sont représentés la majorité des genres de musique enregistrée existants et accessibles sous la forme matérielle de disques compacts et de musique accessible en streaming.
- Le service Multimédia met à disposition des jeux vidéo pour console, adaptés pour tous les publics et tous les âges.
- Le service Ressources numériques diffuse sur le portail départemental « Médiathèques en Haute-Saône.fr » un bouquet de ressources en ligne dédiées au cinéma (Vidéo à la demande), à l'écoute de musique en ligne et à l'autoformation (Soutien scolaire, remise à niveau pour adultes, apprentissage de langues...etc). Parallèlement, la Médiathèque départementale met à disposition des tablettes numériques pré-chargées avec des applications ludo-éducatives ou dédiées à toutes les cultures.
- Le fonds comtois, le fonds professionnel ainsi que le fonds saisonnier (Noël) sont également présents en tant que fonds thématiques qui dépendent de plusieurs des secteurs cités.

LES CRITERES DE SELECTION

- Les collections sont destinées à tous, sans distinction d'âge, de sexe, de religion, de statut social
- A caractère encyclopédique, elles tendent à être représentatives de tous les champs du savoir, toutes les formes d'expression artistiques, et à refléter la production éditoriale.
- Pluralistes, elles reflètent la diversité des courants d'opinion, artistiques et scientifiques
- Multi-supports : imprimés, audiovisuels et numériques. Le domaine de l'écrit comprend des documents imprimés, des livres de l'édition courante, des livres en gros caractères, mais aussi des livres enregistrés sur disque compact, des revues...

Le domaine de l'audiovisuel est représenté par les documents musicaux sur disque compact et en streaming, les jeux vidéo et les collections cinématographiques en vidéo à la demande.

La documentation liée aux matériels d'animation est également multi-supports.

Les acquéreurs sont attentifs à la qualité des documents (contenu créatif ou informatif), ainsi qu'à l'actualité, la lisibilité et la véracité des informations.

L'exhaustivité est exclue : il est impossible d'acheter tous les documents, une sélection doit être opérée dans la production éditoriale.

TROIS AXES ESSENTIELS

Dans le cadre du budget annuel dédié à la documentation, ces critères reposent sur 3 axes essentiels : la sélection des acquisitions, des éliminations et des dons.

LES ACQUISITIONS

LES OUTILS DE SELECTION

Les acquéreurs s'appuient sur une connaissance de la production éditoriale la plus complète possible et une recherche continue d'information

Les outils de sélection sont nombreux et complémentaires : revues professionnelles, revues critiques, revues spécialisées, catalogues d'éditeurs, presse généraliste, Internet, visites en librairie, échanges professionnels, comités de lecture, formation continue du personnel, ...

CRITERES DE NIVEAU

La médiathèque acquiert des documents et des supports d'information grand public, de type familial, s'adressant à toutes les tranches d'âges et à toutes les catégories socioprofessionnelles.

Le niveau des collections n'atteindra pas le premier cycle universitaire.

CRITERES DE PLURALISME

La médiathèque propose une diversité d'analyses et de sources d'information afin de permettre la confrontation des points de vue. Le pluralisme s'exprime dans le respect des lois : les interdictions administratives et les restrictions à l'affichage ou décisions judiciaires s'imposent à toute bibliothèque. La médiathèque doit rester en dehors de toute pression partisane.

CRITERES DE LANGUE

La langue française est privilégiée en littérature, cependant quelques ouvrages sont acquis dans diverses langues, ou en version bilingue, dans le cadre de la connaissance des langues étrangères, notamment les principales de l'Union européenne.

CRITERES D'EXCLUSION

Dans le droit fil des critères évoqués, la médiathèque s'interdit l'acquisition des ouvrages suivants : les documents à caractère raciste, pornographique, ultra violent ou portant atteinte à la dignité de l'homme, les ouvrages à caractère diffamatoire ; les ouvrages pouvant émaner des sectes ou émanant directement d'un parti politique (programmes, propagande...) ; la documentation professionnelle propre à une entreprise, à un syndicat ou à une corporation ; les manuels scolaires ou universitaires.

CRITERES SPECIFIQUES

Dans le souci de proposer une complémentarité de l'offre sur le territoire départemental ou régional, la médiathèque tient compte de la spécificité ou de l'actualité de ses partenaires culturels, notamment dans le domaine social, de santé, ou d'économie locale.

NOMBRE D'EXEMPLAIRES ACQUIS

Le principe favorisé est celui de l'exemplaire unique de façon à privilégier le choix de titres le plus large possible pour les collections. Les livres imprimés en gros caractères, les romans adultes et les livres pour la jeunesse peuvent être acquis en 2 exemplaires multiples pour une diffusion optimale sur le réseau.

La documentation liée aux matériels d'animation ne peut être réservée : les titres sont donc achetés en 2 exemplaires.

CHOIX DES SUPPORTS

Un titre d'ouvrage peut faire l'objet d'une acquisition sur plusieurs supports, afin de toucher des publics différents ; la sélection du support spécifique d'une acquisition est définie pour un public destinataire précis.

L'évolution technologique est prise en compte pour l'orientation du développement des collections.

DEMANDES DES USAGERS

Une demande non satisfaite par la recherche documentaire au catalogue de la médiathèque peut faire l'objet d'acquisition. La demande est prise en compte et étudiée dans des délais raisonnables, dès lors qu'elle s'inscrit dans les critères définis dans la présente charte et dans la mesure des contraintes budgétaires.

La MD se détermine sur la pertinence de l'acquisition.

LA REGULATION DES COLLECTIONS : LES ELIMINATIONS

Les collections sont régulièrement renouvelées et examinées afin de maintenir une offre de qualité. Afin de maintenir un fonds vivant, attractif et adapté au lectorat, des documents peuvent et doivent être retirés des collections, pour être soit remplacés, soit réactualisés, soit éliminés.

Les critères d'élimination :

- Les documents abîmés ou sales
- Les documents dont l'information est obsolète ou périmée
- Les documents qui font double emploi
- Les documents dont le contenu n'est plus en adéquation avec les besoins des publics et/ou qui ne sont plus en cohérence avec l'ensemble de la collection

La MD se détermine sur l'opportunité ou non de remplacer ces ouvrages par des exemplaires neufs ou par d'autres titres dont le contenu est réactualisé.

Elle se détermine avec la même rigueur sur la redistribution de certains des ouvrages éliminés du fonds à des partenaires ou associations œuvrant notamment contre l'illettrisme ou l'accueil petite enfance.

LES DONS

La médiathèque n'a pas d'obligation dans ce domaine : elle peut accepter les dons s'ils tiennent compte des critères de sélection mentionnés dans les paragraphes consacrés à la politique documentaire, voire s'ils présentent un intérêt pour l'enrichissement du fonds comtois, quel qu'en soit le support documentaire.

La médiathèque peut refuser d'emblée un don, et diriger le donneur vers un autre organisme.

LES OUTILS D'EVALUATION DES COLLECTIONS

Un rapport annuel d'activité est remis chaque année à l'autorité.

Un rapport annuel statistique est établi chaque année, pour répondre à l'obligation des textes réglementaires : il permet l'évaluation documentaire pour le maintien de l'équilibre des collections.

Conjointement à ces critères objectifs, une veille s'établit quant à l'évolution sociologique et économique du territoire, des politiques publiques et des pratiques culturelles, afin d'orienter les évolutions des collections.

Des documents techniques internes au service, élaborés par les professionnels des bibliothèques suivant leurs prérogatives déontologiques, précisent les axes de développement de l'ensemble de la collection, ainsi que les procédures d'acquisition et de méthode de traitement des documents. Leur

utilisation permet d'évaluer l'adéquation des collections aux critères établis dans le cadre de la charte. Ces documents ne sont pas opposables.

2. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Ce plan de développement des collections de la Médiathèque départementale répond à deux objectifs.

- Le premier est de faire en sorte d'atteindre une masse critique de livres revue à la baisse (100 000 livres) et de mettre en place un taux de renouvellement de 7.4 % (+2.4 %). L'objectif est ici d'améliorer la visibilité des livres, la qualité et l'attractivité des collections.
- Le second est de mettre en place un outil de pilotage et d'évaluation des acquisitions de la Médiathèque départementale en temps réel. Chaque responsable d'acquisition connaîtra à l'unité près le nombre de livres qu'il est sensé acquérir pendant l'exercice budgétaire. Il sera remis à jour tous les ans de façon à maintenir cet équilibre.

Voici les 2 tableaux récapitulatifs de l'évolution des collections livres souhaitée pour 2022.

Le tableau global:

Nombre total de livres au 31/12/2019	120 224
Acquisitions 2019	5 989
Taux moyen de renouvellement actuel pour l'ensemble de la collection	5,0%
Nombre de documents à atteindre pour un fonds plafonné à 100 000 livres	100 000
Taux moyen de renouvellement à atteindre pour l'ensemble de la collection	7,4%
Eliminations à atteindre la première année pour atteindre la masse critique (éliminations 2022 incluses)	27 630
Acquisitions 2022	7 406
Eliminations 2022*	7 406
Prix moyen du livre calculé d'après les acquisitions 2019 (moyenne indicative)	14,63415 €
Budget 2021	87 500,00 €
Budget 2022	108 380,51 €

* Afin de maintenir la collection au niveau de sa masse critique, à chaque livre acheté, un des livres parmi les plus anciens doit être retiré. Cela maintient un haut niveau de qualité et de fraîcheur de la collection. Les nouveautés ne sont pas noyées dans la masse, le taux de rotation est amélioré ainsi que la satisfaction de l'usager.

Le tableau détaillé : La répartition par catégories de documents, établie à partir des analyses statistiques et des besoins de rééquilibrage (voir fiches domaines), se présente ainsi :

Secteur	JEUNESSE			ADULTES		
	Fiction	BD	Documentaires	Fiction	BD	Documentaires
Grands domaines						
Nombre total de livres au 31/12/2019	43 890	8 836	14 168	26 874	4 547	21 909
Acquisitions 2019	1 681	531	665	1 875	260	977
Taux de renouvellement moyen actuel de la collection	3,8%	6,0%	4,7%	7,0%	5,7%	4,5%
Nombre de documents à atteindre pour un fonds plafonné à 100 000 livres	34 044	8 849	10 679	25 229	4 548	16 651
Taux de renouvellement moyen à atteindre par grands domaines	6,4%	7,5%	10,1%	8,1%	7,5%	6,6%
Eliminations nécessaires en 2022 pour atteindre la masse critique de 100 000 livres	12 025	651	4 568	3 689	340	6 357
Acquisitions 2022	2 179	664	1 079	2 044	341	1 099
Prix moyen calculé d'après les acquisitions 2019	11,30 €	11,30 €	12,40 €	18,30 €	14,80 €	18,60 €
Budget 2021	15 860,00 €	6 460,00 €	10 440,00 €	35 310,00 €	3 040,00 €	16 390,00 €
Budget 2022	24 620,62 €	7 499,53 €	13 374,38 €	37 396,95 €	5 048,28 €	20 440,75 €

Une augmentation du budget annuel d'investissement d'un montant de 21 000 € serait donc nécessaire pour accompagner cette démarche. **Ponctuellement pour 2022, 18 000 € de recettes issue du Plan de relance de l'Etat** qui viendraient soutenir ce chantier et contribuer au lancement du rajeunissement accéléré des collections de la MD.

Ce plan de développement des collections par grands domaines sera ensuite décliné sur de multiples domaines et segments (voir ci-dessous) afin de permettre le pilotage scientifique de la base.

3. LES FICHES GRANDS DOMAINES

Les collections de documents seront désormais divisées en Secteurs : Adulte et Jeunesse ; puis en Grands domaines : Fictions adulte, fictions jeunesse, documentaires adulte, documentaire jeunesse, BD adultes et BD jeunesse ; puis en Domaines et enfin en Segments.

Chaque acquéreur construira une fiche par grand domaine puis par domaine comprenant un descriptif de la politique d'acquisition conduite, un détail de la gestion de la collection et un plan de développement avec budget détaillé.

Ci-dessous, retrouvez les 6 fiches de pilotage des « Grands domaines » des secteurs Adultes et Jeunesse.

FICHES GRANDS DOMAINES DU SECTEUR ADULTE

Chaque grand domaine fait l'objet d'une fiche analytique de suivi statistique, qualitatif et budgétaire (voir page suivante).

LIVRES DOCUMENTAIRES ADULTES

DOCUMENTAIRES ADULTES	Acquéreurs : Elisabeth DEMANGE ; Lydie ROBERT ; Sylvie PARROT																			
ETAT DES LIEUX																				
Nombre de documents au 01/01/2020 : 21 909	Achats 2019 Nombre : 977 Budget primitif : 16 390 € Budget dépensé : 18 145,10 € Prix moyen du domaine : 18,60 €	Pilon 2019 : 748																		
Taux de renouvellement : 4,5 %	Taux d'accroissement : 1,04 %																			
Age moyen : 10,5 ans	Activité des collections 2019 Nombre de prêts : 11 784 Nombre de réservations : 912																			
OBJECTIFS 2022																				
Budget arrondi : 20 441 €	Prévision nombre d'achats : 1 099	Nombre de documents à atteindre au 31/12/2022 : 16 651																		
Taux de renouvellement visé : 6,6 %	Prévision nombre de pilons : 6 357	Augmentation de budget : 4 051 €																		
Constat : La moitié du fonds ne sort pas : il est trop ancien, et il n'est pas en libre accès dans la configuration actuelle des locaux	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3">Documentaires adultes</th> </tr> <tr> <th>Age</th> <th>Nombre</th> <th>Pourcentage du domaine</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 ans ou moins</td> <td>2010</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>5 ans ou moins</td> <td>5354</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>plus de 5 ans</td> <td>6934</td> <td>32%</td> </tr> <tr> <td>plus de 10 ans</td> <td>10492</td> <td>48%</td> </tr> </tbody> </table>		Documentaires adultes			Age	Nombre	Pourcentage du domaine	2 ans ou moins	2010	9%	5 ans ou moins	5354	25%	plus de 5 ans	6934	32%	plus de 10 ans	10492	48%
Documentaires adultes																				
Age	Nombre	Pourcentage du domaine																		
2 ans ou moins	2010	9%																		
5 ans ou moins	5354	25%																		
plus de 5 ans	6934	32%																		
plus de 10 ans	10492	48%																		
Objectifs 2022 <ul style="list-style-type: none"> → Actualiser le fonds documentaire en mettant l'accent sur le domaine « Travail, Formation, Emploi, Enseignement » → Continuer à alimenter le fonds constitué avec la subvention versée par la DRAC en 2020 dans les méthodes de langue → Poursuivre les achats de livres « Lectures faciles » : fonds constitué avec la subvention versée par la DRAC en 2020 et qui correspond à l'axe de développement de lutte contre l'illettrisme → Répondre aux demandes ponctuelles d'action culturelle : mise à jour des sélections de documents liées au matériel d'animation → Nécessité d'un gros désherbage : en pilonnant 6436 documents parmi les documents de plus 10 ans, les documents de plus de 10 ans ne représenteront plus que 24,5% du fonds global des documentaires (16559 au 31/12/2022) et on se rapprochera donc des recommandations nationales 																				

LIVRES DE FICTIONS ADULTES

LITTERATURES ADULTES	Acquéreurs : Elisabeth Mougel-Lydie Robert-Sylvie Parrot	
ETAT DES LIEUX		
Nombre de documents au 01/01/2020 : 26 874	Achats 2019 Nombre : 1 875 Budget primitif : 35 310 € Budget réellement dépensé: 34 386 € Prix moyen du domaine : 18,50 €	Pilon 2019 : 799
Taux de renouvellement : 7 %	Taux d'accroissement : 4 %	
Age moyen : 7,5 ans	Activité des collections 2019 Nombre de prêts : 24 406 Nombre de réservations : 1 726	
OBJECTIFS 2022		
Budget arrondi : 37 397 €	Prévision nombre d'achats : 2 044	Nombre de documents à atteindre au 31/12/2022 : 25 229
Taux de renouvellement visé : 8,1 %	Prévision nombre de pilons : 3 689	Augmentation de budget : 2 087 €
<p>Constat : le taux de rotation des romans adultes est le plus important de l'ensemble des collections</p> <ul style="list-style-type: none"> • forte demande de nouveautés, • les livres en gros caractères sont beaucoup empruntés et nécessitent un renouvellement rapide • demande de livres audio en forte progression <p>Objectifs 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Augmenter le taux de renouvellement de ce domaine ➔ Prévoir un budget de 300 euros pour les romans bilingues et en langue étrangère pour continuer à alimenter le fonds constitué avec la subvention versée par la DRAC en 2020 ➔ Poursuivre les achats de livres « Lectures faciles » : fonds constitué avec la subvention versée par la DRAC en 2020 et qui correspond à l'axe de développement de lutte contre l'illettrisme ➔ Répondre aux demandes ponctuelles d'action culturelle : accueils d'auteurs, Festival Petites Fugues, Balades estivales... ➔ Prévoir un désherbage annuel régulier équivalent aux achats 		

BANDES DESSINEES ADULTES

BANDE DESSINEE ADULTE	Acquéreur : Philippe MULLER	
ETAT DES LIEUX		
Nombre de documents au 01/01/2020 : 4547	Achats 2019 Nombre : 260 Budget primitif : 3040 € Budget dépensé : 3859 € Prix moyen du domaine : 14,80 €	Pilon 2019 : 270
Taux de renouvellement : 5,7 %	Taux d'accroissement : -0,22 %	
Age moyen : 9,1	Activité des collections 2019 Nombre de prêts : 4557 Nombre de réservations : 346	
OBJECTIFS 2022		
Budget arrondi : 5048 €	Prévision nombre d'achats : 341	Nombre de documents à atteindre au 31/12/2022 : 4548
Taux de renouvellement visé : 7,5 %	Prévision nombre de pilons : 340	Augmentation de budget : 2008,28 €
<p>Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le suivi des séries représente entre 35 et 40 % du budget consacré à la bande dessinée (chiffres 2018) • Demande de mangas en progression <p>Objectifs 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Poursuivre le suivi des séries ➔ Poursuivre l'actualisation des collections <p>Action de médiation 2022</p>		

FICHES GRANDS DOMAINES DU SECTEUR JEUNESSE

LIVRES DE FICTIONS JEUNESSE

FICTIONS JEUNESSE		Acquéreurs : Adeline THOMAS ; Anne-Caroline ROBARDEY															
ETAT DES LIEUX																	
Nombre de documents au 01/01/2020 : 43 890	Achats 2019 Nombre : 1 681 Budget primitif : 15 860 € Budget dépensé: 19 159 € Prix moyen du domaine : 11,30 €	Pilon 2019 : 6 494															
OBJECTIFS 2022																	
Budget arrondi : 24 621 €	Prévision nombre d'achats : 2 179	Nombre de documents à atteindre au 31/12/2022 : 34 044															
Taux de renouvellement visé : 6,4 %	Prévision nombre de pilons : 12 025	Augmentation de budget : 8761 €															
Constat : La moitié du fonds ne sort pas : il est trop ancien, et il n'est pas en libre accès dans la configuration actuelle des locaux	Fiction jeunesse <table border="1"> <thead> <tr> <th>Age</th> <th>Nombre</th> <th>Pourcentage du domaine</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 ans ou moins</td> <td>3474</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>5 ans ou moins</td> <td>10351</td> <td>26%</td> </tr> <tr> <td>plus de 5 ans</td> <td>13169</td> <td>33%</td> </tr> <tr> <td>plus de 10 ans</td> <td>18542</td> <td>47%</td> </tr> </tbody> </table>		Age	Nombre	Pourcentage du domaine	2 ans ou moins	3474	9%	5 ans ou moins	10351	26%	plus de 5 ans	13169	33%	plus de 10 ans	18542	47%
Age	Nombre	Pourcentage du domaine															
2 ans ou moins	3474	9%															
5 ans ou moins	10351	26%															
plus de 5 ans	13169	33%															
plus de 10 ans	18542	47%															
Objectifs d'achats 2022 <ul style="list-style-type: none"> ➔ Poursuivre les achats de livres « Lectures faciles » et « Dys » : fonds constitués avec la subvention versée par la DRAC en 2020 et qui correspond à l'axe de développement de lutte contre l'illettrisme ➔ Répondre aux demandes ponctuelles d'action culturelle : mise à jour des sélections de documents liées au matériel d'animation ➔ Nécessité d'un gros désherbage : en pilonnant 11 962 documents parmi les documents de plus 10 ans, les documents de plus de 10 ans ne représenteront plus que 19 % du fonds global des documentaires (10 679 au 31/12/2022) et on se rapprochera donc des recommandations nationales 																	

LIVRES DOCUMENTAIRES JEUNESSE

DOCUMENTAIRES JEUNESSE	Acquéreurs : Adeline THOMAS ; Anne-Caroline ROBARDEY																			
ETAT DES LIEUX																				
Nombre de documents au 01/01/2020 : 14 168	Achats 2019 Nombre : 665 Budget primitif : 10 440 € Budget dépensé : 8 241,87 € Prix moyen du domaine : 12,40 €	Pilon 2019 : 1 629																		
Taux de renouvellement : 4,7 %	Taux d'accroissement : -7,12 %																			
Age moyen : 10,1	Activité des collections 2019 Nombre de prêts : 9 536 Nombre de réservations : 550																			
OBJECTIFS 2022																				
Budget arrondi : 13 374 €	Prévision nombre d'achats : 1 079	Nombre de documents à atteindre au 31/12/2022 : 10 679																		
Taux de renouvellement visé : 10,1 %	Prévision nombre de pilons : 4 568	Augmentation de budget : 2 934 €																		
Constat : La moitié du fonds ne sort pas : il est trop ancien, et il n'est pas en libre accès dans la configuration actuelle des locaux	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3">Documentaires jeunesse</th> </tr> <tr> <th>Age</th> <th>Nombre</th> <th>Pourcentage du domaine</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 ans ou moins</td> <td>1228</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>5 ans ou moins</td> <td>3225</td> <td>23%</td> </tr> <tr> <td>plus de 5 ans</td> <td>4621</td> <td>34%</td> </tr> <tr> <td>plus de 10 ans</td> <td>6935</td> <td>50%</td> </tr> </tbody> </table>		Documentaires jeunesse			Age	Nombre	Pourcentage du domaine	2 ans ou moins	1228	9%	5 ans ou moins	3225	23%	plus de 5 ans	4621	34%	plus de 10 ans	6935	50%
Documentaires jeunesse																				
Age	Nombre	Pourcentage du domaine																		
2 ans ou moins	1228	9%																		
5 ans ou moins	3225	23%																		
plus de 5 ans	4621	34%																		
plus de 10 ans	6935	50%																		
Objectifs 2022 <ul style="list-style-type: none"> → Actualiser le fonds documentaire → Rééquilibrer la répartition fiction/documentaire → Poursuivre les achats de livres « Lectures faciles » et « Dys » : fonds constitués avec la subvention versée par la DRAC en 2020 et qui correspond à l'axe de développement de lutte contre l'illettrisme → Répondre aux demandes ponctuelles d'action culturelle : mise à jour des sélections de documents liées au matériel d'animation → Nécessité d'un gros désherbage : si on pilonne 4633 documents parmi les documents de plus 10 ans, les documents de plus de 10 ans ne représenteront plus que 22% du fonds global de documentaires (10679 après pilon et on se rapprochera donc des recommandations nationales) 																				

BANDES DESSINEES JEUNESSE

BANDE DESSINEE JEUNESSE	Acquéreur : Philippe MULLER	
ETAT DES LIEUX		
Nombre de documents au 01/01/2020 : 8836	Achats 2019 Nombre : 531 Budget primitif : 6460 € Budget dépensé: 6001,65 € Prix moyen du domaine : 11,3 €	Pilon 2019 : 1373
Taux de renouvellement : 6 %	Taux d'accroissement : - 9,53 %	
Age moyen : 9,6	Activité des collections 2019 Nombre de prêts : 9565 Nombre de réservations : 906	
OBJECTIFS 2022		
Budget arrondi : 7500 €	Prévision nombre d'achats : 664	Nombre de documents à atteindre au 31/12/2022 : 8849
Taux de renouvellement visé : 7,5%	Prévision nombre de pilons : 664	Augmentation de budget : 1039,53 €
<p>Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le suivi des séries représente entre 35 et 40 % du budget consacré à la bande dessinée (chiffres 2018) • Forte demande en BD enfants : 5266 prêts pour un fonds de 4962 documents • Demande de mangas en progression <p>Objectifs 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Augmenter le nombre d'acquisition en double exemplaire pour pallier la relative faiblesse de l'offre éditoriale. ➔ Réassortir les séries classiques à fort taux de rotation en fonction de l'état physique des documents (par exemple Tintin, Astérix, Boule et Bill...) 		

En 2022, en fonction du budget voté par l'assemblée départementale, ces fiches Grands Domaines seront déclinées en fiches Domaines. Elles permettront ainsi le pilotage totalement scientifique de la collection.

DECLINAISON DES GRANDS DOMAINES ADULTES EN DOMAINES ET SEGMENTS:

DOMAINES	Segments
ARTS	Beaux-arts (histoire de l'art, urbanisme, sculpture, peinture, dessin, design, photographie...)
	Arts du spectacle : théâtre, danse, cirque, arts de la rue, tauromachie, marionnettes, cinéma et télévision
SCIENCES PURES, TECHNIQUES et TECHNOLOGIES	Sciences pures : mathématiques, physique, chimie, astronomie
	Technologie : transports et engins motorisés, équipement militaire, ingénierie = génie civil, industrie
	Bricolage et habitat = tout ce qui concerne les bâtiments (plomberie, électricité, dépannage domestique, gros œuvre, matériaux)
	Informatique
NATURE	Culture de la terre et élevage
	La terre
	Le monde vivant : les animaux et les plantes
	Ecologie, environnement
SANTE, PSYCHOLOGIE	Médecine,
	Psychologie, psychiatrie, psychanalyse,
	Puériculture
SCIENCES DE L'ETRE	Philosophie
	Religions
	Esotérisme
SOCIETE	Sociologie, politique, droit, économie, administration, armée,
	Coutumes, folklore
	Savoirs, information et communication

HISTOIRE et BIOGRAPHIE	Histoire ancienne
	Histoire moderne
	Biographie, généalogie
GEOGRAPHIE et VOYAGES	Guides de tourisme, littérature de voyage, beaux livres sur les pays
TRAVAIL, FORMATION, EMPLOI et ENSEIGNEMENT	Monde du travail (formation initiale ou continue, marché du travail, droit du travail, organisations professionnelles ou syndicales, gestion des entreprises) Education et enseignement (dont formation initiale et continue) - ajouter ce qui concerne les concours de la fonction publique et les tests de recrutement et psychotechniques
VIE PRATIQUE, SPORTS, JEUX et LOISIRS	Vie pratique
	Sports et jeux
	Loisirs créatifs
LANGUES ET LINGUISTIQUE	Langue française
	Linguistique et Apprentissage des langues étrangères
HISTOIRE et CRITIQUE LITTERAIRES, POESIE, THEATRE	Discours sur la littérature française et étrangère : essais, histoire de la littérature, critiques, analyses, ouvrages sur les auteurs, courants littéraires, correspondances, mémoire
	Poésie
	Théâtre
LITTERATURE FRANCOPHONE ET ETRANGERE	Littérature de langue française et étrangère contemporaine (nouveautés) et patrimoine littéraire (œuvre fictionnelle des auteurs classiques) sauf littératures policières et de l'imaginaire
LITTERATURE DE L'IMAGINAIRE	Romans et nouvelles relevant des genres Fantastique, Fantasy et Science-Fiction et, dans une moindre mesure, les romans de terreur ou d'horreur de langue française ou étrangère

LITTERATURE POLICIERE	Romans policiers, thrillers, romans noirs de langue française ou étrangère
FONDS COMTOIS	Littérature et documentaires en lien avec la Franche-Comté et plus particulièrement avec la Haute-Saône
BANDE DESSINEE	Bandes dessinées occidentales, mangas et comics en direction des adultes
MUSIQUE	Musique : documentaires adultes : histoire de la musique, genres musicaux, chanteurs, instruments, fabrication des instruments ; livres avec d.c. et contenu musical (existent aussi en format d.c.) - CD : adulte - contenu musical et sonore autre que le texte. - RESSOURCES NUMERIQUES : MusicMe, applications tablettes, Jeux vidéo.

DECLINAISON DES GRANDS DOMAINES JEUNESSE EN DOMAINES ET SEGMENTS:

DOMAINES	Segments / sous-domaines
ARTS ET LOISIRS	Arts et arts du spectacle : histoire de l'art, musées, arts déco, urbanisme et architecture, sculpture, peinture, dessin, design, photographie, gravure ... + arts du spectacle : théâtre, danse, cirque, arts de la rue, cinéma...
	Travaux manuels : dessin, perles, origami, créations de bijoux, objets divers,...
	Sport et jeux : jeux, livres-jeux, blagues, devinettes
SCIENCES PURES, TECHNIQUES et TECHNOLOGIES	Sciences pures : sciences, mathématiques, physique, chimie, connaissances de la terre, faune, flore, écologie.
	Sciences appliquées : corps humain, santé, techniques, autres fabrications, moyens de communication, transport, agriculture, élevage, cuisine.
SCIENCES DE L'HOMME ET SOCIETE	Informatique : guide apprentissage théorique et méthodes d'application.
	Information et communication : livre et son histoire, presse, encyclopédies.
	Philosophie et psychologie : premières notions.
	Religions et mythologie
	Citoyenneté vivre en société
	Education : enseignement, école
	Préhistoire et histoire ancienne (Antiquité), médiévale (Moyen-âge), moderne (Renaissance), contemporaine (révolution industrielle)
	Géographie : atlas, pays, région, guide de voyages et de conversation courante
LANGUES ET LINGUISTIQUE	Linguistique : écriture, histoire des langues, linguistique, abécédaires. Expressions, langage + Langues étrangères : ouvrages bilingues et unilingues

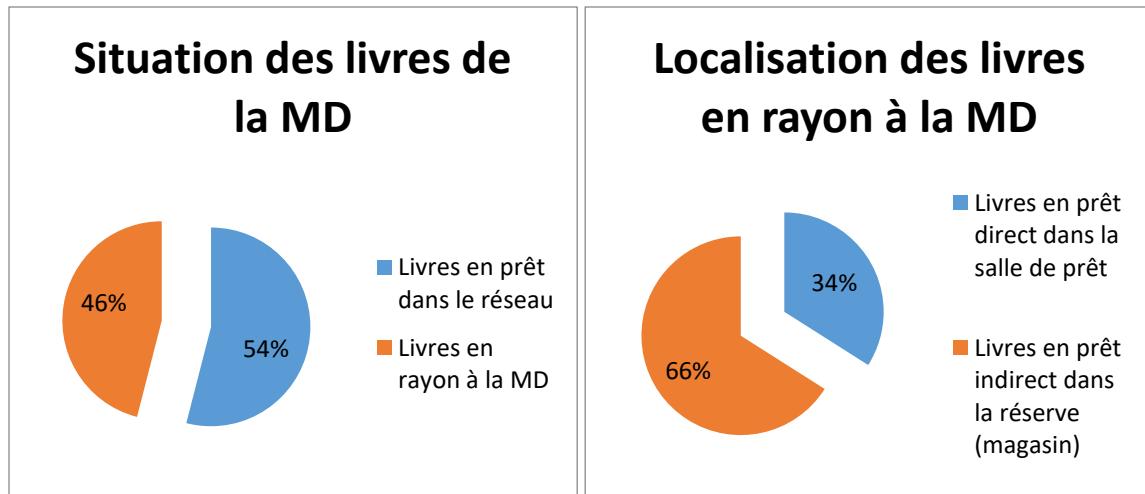
LITTÉRATURE	Poésie : anthologie, recueils d'auteurs, guide de courants littéraires et la littérature, autobiographies et biographies d'auteurs.
	Théâtre : documentaire, pièces écrivains classiques et contemporains, recueils thématiques avec mises en scène. Courants littéraires et la littérature, autobiographies et biographies d'auteurs.
CONTES	Contes, légendes et mythes classiques (nouvelles éditions revisitées par l'illustration ou adaptation du texte original), et contemporains, contes détournés, contes régionaux et des contes du monde. Public de 2 à 15 ans
IMAGES	Albums pour enfants comportant des illustrations prépondérantes qui viennent, le plus souvent, accompagner et compléter un texte. Ces albums se prêtent à la lecture-partage entre enfants et adultes. Public de 0 à 13 ans
ROMANS ET NOUVELLES	Tous les genres littéraires et tous les thèmes que couvre la création romanesque sont représentés : roman policier, de science-fiction, récit fantastique, roman psychologique, historique, fantasy, nouvelle, roman autobiographique, roman épistolaire, roman d'aventure, roman sentimental. Public de 7 à 15 ans
BD	Bandes dessinées occidentales, mangas et comics en direction des adolescents et des enfants
MUSIQUE	Musique : documentaires ados et enfants : histoire de la musique, genres musicaux, chanteurs, instruments, fabrication des instruments ; livres avec d.c. et contenu musical (existent aussi en format d.c.) - CD : enfant - contenu musical et sonore autre que le texte. - RESSOURCES NUMERIQUES : MusicMe, applications tablettes, Jeux vidéo.

4. REORGANISATION DU PLAN DE CLASSEMENT

LA REPARTITION DES LIVRES

Pour rappel, les collections de la MD sont actuellement réparties sur deux salles :

- la salle de prêt où tous les documents (supports imprimé et audio) sont accessibles aux bibliothécaires du réseau départemental ;
- le magasin où les livres sont en réserve et accessibles uniquement sur réservation via le portail [Médiathèques en Haute-Saône](#). Sont localisés également dans ce magasin les espaces dédiés au matériel d'animation (expositions, valises thématiques, tapis d'animation, etc.) et aux réservations.



La répartition des livres entre les deux salles se fait sur l'âge des documents (les livres de plus de dix ans sont basculés en magasin).

On dénombre à ce jour environ 120 000 livres dans les collections de la MD :

- 54 % en prêt
- 46 % en rayon

LE TAUX DE ROTATION QUE CELA IMPLIQUE

Sur les 46 % en rayon, les 2/3 se trouvent en magasin, non disponibles directement. En conséquence, les taux de prêt entre les deux salles sont inversement proportionnels :

- dans la salle de prêt 74,5 % des livres disponibles sont prêtés en moyenne
- en magasin 14,5 % des livres disponibles sont prêtés en moyenne.

Ainsi une partie des livres est rendu invisible, le taux de rotation de la collection est donc largement perfectible.

Repères d'activité

- < 1 = sous-activité
- 1 à 2 = activité faible à moyenne
- 2 à 3 = activité moyenne à soutenue
- 3 à 5 = activité soutenue à élevée
- > 5 = suractivité

- Taux de rotation moyen de la collection = 0.69
- Taux de rotation moyen de la salle de prêt = 0.79
- Taux de rotation moyen du magasin = 0.18

RENDRE L'ACCES DIRECT ET EFFICACE A TOUS LES DOCUMENTS

Pour remédier à cette invisibilité et à la faiblesse du taux de rotation, la MD propose de réorganiser l'agencement de ces collections.

La salle de prêt actuelle serait dédiée aux livres (sur support imprimé et audio). Elle pourrait contenir entre 35000 et 38000 livres.

Les seules collections livres conservées en réserve seraient les fonds Halloween et Noël, dont l'intérêt est saisonnier, ainsi qu'un fonds restreint de conservation en fonds local.

Les collections musicales (disques compact) seraient transférées dans l'actuel magasin, à proximité des fenêtres pour bénéficier au maximum de la lumière naturelle, et le moins éloigné possible du garage où se déroule le chargement des caisses lors des opérations de prêt/retour.

Les espaces « Matériel d'animation » et « Réservations » trouveraient une nouvelle disposition dans ce magasin.

Faute de réponse de la société Mobidécor, repreneur de l'activité Borgeaud-mobilier de bibliothèques, fournisseur du mobilier déjà en place dans la salle de prêt, nous sommes adressés à la Société EKZ. La gamme proposée par EKZ est au plus proche de l'existant et répond au besoin avec simplicité : montants métalliques et tablettes en mélaminé, décor hêtre. Un devis nous a été fourni (cf. annexe).

Voici le détail des meubles supplémentaires demandés :

- En magasin, dans l'espace musique
- 1 meuble à CD simple face H1534 avec 1 bac fixe au-dessus et 3 bacs médias télescopiques
- 1 rayonnage simple face H1534 avec 2 bacs gradins et 3 bacs télescopiques
- Espace matériel d'animation, une banque de prêt (autrement appelée banque d'accueil)
- Espace matériel d'animation, des étagères complémentaires de stockage du matériel qui tend à augmenter en volume avec le déploiement des nouvelles missions développées par la MD (Lectures faciles, Premières pages, ateliers musicaux, etc.) (cf. devis Burologia)
- Espace réservation, une banque de prêt (autrement appelée banque d'accueil)
- En salle de prêt, en section livres adultes

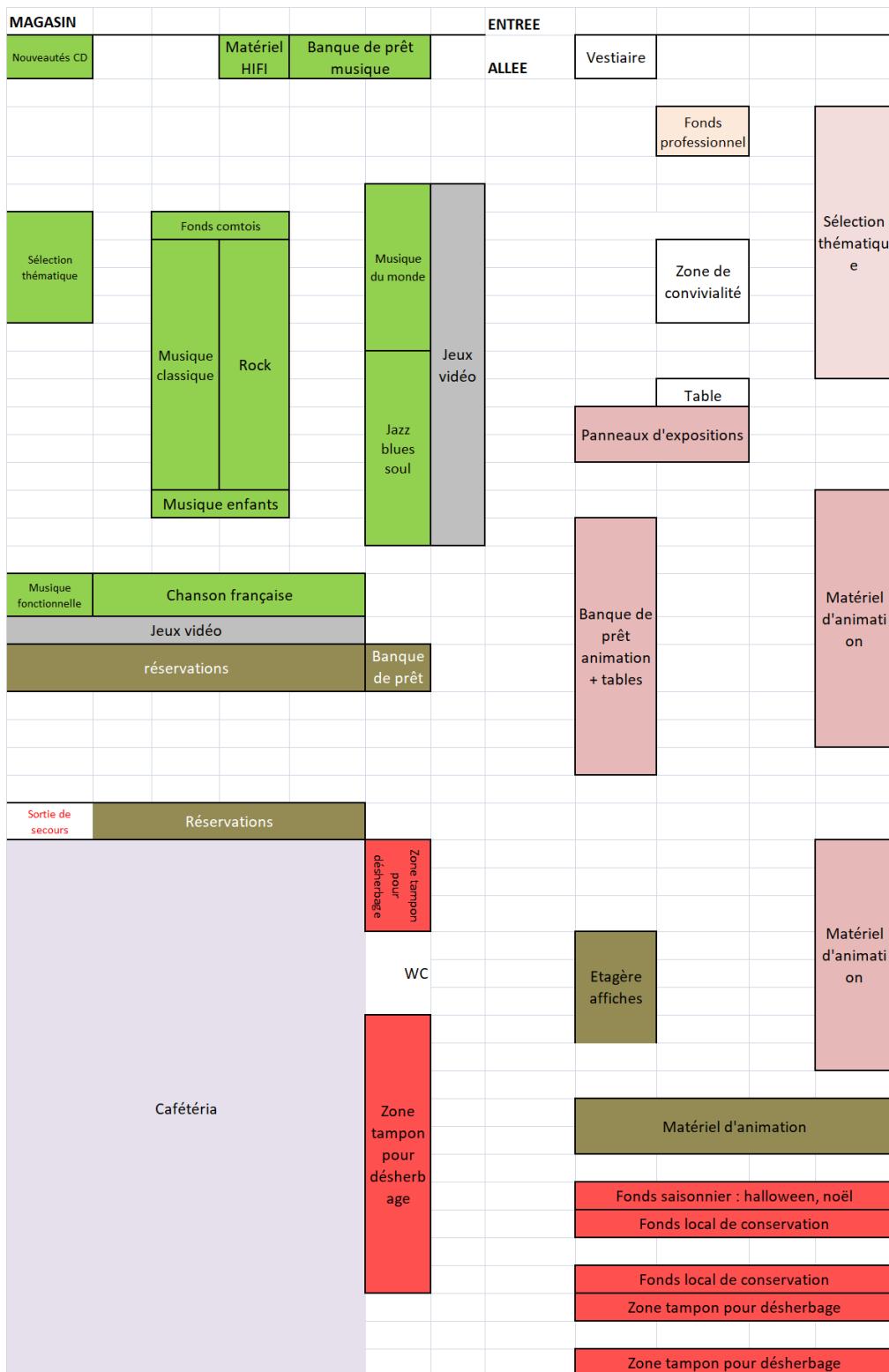
- 9 rayonnages en simple face H2078 mm à mettre en place contre le mur du fonds, avec 6 tablettes par rayonnage
- 1 rayonnage en simple face H2078 mm à mettre en place contre le mur côté garage, avec 6 tablettes
- 2 rayonnages en simple face H2078 mm à mettre en place contre le mur côté garage, avec 5 tablettes
- 6 rayonnages en double face H2078 mm, avec 5 tablettes
- 3 rayonnages simple face H1534 mm avec bacs gradins et bacs médias télescopiques à mettre en place contre le mur côté garage destinés au livres audio
- En salle de prêt, en section livres jeunesse
- 3 rayonnages en simple face H1534 mm à mettre en place contre le mur côté garage, sous les fenêtres
- 2 rayonnages en double face H1534 mm, avec 5 tablettes
- 3 rayonnages en simple face H2078 mm à mettre en place contre le mur côté escalier, avec 4 tablettes
- 8 rayonnages en double face H1534 mm, avec 4 tablettes
- 2 rayonnages en simple face H1534 mm, avec 4 tablettes
- 3 rayonnages simple face H1534 mm avec bacs gradins et bacs médias télescopiques à mettre en place contre le mur côté escalier destinés au livres audio
- Des accessoires pour la signalétique documentaire (porte-étiquette sur tablette, et porte-titre frontal sur rayonnage)
- Des serre-livres pour garantir le maintien des livres sur les tablettes

Pour l'ensemble de ces acquisitions, les deux fournisseurs, EKZ et Burologia ont présenté des devis de 45 992,26 € et de 1999.72 € (voir devis en annexe). L'aide de l'Etat sera sollicitée ici à hauteur de 30% dans le cadre de la DGD-Concours particulier aux bibliothèques, ceci afin de mieux maîtriser les coûts. Les ressources humaines internes de la Médiathèque seront mobilisées pour les déménagements et mises en place des équipements.

RESTRUCTURATION DES DEUX SALLES

Pour visualiser cette nouvelle organisation et afin d'établir des devis auprès des prestataires, des projections ont été établies sur plans dont voici une déclinaison schématique.

LE MAGASIN



LA SALLE DE PRÉT ACTUELLE

